



HAL
open science

L'ouest atlantique : contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux

- Mission Interministérielle Et Interrégionale d'Aménagement Du Territoire
Grand Ouest

► **To cite this version:**

- Mission Interministérielle Et Interrégionale d'Aménagement Du Territoire Grand Ouest. L'ouest atlantique : contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE); Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire Grand Ouest. 2002, 97 p., cartes. hal-02185174

HAL Id: hal-02185174

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185174v1>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

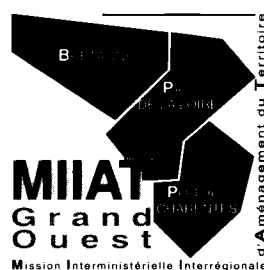
LG BOU 1

ETUDE DATAR

L'Ouest atlantique

**Contribution de l'État
à de nouveaux enjeux interrégionaux**

DOCUMENT DE TRAVAIL



Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire
Préfectures des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Ce document intermédiaire est une synthèse de travaux d'études conduits par la Datar, en liaison avec les préfets des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Il privilégie une série d'éclairages et de points de vue qui relèvent du diagnostic, de l'analyse et de la proposition de coopérations pouvant concerner de nombreux acteurs de la vie politique, économique et sociale.

Les enjeux proposés ici ne résument évidemment pas l'ensemble des questions soulevées par l'avenir de l'Ouest atlantique au sein d'une Europe en voie d'élargissement et d'une économie mondialisée.

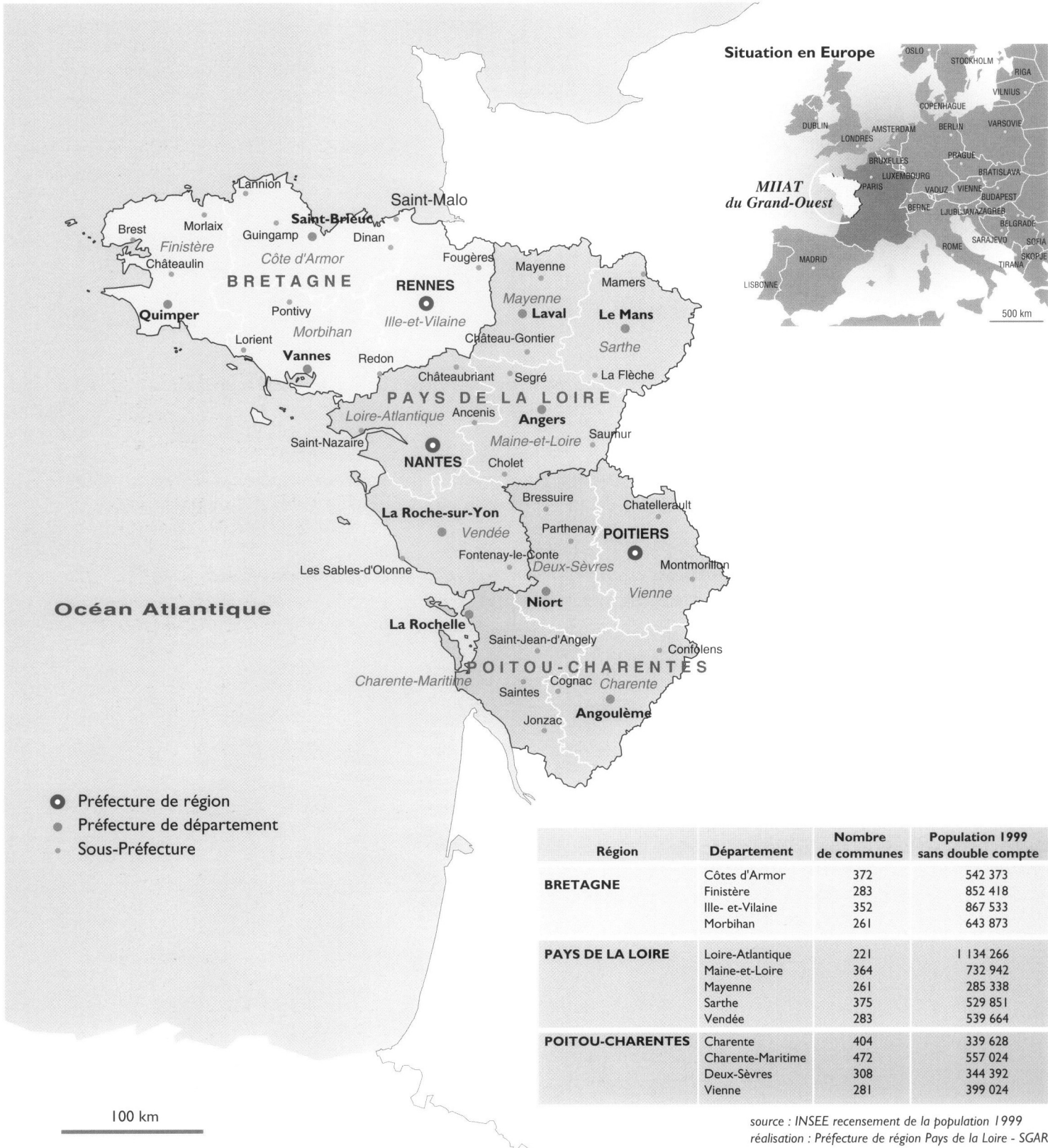
Cette contribution est avant tout destinée à lancer une réflexion et ouvrir un débat avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire en particulier avec les régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Les propos et les orientations qu'elle contient ne pourront qu'être enrichis de ces futurs échanges.

SOMMAIRE

Introduction	9
1. L'ÉTAT DES LIEUX	11
2. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX	33
3. LES GRANDS ENJEUX	41
4. PROJETS ET CHANTIERS	59
ANNEXE 1 – Extrait des schémas de services collectifs de transports concernant le Grand Ouest.	73
ANNEXE 2 – Extrait du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant le Grand Ouest.	77
ANNEXE 3 – Synthèse d'une étude relative à l'inventaire des actions de coopération interrégionale.	87

Territoires administratifs

Les trois régions concernées par la MIIAT de l'Ouest atlantique



INTRODUCTION

Dans le document introductif aux schémas de services collectifs, l'État a réaffirmé son ambition de faire exister, à côté de la région parisienne, appelée à conserver son rôle mondial, plusieurs ensembles d'envergure internationale, fruits de la coopération interrégionale.

Destiné à abriter des centres de décisions plus autonomes, chacun de ces ensembles devra s'organiser autour de métropoles régionales quantitativement renforcées, enrichies des fonctions stratégiques, regroupant des compétences professionnelles et disposant d'une offre culturelle de haut niveau, proposant des formations supérieures et des capacités de recherche internationalement reconnues.

A cette fin, l'État souhaite encourager et privilégier les stratégies de coopération interrégionale, notamment en ce qui concerne la conception et la définition des services stratégiques au regard des perspectives d'internationalisation des économies régionales, l'organisation des ressources et des équipements nécessaires au développement économique, scientifique et social, et l'anticipation et la gestion des grands défis environnementaux.

Le Grand Ouest (ou Ouest atlantique) est l'un des six grands espaces interrégionaux ainsi identifiés, qui traduisent le choix effectué du « polycentrisme maillé », considéré comme le mieux à même de concilier ces trois impératifs du développement durable que sont la solidarité et la cohésion sociale, la performance économique, la préservation des équilibres environnementaux.

Il rassemble, sur la base d'une identité géographique commune marquée notamment par l'océan et les îles, les zones humides et les estuaires, les trois régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, soit treize départements.

Il subit une influence forte et directe du Bassin parisien sur sa bordure orientale, et partage avec le Sud-Ouest, en particulier avec l'Aquitaine, sur laquelle il est naturellement ouvert, bon nombre de problèmes et d'enjeux, en premier lieu en matière maritime et littorale. Il en est de même avec la Normandie pour sa partie nord-est.

Son identité géographique se double d'une réelle identité culturelle et sociale, que traduisent aussi bien la relative homogénéité des structures socioprofessionnelles qu'une certaine similitude de comportements individuels et collectifs spécifiques (culture de réseau, poids de la vie associative, rôle de l'économie sociale, développement des solidarités territoriales à travers l'intercommunalité).

Situés à l'extrémité occidentale de la France et de l'Europe, ces territoires se sont néanmoins trouvés, d'un point de vue économique, en position centrale du XVI^e au XIX^e siècle, du fait de leur rôle prédominant dans les échanges entre l'Europe et le reste du monde. En revanche, ils ont été progressivement marginalisés par le développement, à compter du XIX^e siècle, d'un nouveau système technico-économique fondé sur l'industrialisation et la polarisation, prélude à la division spatiale du travail.

La centralité de l'Ouest atlantique s'est ainsi transformée en périphéricité. Cela est particulièrement sensible pour la Bretagne dont le caractère péninsulaire accroît encore l'éloignement.

L'évolution de cet espace et son avenir ont fait l'objet, pour ne parler que de la dernière décennie, de réflexions prospectives conduites, ensemble ou séparément, par les responsables et les acteurs de l'aménagement et du développement. Depuis le grand chantier « façade atlantique », lancé à l'initiative de la Datar au début des années 90, et qui associait les préfets de région et les présidents des conseils régionaux, les travaux et les propositions se sont multipliés. Les socio-professionnels ont pris une place importante dans ce mouvement, en particulier par le biais des conseils économiques et sociaux régionaux.

Cette démarche partagée, qui a conduit à des analyses le plus souvent convergentes, a abouti au renforcement de la volonté de coopération interrégionale. Déjà ancienne, symbolisée d'une certaine manière par la création de l'association Ouest atlantique dès 1970, cette volonté a pu se concrétiser davantage à l'occasion de la préparation et de la mise en œuvre du programme européen Interreg par exemple.

Cette tendance, ancienne et forte, à la réflexion et à l'action communes, s'est accentuée ces dernières années, en même temps que se renouvelaient les approches en matière d'aménagement du territoire et de développement, aussi bien au plan national (débat et lois d'orientation) qu'à l'échelle européenne (élaboration du schéma de développement de l'espace communautaire - SDEC).

Alors que le phénomène de la mondialisation s'affirme chaque jour davantage et que l'on est à la veille de l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, l'ensemble des décideurs et des acteurs ressent la nécessité d'approfondir et d'enrichir cette démarche, en actualisant leurs analyses de manière à identifier les défis des prochaines années et à proposer des pistes pour y faire face.

Tel est l'objet du présent document de présentation des réflexions préalables de l'État sur l'espace interrégional Grand Ouest.

Son ambition est, en vertu du principe de subsidiarité qui légitime une approche interrégionale, de mettre en évidence les enjeux communs aux trois régions pour lesquels une action à l'échelle interrégionale apportera les réponses les plus efficaces. Cela explique le caractère parfois sélectif du propos, qui, bien entendu, ne saurait prendre tout son sens que relié à des analyses stratégiques conduites à d'autres échelles territoriales.

1. L'ÉTAT DES LIEUX

1.1 Les territoires de l'Ouest

Situés à l'extrémité occidentale de la péninsule eurasiatique, ces territoires représentent, avec 85 600 km², le sixième du territoire français, à peu près 17 %.

Deux particularités les caractérisent :

- l'omniprésence de l'eau, qu'il s'agisse de l'Océan atlantique, des estuaires, des marais, des fleuves et des rivières ;
- l'originalité de l'armature et de l'organisation urbaines, qui a permis de conserver un équilibre urbain-rural satisfaisant, et qui pourrait être de nature à favoriser des types nouveaux de relations et de développement.

■ Des composantes majeures

L'océan Atlantique, le littoral et les îles, les zones humides et les estuaires sont des composantes majeures et spécifiques des territoires de l'Ouest, qui ont fortement marqué son histoire, son évolution économique, son aspect paysager.

Il est au demeurant plus exact de parler des littoraux, tant est grande leur diversité. Par l'attraction qu'elle exerce, cette diversité est un atout important pour le Grand Ouest. Il suffit pour s'en convaincre de constater la dynamique démographique de la côte méridionale de Bretagne, de l'estuaire de la Loire, de la Vendée ou de la côte rochelaise dans la dernière période inter-censitaire.

Enrichie en population, cette façade possède également une grande richesse écologique. Elle offre, en Bretagne, une grande variété de paysages naturels qui résulte de la géologie. Ainsi y alternent les falaises (présentes sur plus de 60 % du littoral), les massifs dunaires (avec, dans certains cas, des zones humides en arrière de la dune), les côtes basses aux plages sablonneuses et les rias, estuaires anciens envahis par la mer et très caractéristiques de la Bretagne.

Entre la Vilaine et la Gironde, les paysages littoraux les plus présents sont :

- des massifs dunaires avec souvent, à l'arrière des forêts de pins ;
- de nombreuses zones de marais dont le marais poitevin, deuxième zone humide de France.

Ces marais sont des espaces essentiels pour cette partie du littoral français. Ce sont des zones majeures pour les migrations intercontinentales et la reproduction des oiseaux, ainsi que pour les poissons migrateurs ; elles bénéficient, à ce titre, de nombreuses protections afin d'en préserver la diversité biologique.

Façonnés par l'homme au fil des siècles, ces espaces sont fortement producteurs d'aménités.

Ces territoires marins doivent à leur qualité leur capacité à attirer des populations, permanentes ou saisonnières, de plus en plus nombreuses, et des activités diverses, dont certaines, par leur nature ou leur ampleur, sont porteuses d'altérations des paysages et des milieux.

Territoires les plus spécifiques de l'Ouest, ce sont aussi les territoires les plus fragiles, à la fois porteurs d'avenir et menacés.

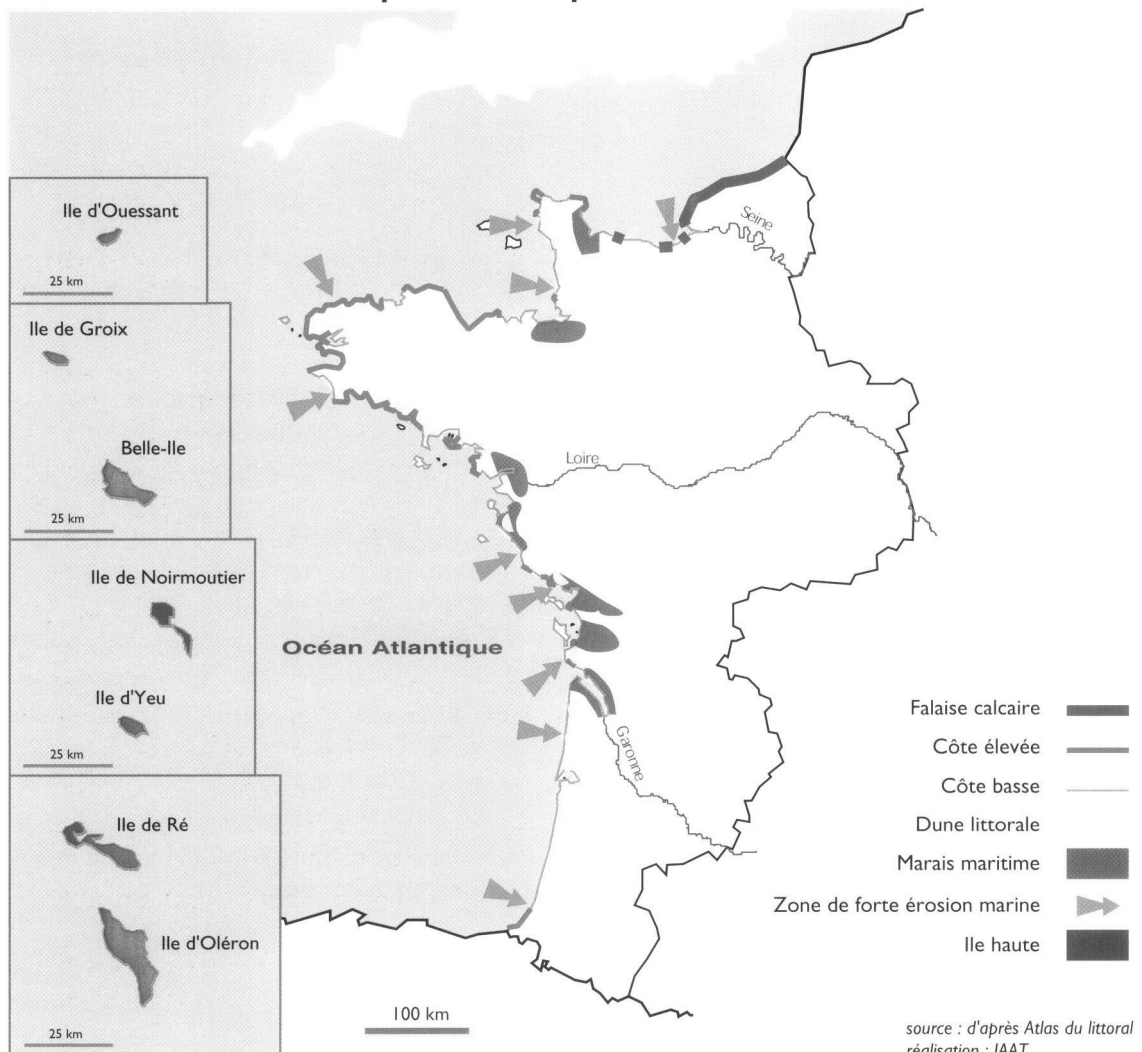
Au sud, le littoral aquitain est un espace naturel très homogène, exceptionnel à l'échelle européenne. Il comporte un vaste estuaire, celui de la Gironde, qui est encore relativement bien

préservé, et de vastes espaces dunaires entrecoupés par des lagunes particulièrement riches sur le plan de la faune et de la flore. Cet ensemble littoral est bordé par une vaste forêt de résineux. A noter également, le bassin d'Arcachon, important centre ostréicole et attraction touristique majeure, ainsi que les falaises du Pays basque.

Pour autant, les activités économiques ne sont pas absentes de ces territoires : les structures portuaires, les activités de pêche et de cultures marines, la plaisance et le tourisme sont partout présents.

Littoral

Formes littorales de l'espace atlantique



■ L'armature urbaine

La structure urbaine du Grand Ouest présente des spécificités par rapport à l'ensemble français. Elle se caractérise à la fois, par un pourcentage inférieur à la moyenne nationale de la population résidant dans les villes (ce qui a pu conduire à parler de « sous-urbanisation »), et par une organisation équilibrée, sans polarisation extrême.

En revanche, l'Ouest est marqué par un poids élevé et croissant de la périurbanisation. Ce phénomène y est plus important que dans la plupart des autres ensembles français. Il se traduit par d'importants mouvements quotidiens domicile-travail, les pôles d'emplois demeurant essentiellement urbains. Il est influencé par toute une série de facteurs : contraintes environnementales, contraintes humaines, volonté d'enracinement ...

Ce phénomène, aujourd'hui omniprésent, de la périurbanisation a débuté il y a une trentaine d'années. Tout se passe comme si cette partie de la France avait connu un exode urbain d'autant plus significatif que l'exode rural avait été massif, récent et traumatisant. A une extension en tâche d'huile des villes a succédé une infiltration plus subtile de la ville dans la campagne. La vieille maison rurale ou le lotissement villageois ont été préférés aux habitations suburbaines. Facilités par la densité de la voirie départementale et vicinale et des conditions climatiques de circulation favorables tout au long de l'année, ces mouvements ont profité de la pérennité des racines rurales ou des modes de réenracinement. Ainsi la sous-urbanisation relative de l'Ouest se trouve pour partie compensée par l'extension de zones rurales en symbiose partielle avec les pôles urbains et par la tendance à des fonctionnements en réseau.

C'est sans doute là l'une des explications du fort développement de l'intercommunalité, autre caractéristique de ces régions.

Toutefois, les villes de l'Ouest ne forment pas pour autant un « système urbain » en ce sens que le tissu relationnel entre les agglomérations ne permet pas pour l'instant la perception d'une unité.

L'organisation originale et hiérarchisée de l'armature urbaine de l'Ouest procède de la géographie (avec des implantations côtières et fluviales nombreuses), de l'histoire, des découpages administratifs, des choix d'aménagement.

Par ailleurs, la hiérarchisation des fonctions et des relations montre une attractivité péri-parisienne à l'est, pour le Mans et les villes de la Sarthe, et, dans une moindre mesure, pour le nord-est de Poitou-Charentes, une attirance vers Bordeaux pour les départements de Charente et de Charente-Maritime.

A l'échelle de chaque région, l'armature urbaine présente des caractères différents : organisation bicéphale et multicentrique en Bretagne, à partir de Rennes et de Brest ; domination du bi-pôle Nantes/Saint-Nazaire dans les Pays de la Loire, mais contrebalancée par Le Mans et Angers ; ensemble quadricéphale relativement équilibré en Poitou-Charentes, constitué par les chefs-lieux de département, mais d'où émergent les deux bi-pôles Poitiers-Châtellerauld et la Rochelle-Rochefort.

L'armature urbaine du Grand Ouest a aussi été caractérisée pendant longtemps par la spécialisation fonctionnelle qui, dans le passé, a marqué plusieurs agglomérations : fonctions administratives, militaires, marchandes. Les évolutions de ces cinquante dernières années ont singulièrement atténué ces phénomènes.

A l'échelle interrégionale, on est frappé par la prééminence des « grandes » villes moyennes au nord et dans la partie centrale, celle des « petites » villes moyennes au sud et par l'importance de la position centrale nantaise.

Nantes a ainsi une vaste aire de périurbanisation, avec une vigoureuse polarisation en matière de main-d'œuvre qui déborde les limites de la Loire-Atlantique. Les agglomérations les plus tertiaires drainent également des aires vastes, disproportionnées par rapport à leur poids démographique ; c'est le cas de Rennes et de Poitiers.

Cet étalement urbain concerne même les plus petits centres, qu'ils soient côtiers ou intérieurs. La quête du pavillon individuel s'y est conjuguée avec le maintien de l'emploi dans les unités urbaines pour générer des flux non négligeables.

Ce phénomène a eu des conséquences contrastées. S'il s'est traduit par une réelle banalisation de l'habitat, dommageable au regard de la qualité paysagère, il a en revanche permis d'éviter autour des villes une sur-concentration de grands ensembles génératrice de difficultés.

■ Le bocage

En dehors du littoral et des villes, les territoires de l'Ouest ont été anciennement et complètement occupés et aménagés par l'Homme.

La répartition diffuse des activités, et pas uniquement agricoles, qui perdure aujourd'hui, en dépit des évolutions, constitue une autre spécificité. Si le paysage rural dominant est historiquement un paysage bocager, certains ont pu aussi qualifier l'Ouest de « bocage industriel ». Fortement marqués par la présence de l'Océan et par une image traditionnelle de ruralité, les territoires de l'Ouest sont aussi de vraies régions industrielles. La place des Pays de la Loire comme quatrième région industrielle de France, en particulier la forte concentration d'entreprises en Loire-Atlantique, ne doit pas masquer le fait que les activités industrielles sont réparties sur l'ensemble du territoire interrégional, et que des zones fortement empreintes de ruralité ont un taux important d'emplois industriels. C'est par exemple le cas du Confolentais en bordure orientale du Poitou-Charentes, du Bocage vendéen, des Mauges en Pays de la Loire et du Vitréen en Bretagne. Bon nombre de territoires de ce type, en dépit de fragilités liées à des spécialisations dans des secteurs soumis à très forte concurrence mondiale (par exemple le textile-habillement), disposent des atouts nécessaires à une réorganisation en district ou en système productif local (SPL) qui devrait leur permettre de se maintenir à un bon niveau de développement.

Il n'y a pas de désert, et encore moins de désert industriel, à l'Ouest !

■ Les voies et moyens de circulation

Les infrastructures et l'organisation des modes de transports constituent des éléments essentiels de structuration et de fonctionnement, aussi bien interne que vers l'extérieur, des territoires.

Les relations à grande distance pour les voyageurs.

S'il demeure relativement modeste (sept fois moins de passagers au total que le seul aéroport d'Orly en 1999), globalement le trafic des aéroports de l'Ouest a connu une hausse au cours de ces dernières années. C'est ainsi que Nantes a approché les deux millions de voyageurs en 2000. Pour l'instant les liaisons aériennes de l'Ouest avec le cœur de l'Europe s'effectuent pour l'essentiel à partir de Brest, de Rennes, de Nantes et de Bordeaux, ainsi que des aéroports parisiens.

Les principales liaisons empruntées sont les suivantes :

- majoritairement, des liaisons nationales avec Paris, Lyon, ... et avec les métropoles européennes (clientèle d'affaires) ;
- des liaisons hors Europe (clientèle touristique, vols charter).

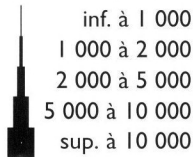
Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes portera l'offre à la hauteur des ambitions internationales de l'Ouest.

Les transports terrestres sont caractérisés dans le Grand Ouest par une large prédominance du mode routier qui assure plus de 85 % des échanges loin devant le ferroviaire. Les échanges de proximité sont les plus importants : près de 60 % des transports de marchandises s'effectuent au sein de l'ensemble des régions de la façade atlantique. Par ailleurs les échanges internationaux de marchandises s'effectuent pour 70 % d'entre eux en direction ou en provenance des pays européens, au premier rang desquels figurent l'Allemagne pour les produits manufacturés et le Royaume-Uni pour les produits pétroliers.

Transports

Circulation des véhicules lourds sur le réseau routier

Débit journalier moyen (véhicules/jour)

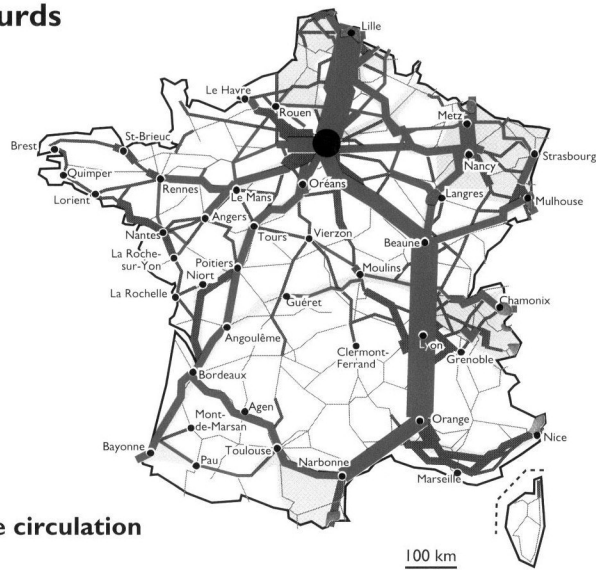
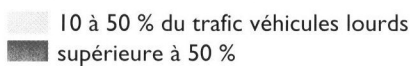


Part des véhicules lourds dans le trafic total



Principaux « axes » ou « aires » de circulation des véhicules lourds étrangers :

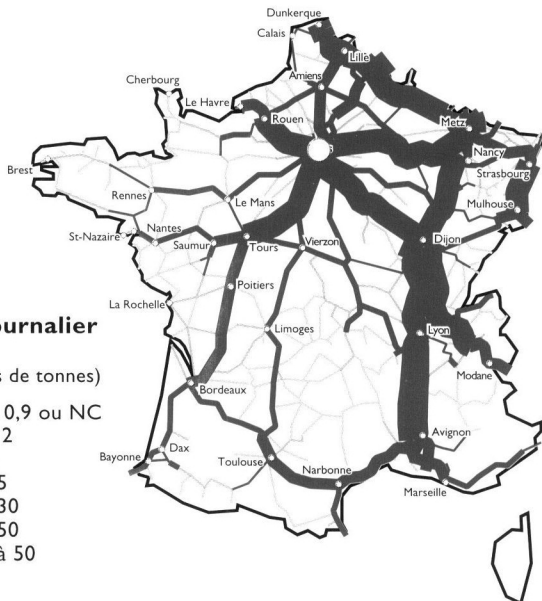
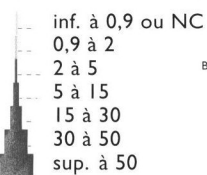
part des véhicules lourds étrangers dans le trafic des véhicules lourds total



Source : D'après « le sondage de circulation 1990 sur le réseau routier national » du Service d'Etude Techniques des Routes et Autoroutes
Conception et réalisation : IAAT

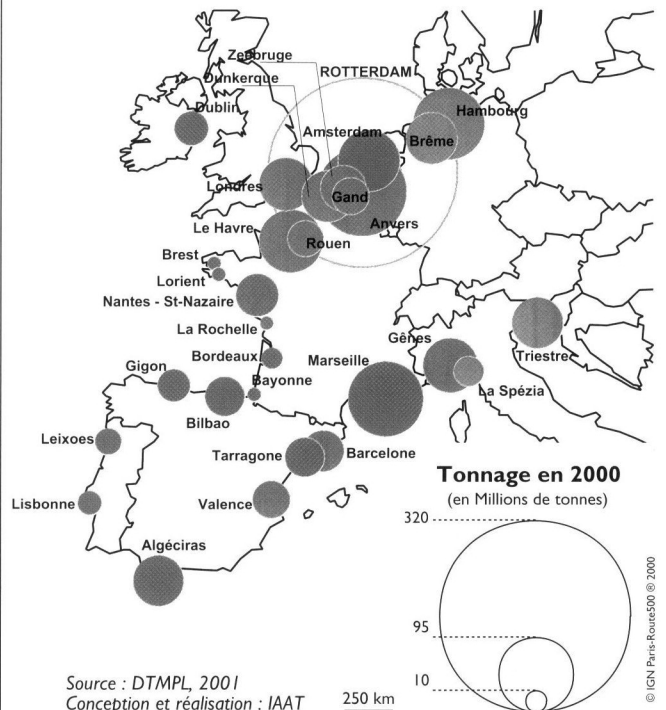
Trafic de marchandises sur le réseau ferré

Débit journalier moyen (en milliers de tonnes)



Source : SNCF, 1994
Conception et réalisation : IAAT

Principaux ports de commerce d'Europe et de la façade atlantique



Source : DTMPL, 2001
Conception et réalisation : IAAT

Les relations du Grand Ouest avec Paris sont assurées, tant pour le mode ferroviaire que pour le mode routier, par des infrastructures aux caractéristiques élevées sur une partie au moins des parcours.

En ce qui concerne le ferroviaire, les voyageurs disposent de lignes TGV en site propre de Paris au Mans et à Tours, avec un service cadencé sur Nantes et Rennes. Cependant les villes de Brest et Quimper demeurent encore trop éloignées de Paris. Pour le fret, les lignes reliant les trois régions à Paris sont au gabarit B+, le tronçon Paris-Tours supportant un trafic supérieur au tronçon Paris - Le Mans.

Les infrastructures routières sont, pour l'instant, dans une situation globalement satisfaisante avec les autoroutes Paris-Orléans-Tours-Poitiers-Bordeaux, Paris-Le Mans-Nantes et Le Mans-Rennes, cette dernière étant prolongée par le réseau breton de routes express à deux fois deux voies (sur lequel une augmentation de trafic de l'ordre de 20 % est envisagée à l'horizon 2020).

Toutefois, on note des zones d'encombrement routier au droit des grandes aires urbaines, l'accès et la traversée de l'Ile-de-France restant parfois délicats compte tenu de la saturation des axes. C'est ainsi que, concernant l'A10, compte tenu des perspectives de croissance des trafics, notamment sur la section Paris-Tours, des solutions permettant d'éviter une dégradation du niveau de service et privilégiant des modes alternatifs à la route doivent être examinées pour le long terme. Le choix de ces solutions sera arrêté à l'issue d'un débat public multimodal.

Les liaisons nord-sud sont assurées sur le mode routier par un réseau autoroutier en cours d'aménagement :

- sur la façade atlantique, l'autoroute des estuaires, en voie d'achèvement de Rouen à Bayonne, par Caen, Rennes, Nantes, Niort, Saintes, Bordeaux ;
- en retrait de la façade maritime, l'autoroute Rouen-Alençon-Le Mans ;
- Tours, à un stade moins avancé.

Par ailleurs, les liaisons entre les pôles littoraux (Saint-Nazaire, Les Sables d'Olonne, La Rochelle) et la route des estuaires font l'objet d'aménagements à deux fois deux voies en cours ou en voie d'achèvement.

Sur le mode ferroviaire, la situation est nettement moins satisfaisante sur cet axe nord-sud.

Les liaisons ouest-est : en l'état actuel des infrastructures ferroviaires, les liaisons vers l'Europe rhénane et centrale s'effectuent quasi uniquement via Paris, plus exactement par le contournement Massy-Valenton-Roissy, avec connexion directe sur Lille et, au-delà, vers l'Angleterre et le Bénélux.

Force est de constater que les caractéristiques, pour l'instant insuffisantes, de cette interconnexion au sud de Paris obèrent la qualité des liaisons avec l'Europe du nord et de l'est, ainsi que l'accès aux grands aéroports parisiens.

Le réseau autoroutier se trouve dans une configuration comparable, qui oblige les habitants des trois régions à passer par Paris pour gagner le nord-est. De plus, aucun itinéraire autoroutier direct ne permet actuellement de gagner l'axe rhodanien.

Les liaisons internes : le développement de la coopération interrégionale passe notamment par la possibilité d'établir des relations rapides et fréquentes entre les principales villes et avec les grandes villes des régions voisines.

Aujourd'hui, en dépit de réels progrès accomplis ces dernières décennies, de nombreuses liaisons restent insuffisantes en qualité comme en performance, en particulier sur le mode ferroviaire. (c'est le cas de Caen-Rennes, Rennes-Nantes, Nantes-Bordeaux, Caen-Le Mans-Tours).

■ Un système interrégional en cours de constitution

Les évolutions constatées ces dernières années, en particulier le développement des techniques d'information et de communication et la mondialisation de l'économie, ont provoqué un double

mouvement de recomposition des territoires, qui se traduit notamment par l'affirmation des Pays et par l'émergence de systèmes interrégionaux.

L'échelle interrégionale correspond en effet aujourd'hui à une réalité prise en compte par les grands services au public et les principaux groupes économiques. Elle s'impose chaque jour davantage en raison des situations d'interdépendance constatées entre des territoires qui ont en commun des caractères géographiques marqués, une histoire et une culture partagées, des problèmes similaires.

L'Ouest paraît avoir été doté de prédispositions à s'inscrire avec succès dans ce mouvement. Un véritable système interrégional y semble en cours de structuration, notamment autour des aires urbaines. Sur quarante deux aires urbaines de plus de 200 000 habitants recensées au plan national en 1999, six se situent dans le Grand Ouest : Nantes, Rennes, Angers, Brest, Le Mans et Poitiers. Une approche multicritère a permis d'établir une typologie qui semblerait indiquer qu'à l'exception du Mans, qui présente de fortes similitudes avec les aires qui bordent le Bassin parisien (Rouen, Amiens, Reims, Orléans, Tours), les cinq aires de Nantes, Rennes, Angers, Brest et Poitiers présentent des caractéristiques analogues.

Les coopérations de ville à ville et l'existence de réseaux de villes (réseaux des grandes villes de l'Ouest, des villes du Maine avec Le Mans, Laval et Alençon, Aire 198 regroupant les villes chefs-lieux de département et Cognac-Océan avec Saintes et Rochefort en Poitou-Charentes) témoignent de ce phénomène en même temps qu'elles participent à son développement. La formalisation des réseaux d'acteurs importants que sont les universités et les ports traduit également l'émergence d'un système interrégional.

De la même manière, dans le domaine du transport de marchandises, l'étude des flux routiers fait apparaître de fortes liaisons interrégionales.

1.2 Quelques repères démographiques

Avec près de 7 800 000 habitants, le Grand Ouest représente 13,3 % de la population de la France métropolitaine, environ 2 % de la population européenne.

Il a connu entre 1990 et 1999 une croissance démographique plus forte que la moyenne française, enregistrant un gain supérieur à 318 000 habitants, essentiellement dû à un solde migratoire relativement élevé (surtout en Poitou-Charentes et en Bretagne).

En revanche, la population des trois régions est globalement plus âgée que la moyenne nationale. Seule la région des Pays de la Loire dispose d'une population plus jeune, les moins de vingt ans y représentant 25,4 % du total. Toutefois, comme les deux autres, cette région vieillit ; et déjà, dans certains départements, le nombre de décès excède celui des naissances.

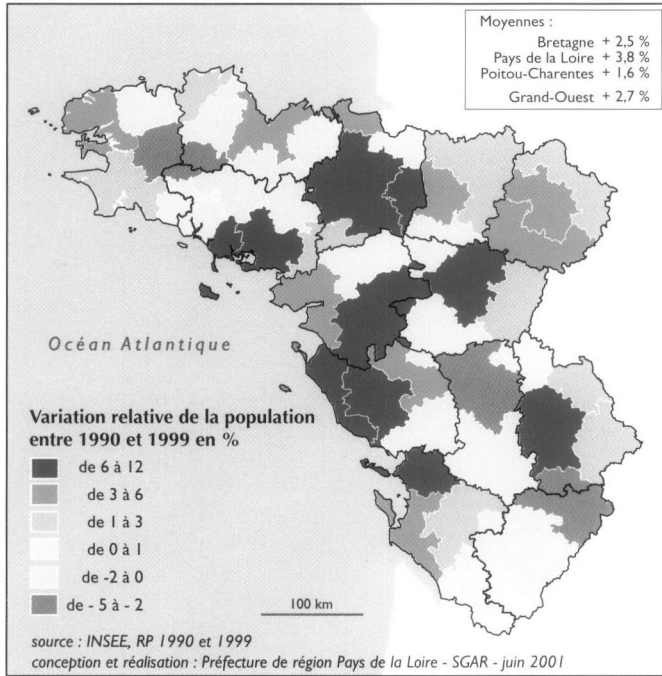
■ Trois régions attractives...

L'accroissement démographique constaté ces dix dernières années a principalement bénéficié à deux types de territoires qui ont ainsi démontré leur attractivité : les aires urbaines et le littoral.

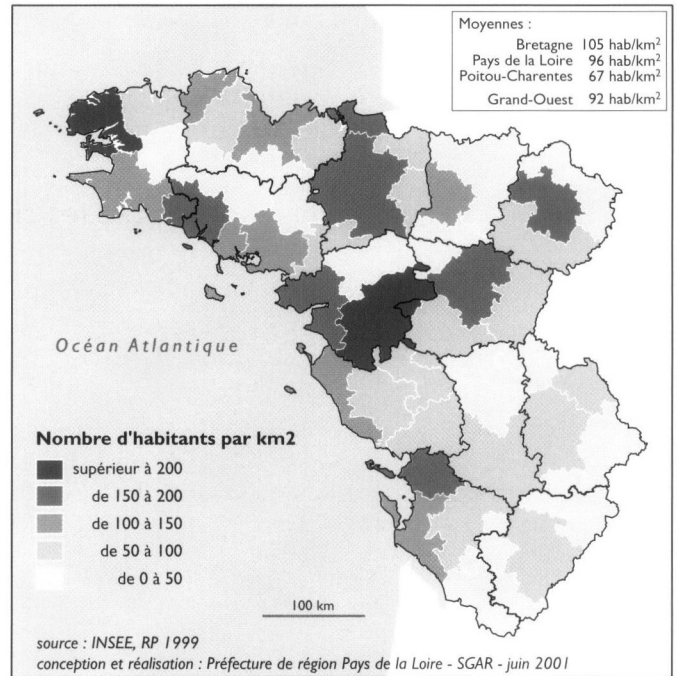
La plupart des principales aires urbaines des trois régions ont en effet connu une croissance démographique rapide. Rennes et Nantes figurent respectivement aux 3^e et 4^e rangs des aires urbaines françaises de plus de 400 000 habitants pour le taux de cette croissance. De plus petites tailles, les aires de Poitiers et de la Rochelle ont crû à la même vitesse que les capitales bretonne et ligérienne.

Sur ces territoires, auxquels il faut ajouter Angers et Saint-Nazaire, le cumul d'un solde migratoire et d'un solde naturel élevés a permis sur dix ans d'enregistrer un taux de croissance, pour leurs zones d'emploi respectives, de 0,6 % à 0,8 %.

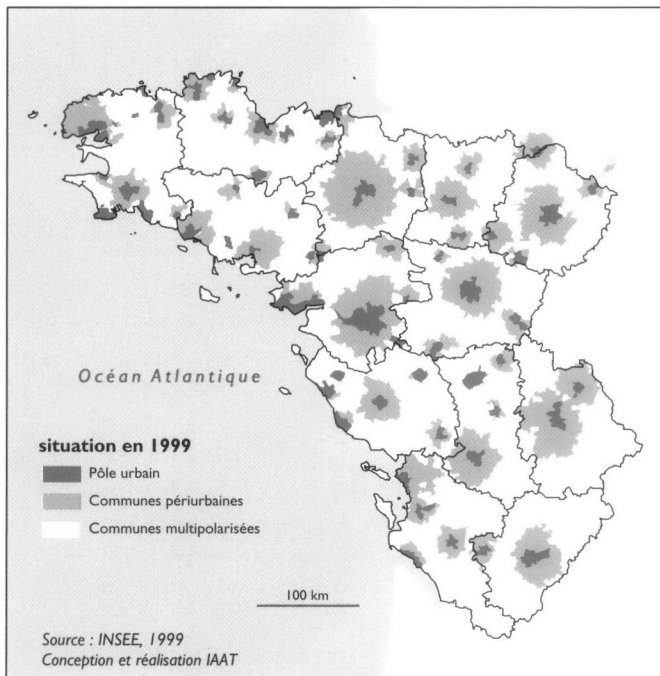
Évolution de la population par zone d'emploi



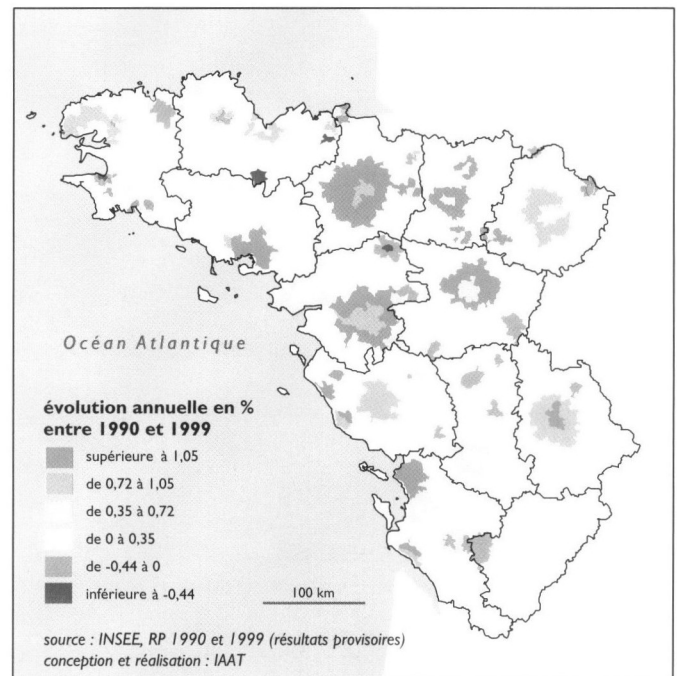
Densité de population par zone d'emploi



Les aires urbaines



Évolution de la population des aires urbaines



Au total, les dix principales zones d'emploi urbaines de l'interrégion ont gagné près de 230 000 habitants entre 1990 et 1999, assurant les trois-quarts de la progression démographique, alors qu'elles ne représentent que 46 % de sa population totale.

Les zones d'emploi du littoral, pour leur part, ont gagné en dix ans près de 100 000 habitants, 64 000 si l'on retranche les zones de Lorient, Saint-Nazaire et la Rochelle déjà prises en compte au titre des principales zones d'emploi urbaines. Leur développement démographique résulte essentiellement d'un solde migratoire élevé, et leur population est plutôt âgée.

Les autres territoires ont connu des évolutions démographiques contrastées, mais, globalement, leur contribution à l'accroissement de la population de l'Ouest demeure faible : plus 25 000 habitants entre 1990 et 1999.

■ ... aux comportements migratoires similaires

Si chaque région a, presque naturellement, des mouvements migratoires plus importants avec les régions limitrophes qu'avec les autres régions (sauf avec l'Ile-de-France), on constate toutefois que ces échanges entre les trois régions sont tous relativement équilibrés.

Mais, et ceci mérite certainement d'être plus particulièrement remarqué, les caractéristiques migratoires de chacune des trois régions avec le reste de la France métropolitaine sont relativement similaires et semblent révéler des comportements proches :

- les échanges migratoires sont excédentaires pour toutes les tranches d'âge, sauf pour les jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans en 1999, étudiants et jeunes actifs, essentiellement diplômés ;
- les soldes migratoires des actifs sont faiblement positifs dans les trois régions. Mais si on ajoute les conjoints inactifs et les enfants, on peut considérer que huit arrivées sur dix, et pratiquement neuf départs sur dix sont liés à la mobilité professionnelle. Le solde de ces conjoints et enfants est, lui, fortement excédentaire ;
- très fortement excédentaires également, les migrations de retraités représentent 40 % du solde migratoire total ;
- enfin, les relations avec l'Ile-de-France sont particulièrement déséquilibrées pour chacune des régions, avec l'arrivée d'actifs relativement âgés avec conjoints et enfants et le départ des personnes seules, étudiants et jeunes actifs sans famille. Au total, l'Ile-de-France représente 63 % du solde migratoire breton, 81 % du solde ligérien et 74 % de celui de Poitou-Charentes.

Le Grand Ouest connaît, avec des dynamiques différenciées selon les territoires, le phénomène constaté à l'échelle mondiale de la tendance à la concentration des populations dans les villes et sur le littoral. Cette croissance démographique semble confirmer globalement les tendances prévues dans les projections réalisées au cours des années 90. Toutefois, ce constat général ne doit pas masquer un certain nombre de disparités : des espaces ont décliné plus rapidement que les prévisions le laissaient apparaître, d'autres, au contraire, montrent une croissance accélérée.

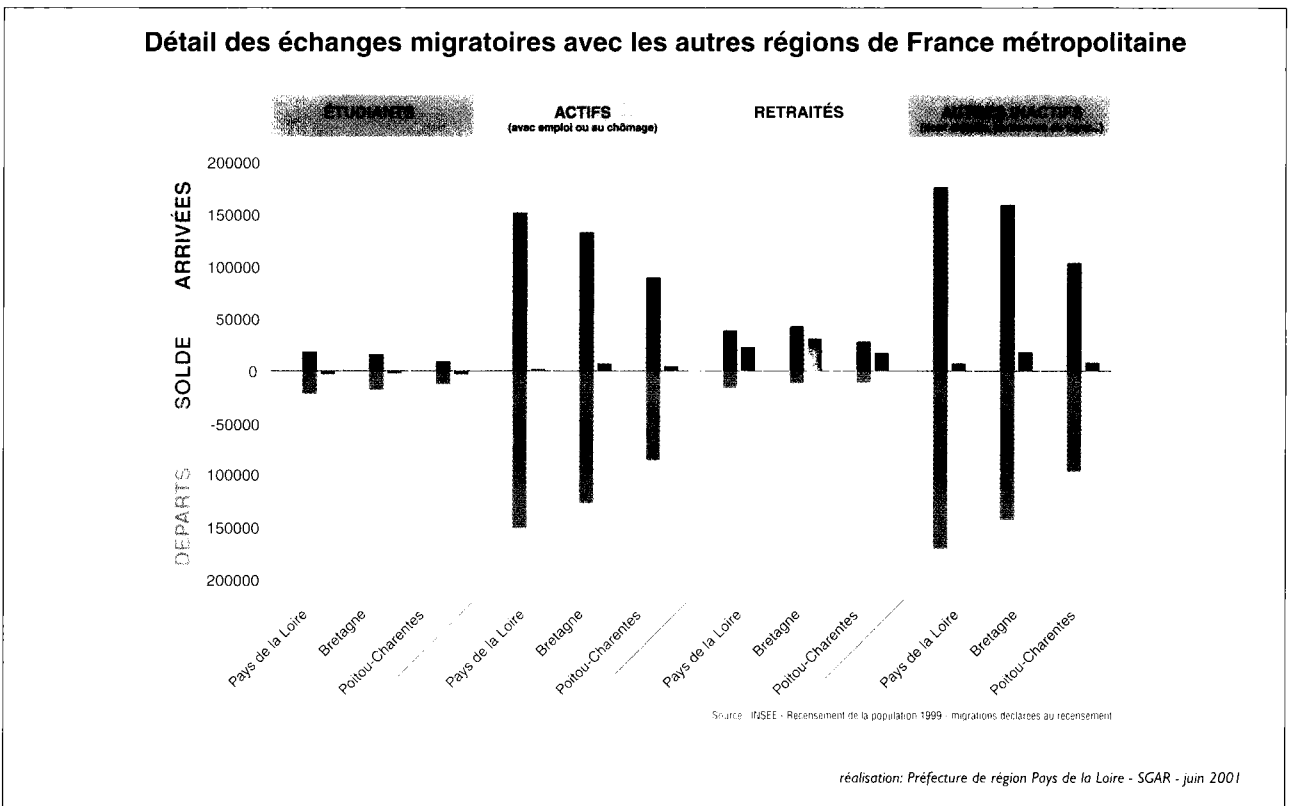
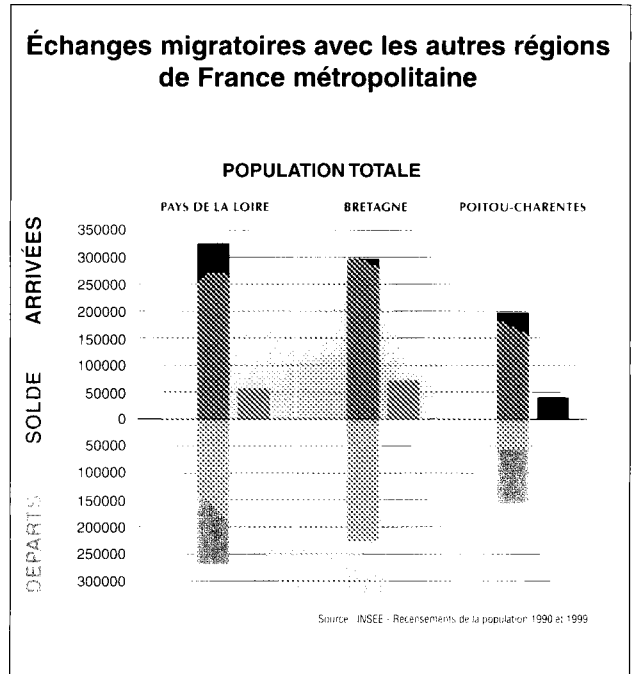
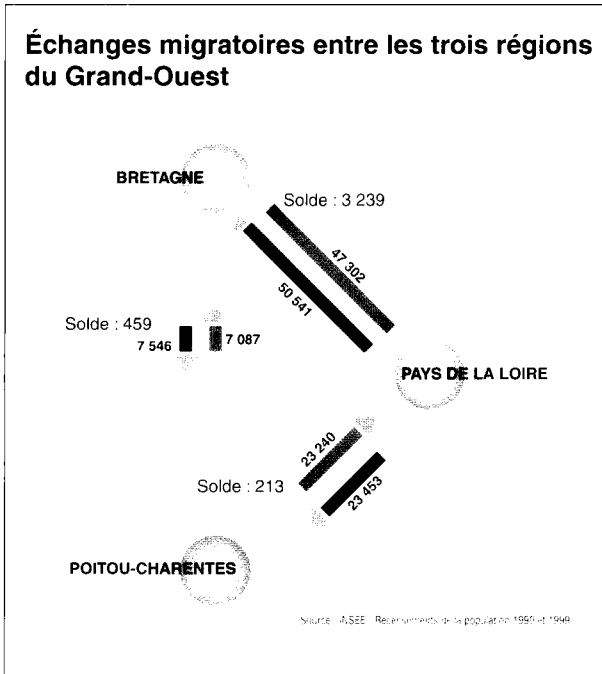
Quoiqu'il en soit, l'Ouest s'est révélé ces dernières années particulièrement attractif. Et les projections réalisées à l'échelle européenne à l'horizon 2025 montrent que les régions de l'Ouest français devraient conjuguer solde naturel et solde migratoire positifs.

1.3 Les gens de l'Ouest

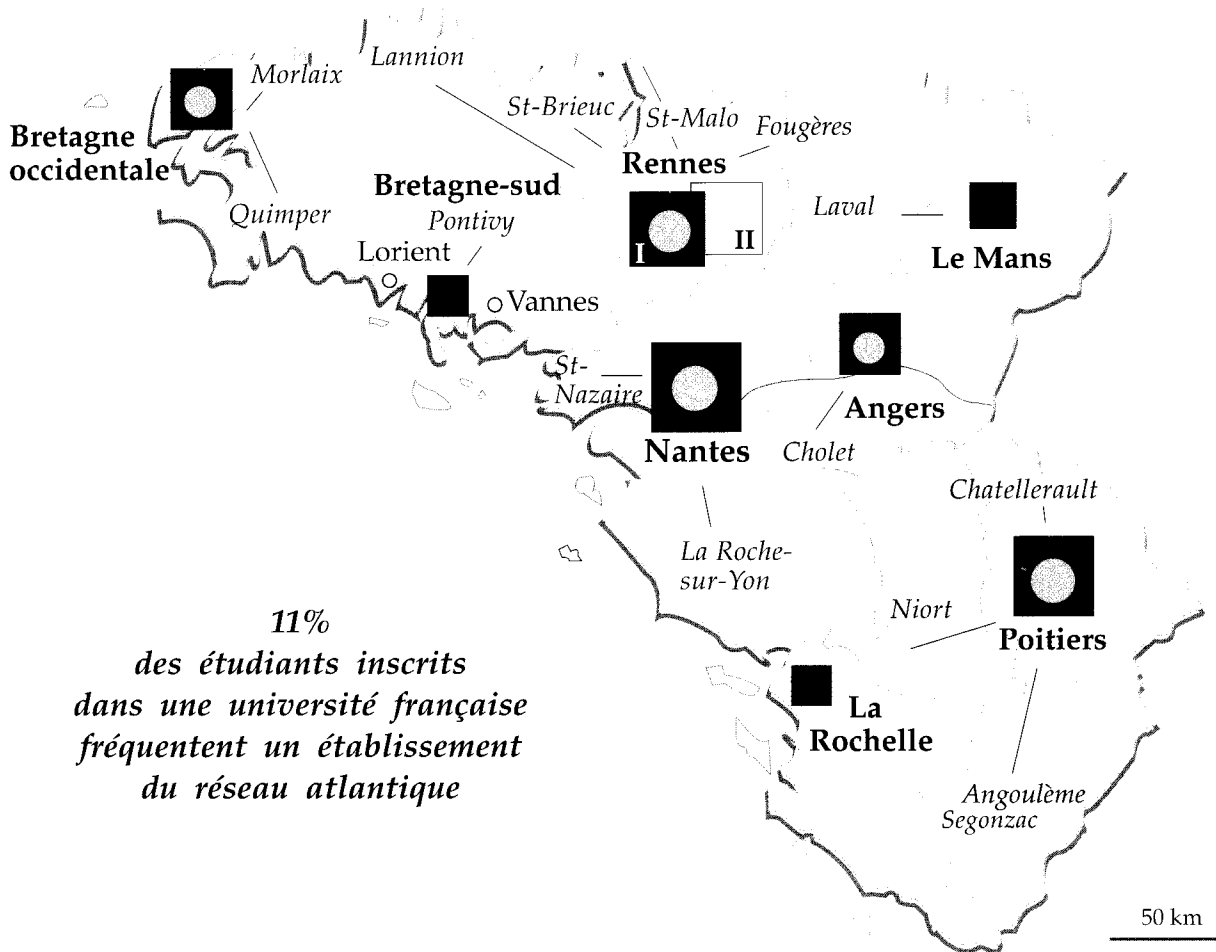
■ La qualité des ressources humaines : des facteurs de réussite

Les trois régions bénéficient en matière de formation et de ressources humaines d'indéniables atouts : importance de la formation par apprentissage (Pays de la Loire et Poitou-Charentes sont les deux régions de France où l'on recense la plus forte proportion d'apprentis sous contrat), excellence des résultats au baccalauréat (les académies de Rennes, Nantes et Poitiers présentent des taux de réussite régulièrement supérieurs à la moyenne nationale).

Migrations de population



Réseau des universités de l'Ouest atlantique L'enseignement supérieur



Type d'universités

universités omnidisciplinaires	universités pluridisciplinaires
<p>avec santé médecine et /ou pharmacie, odontologie</p>	<p>santé, sciences, droit, économie, gestion, philosophie, AES</p>
<p>hors santé</p>	<p>lettres, sciences humaines, AES, arts et sports</p>

Nombre d'étudiants inscrits en 2000-2001

Académie	Université	étudiants
Nantes	Angers	15 757
	Le Mans	8 106
	Nantes	33 060
Poitiers	La Rochelle	6 316
	Poitiers	24 063
Rennes	Bretagne occidentale	16 680
	Bretagne-sud	6 188
	Rennes I	22 280
	Rennes II	19 920

Source : *Annuaire des Établissements d'Enseignement Supérieur
et Services centraux des universités*

Antenne universitaire, établissement rattaché : ex. Cholet

La vitalité universitaire du Grand Ouest est en partie liée à ces taux de réussite. Toutefois, les 250 000 étudiants, répartis entre neuf universités, ne représentent que 12 % des effectifs nationaux, soit une légère sous-représentation en regard des 13 % correspondant à la part de population dans l'ensemble national.

Si, pour les trois régions, les étudiants inscrits en cycles courts représentent une part nettement supérieure à la part nationale, celle des troisièmes cycles y est en revanche inférieure dans les trois académies. C'est là une des causes du retard global du Grand Ouest dans les activités de recherche.

La cause de la sur-représentation des cycles courts est sans doute à rechercher dans le système productif lui-même et dans un modèle culturel propice à inciter les jeunes diplômés à entrer plus tôt sur le marché du travail.

En matière d'implantation territoriale, c'est la Bretagne qui possède le quadrillage le plus serré, Rennes regroupant les deux tiers des effectifs, le reste se répartissant entre Brest, Lorient-Vannes et de nombreuses antennes : Fougères, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Quimper, Pontivy. En Pays de la Loire, l'offre universitaire se répartit entre Nantes, qui regroupe près de la moitié des effectifs, Angers et Le Mans, avec, là aussi, plusieurs antennes : Cholet, Laval, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon. Il y a en Poitou-Charentes deux universités : Poitiers, qui capte la plus large part de la population étudiante, relayé par Niort, Angoulême et Châtellerauld, et la Rochelle, de création récente.

Ces constats conduisent à s'interroger sur la conception de la fonction dévolue aux universités du Grand Ouest : fonction de proximité liée au quadrillage du territoire par de nombreux établissements, situant les premiers et deuxièmes cycles dans le prolongement du cursus lycéen, ou réelle fonction supérieure, facteur de qualification et de développement des territoires.

■ La structuration socio-professionnelle

L'Ouest demeure une terre d'agriculteurs et d'ouvriers. Le quart des agriculteurs exploitants recensés en France y réside, et on y dénombre autant d'ouvriers que d'employés, quand le paysage socio-professionnel français dégage dans son ensemble une prédominance de ces derniers.

La spécificité agricole concerne les trois régions : parmi les actifs, la part des exploitants agricoles, qui sont 156 000 au total, est de 4,9 % en Poitou-Charentes, 4,8 % en Bretagne, et 4,1 % en Pays de la Loire, à comparer aux 2,4 % de l'ensemble de la France. La chute de 40 % du nombre des agriculteurs enregistrée entre 1990 et 1999 a été analogue à celle constatée au plan national et n'a donc pas modifié ces rapports.

On compte dans l'Ouest un million d'ouvriers, qui constituent le groupe socioprofessionnel le plus important. Si en Bretagne et en Poitou-Charentes on constate un équilibre entre les effectifs d'employés et d'ouvriers, ces derniers sont relativement plus nombreux en Pays de la Loire.

En revanche, en dépit de l'accroissement au cours de la dernière décennie, du nombre des ouvriers qualifiés, leur importance est toujours moindre qu'en moyenne nationale.

Comme partout en France, le nombre des artisans et commerçants s'est amenuisé. Toutefois l'importance de l'artisanat et son poids économique demeurent supérieurs à la moyenne nationale ; ce qui explique que les régions du Grand Ouest soient les premières de France pour le nombre d'apprentis.

On recense près d'un million d'employés dans l'Ouest, avec une sur-représentation de la fonction publique et des services aux particuliers et une sous-représentation de l'administration d'entreprise par rapport aux autres régions.

Les professions intermédiaires (près de 700 000 personnes) constituent la catégorie socioprofessionnelle qui a le plus progressé ces dix dernières années. Cette progression de 31 % a certes été plus forte que dans l'ensemble de l'Hexagone, mais il persiste néanmoins un décalage de deux points en terme d'importance relative de cette catégorie parmi les actifs entre l'Ouest où elle représente 20 % et la moyenne nationale qui est de 22 %. Et on constate, en dépit d'une augmen-

tation de leur nombre supérieure à la moyenne nationale (25 % contre 17 %), une moindre proportion de cadres. Ce sont essentiellement les cadres d'entreprises qui font défaut : on en compte deux fois moins, toutes proportions gardées, que dans le reste de la France.

De façon générale, le nombre de salariés a augmenté trois fois plus rapidement qu'au plan national. Le salariat représente aujourd'hui 85 % des emplois localisés dans l'Ouest. Cette forte croissance, probablement sans équivalent parmi l'ensemble des régions françaises, résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : croissance économique, augmentation de la population en âge de travailler, migrations d'actifs globalement favorables, transfert du non salariat vers le salariat.

Avec un gain de l'ordre de 200 000 emplois salariés en dix ans, le bilan reste remarquable. Les zones les plus dynamiques concernent les grandes villes attractives comme Rennes et son extension à l'est vers Vitré et Laval, Nantes, Angers, Poitiers, ainsi que le littoral sud, d'Auray à la Rochelle.

■ Salaires et emploi

Les rémunérations de ces salariés sont en moyenne peu élevées, à peine 9 200 F net par mois en 1998. En réalité, la moitié des salaires est inférieure à 7 700 F mensuel et 10 % des salariés sont rémunérés aux environs du SMIC.

Ce niveau moyen peu élevé est inférieur à la moyenne nationale de 12 % si on intègre l'Ile-de-France, et de 4 % quand on excepte les salaires franciliens. Dans chacune des trois régions le salaire moyen est inférieur au salaire moyen de province : les Pays de la Loire figurent au 16^e rang des régions françaises, la Bretagne au 19^e et Poitou-Charentes au 21^e.

Ce décalage se révèle stable depuis plusieurs années.

Cette situation s'explique par deux effets : l'un structurel, lié à la faible qualification des emplois et à la structure du tissu économique (faiblesse relative des secteurs les plus rémunérateurs), l'autre géographique, lié au poids de la ruralité.

L'effet structurel n'est positif que pour six zones d'emplois sur quarante sept (Lannion, Nantes, Rennes, Poitiers, Brest et Angoulême) ; l'effet géographique l'est pour sept (Morlaix, Cognac, Châtellerauld, Saint-Nazaire, Nantes, Rennes et Le Mans).

De ce fait, des écarts de salaires très importants sont constatés au sein même de l'interrégion et des départements qui la composent.

En dix ans, l'Ouest atlantique et la France ont inversé leurs positions relatives vis-à-vis du chômage. Début 2001, l'Ouest comptait 8,7 % de chômeurs quand le taux était de 9,2 % au plan national (seul Poitou-Charentes conservait un taux supérieur). Cette amélioration globale du marché de l'emploi témoigne de la vitesse avec laquelle les trois régions se sont adaptées aux impératifs de compétitivité, aux restructurations industrielles, et plus généralement à la mondialisation.

■ Des traditions au service de l'avenir : la solidarité garante de la cohésion

Longtemps marqués par des conflits religieux et politiques, les territoires de l'Ouest sont aussi le berceau de l'économie sociale (et plus récemment de la coopération intercommunale). Attachement sans concession à certaines valeurs et pragmatisme dans l'action ont mis en mouvement, depuis plus d'un siècle, un ressort original de développement, fondé sur la solidarité et la mise en réseau.

Récemment dénombrés (par une étude réalisée par l'Insee en 1998), les effectifs salariés des coopératives, mutuelles et associations représentent aux alentours de 12 % de l'emploi salarié total dans les trois régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, les plaçant ainsi au premier rang au plan national.

Les entreprises relevant de l'économie sociale sont ancrées durablement dans les territoires et leurs contributions à l'économie globale peuvent être parfois déterminantes, comme c'est le cas, par exemple, avec les sociétés mutualistes au Mans et à Niort.

La plupart de ces entreprises ont leurs activités centrées sur les services à la personne : culture, prévoyance, soins, banque ..., autant de secteurs en forte progression.

L'originalité de ce tiers secteur résulte de plusieurs facteurs :

- propriétés de leurs adhérents ou de leurs usagers, ces entreprises ont des liens particuliers avec les territoires sur lesquels elles sont implantées et où s'exercent leurs activités ;
- le plus souvent, le développement de ces activités repose sur un marché hybride conjuguant cotisations privées et allocations publiques, ce qui correspond à certaines aspirations actuelles, en particulier en terme de gestion partagée de projets collectifs ;
- plus largement, c'est le rapport de l'économie au public qui est posé. Avec le développement des initiatives « solidaires » apparaît une motivation nouvelle pour l'action collective : à côté du cadre civique traditionnel de la gestion des affaires publiques, un nombre croissant de citoyens, parmi les plus jeunes notamment, se mobilise pour apporter des réponses adaptées à des besoins collectifs de régulation ou de réparation (réinsertion, échanges de savoir, lieux-ressources...).

Cette évolution de la demande d'un public soucieux d'être autant, sinon plus, un acteur qu'un consommateur de services pourrait déboucher sur de nouvelles stratégies de développement.

Ces tendances se vérifient particulièrement dans l'Ouest, et dénotent une aptitude forte des populations à l'innovation sociale. L'instauration d'un dialogue social territorialisé, le développement des groupements d'employeurs, la vitalité de l'emploi associatif, en fournissent l'illustration concrète.

Les régions de l'Ouest paraissent, de ce fait, disposer de réels atouts pour répondre dans de bonnes conditions à de multiples exigences qui se manifesteront de plus en plus fortement dans l'avenir :

- besoins de services d'aide à la personne résultant de l'allongement de la durée de vie ;
- souhait de disposer d'une offre de mieux en mieux structurée en matière de loisirs culturels et sportifs, résultant de l'aménagement du temps de travail ;
- tendance des entreprises à accorder de plus en plus d'importance à la qualité de l'environnement humain.

Le Grand Ouest dispose incontestablement là d'un « plus », que beaucoup lui reconnaissent et qu'il faut valoriser davantage.

Ses capacités particulières à s'adapter aux mutations comme à faciliter l'intégration de populations nouvelles, à répondre collectivement à des besoins émergents (crèches parentales, formations de proximité, groupements d'employeurs...) doivent permettre de fonder le renforcement de l'attractivité de l'Ouest non seulement sur des éléments matériels, mais aussi sur des valeurs.

1.4 Le poids économique du Grand Ouest

Le PIB de l'Ouest représentait en 1998 11 % de l'économie métropolitaine. Rapporté à une moyenne européenne de 100 et à une moyenne nationale qui lui est proche (99,6 %), il se situait à 83,8 (86,8 en Pays de la Loire, 82,7 en Bretagne, 80 en Poitou-Charentes). Mais il faut noter qu'il était à 90,2, dix ans plus tôt en 1988. Toutefois, cette diminution de 6,4 points a été inférieure à la baisse enregistrée au plan national : 9,8 points.

Lorsque l'on gomme l'effet volume, dû à la différence du nombre d'actifs au travail, les similitudes entre les trois régions de l'Ouest sont frappantes. Les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et la Bretagne créent chacune autant de richesse par emploi et se classent respectivement aux 15^e,

17^e et 18^e rangs des régions françaises, très nettement en dessous de la moyenne nationale. Les explications de ce décalage convergent : la répartition des activités par grands secteurs économiques, la sur-représentation de l'agriculture, la nature des industries présentes, le retard en termes de services, ne permettent pas aux trois régions de hisser la valeur ajoutée par emploi à hauteur de la moyenne nationale.

Autre point commun, à structure d'activités identique, les emplois ont, dans l'Ouest, une productivité apparente certes similaire entre les trois régions, mais qui reste en-deçà de la moyenne nationale (si l'on intègre l'Ile-de-France).

■ Les activités directement liées à la mer

Elles constituent une caractéristique des territoires de l'Ouest atlantique.

Avec ses milliers de kilomètres de côtes et une forte tradition maritime, l'Ouest a développé l'ensemble des activités liées à la mer, qui y occupent (hors tourisme littoral) 51 000 personnes réparties entre activités de production et de services marchands.

Le Grand Ouest occupe en effet la première place en France pour l'exploitation des produits de la mer, la construction navale (civile et militaire) et la construction de bateaux de plaisance.

La pêche demeure une activité essentielle, présente sur la quasi-totalité du littoral. Avec près de 30 000 pêcheurs, embarqués ou non, les trois régions regroupent plus de 45 % des effectifs métropolitains (16 900 en Bretagne, 5 700 en Pays de la Loire et 6 800 en Poitou-Charentes).

On y dénombre vingt-deux ports de pêche, 183 000 tonnes de poissons débarqués (ce qui correspond à 50 % de la production française), auxquelles il faut ajouter 174 000 tonnes de thons tropicaux transformés dans l'Ouest.

Par ailleurs, ces régions disposent de nombreux sites qui, par leurs caractéristiques physiques et biologiques, comptent parmi les principaux centres de production de cultures marines. L'Ouest atlantique possède en effet l'essentiel des bassins ostréicoles : Cancale, Quiberon, la baie de Bourgneuf et Marennes-Oléron.

En matière de cultures marines, la production ostréicole atteint 80 000 tonnes, la production mytilicole étant de 40 000 tonnes (60 % de la production dans les deux cas). Les productions piscicoles représentent, pour leur part, 30 % de l'aquaculture française.

Les établissements industriels de transformation des produits de la mer, au nombre de 90, emploient plus de 5 000 personnes et contribuent pour 40 % à la production nationale.

Les Chantiers de l'Atlantique sont numéro un mondial pour la construction de paquebots, tandis que la DCN (Direction des constructions navales) réalise l'ensemble de la flotte militaire de surface.

Concernant les navires à passagers, bateaux de pêche, bateaux de servitude, navires à grande vitesse, trois des cinq plus importants chantiers français sont situés dans l'Ouest.

■ La prépondérance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

C'est l'un des piliers de l'économie de l'Ouest, qui est le premier bassin agricole et agro-alimentaire de France et d'Europe. L'abondance de la matière première agricole, liée à une forte technicité, place l'Ouest en position de leader dans de très nombreuses productions.

Ainsi, avec un chiffre d'affaires de 92 milliards de francs, soit 50 % du chiffre d'affaires national, l'Ouest est le premier producteur de viande en France.

Les échanges de produits agricoles, d'animaux vivants et de produits agro-alimentaires représentaient, en 1999, 16,8 milliards de francs, soit 36,5 % de la valeur totale des échanges internationaux de l'Ouest.

Les trois régions regroupent environ un quart des emplois agricoles français, et les comptes de l'agriculture leur ont attribué, pour 1999, un peu plus du quart de la valeur produite en France.

Si les productions végétales sont pour certaines de premier plan (choux-fleurs, pommes de terre primeurs, vins et cognac ...), l'agriculture de l'Ouest tire d'abord sa force des productions animales, qui représentent près de 44 % de l'offre nationale (certaines, comme la viande porcine ou les produits avicoles s'y trouvant presque exclusivement concentrées). Porcins en Bretagne, bovins en Pays de la Loire, caprins en Poitou-Charentes, chacune des trois régions affiche sa suprématie sur l'un ou l'autre des secteurs. Dès lors, l'Ouest dans son ensemble se trouve en première ligne en période de crise. Les questions agri-environnementales s'y posent avec plus d'acuité qu'ailleurs : c'est le problème de l'eau, notamment en Bretagne, caractérisé par une dégradation de la qualité et une accentuation des zones de sur-exploitation dont les effets sont pénalisants pour les activités économiques comme pour les milieux naturels.

Les trois régions ont tiré parti de leurs richesses agricoles au point que l'agro-alimentaire est le premier secteur industriel de l'Ouest et y emploie un salarié sur quatre (en ajoutant la région voisine de Basse-Normandie, avec sa filière lait-viande, c'est près de 30 % de l'emploi total du secteur au plan national qui se trouve ainsi concentré à l'Ouest).

Cette industrie est disséminée sur l'ensemble du territoire, où de nombreuses petites unités côtoient des grands groupes. Avec des marques prestigieuses, un secteur coopératif très présent, des appellations d'origine fortement appréciées, l'Ouest rayonne à l'international. C'est ainsi, par exemple, que Poitou-Charentes réalise la moitié de ses exportations sur des produits agro-alimentaires.

Avec 780 entreprises (de plus de 20 salariés) et 113 600 employés, les industries agro-alimentaires de l'Ouest représentent plus de 30 % du chiffre d'affaires national, 30 % des exportations françaises du secteur et 30 % de ses salariés.

L'ensemble des trois régions occupe la première place dans l'industrie laitière (41 milliards de francs de chiffres d'affaires, 26 % de la transformation française, dont 60 % de la production nationale de beurre), dans la fabrication d'aliments du bétail (48 % du chiffre d'affaires de la France, 45 % des effectifs), dans l'industrie du poisson (44 % du chiffre d'affaires de la France, 48,2 % des exportations).

L'Ouest se distingue également dans d'autres secteurs, prouvant ainsi la diversité de ses ressources, et occupe aussi la première place pour la production charcuterie-traiteur, pour la pâtisserie fraîche et de conservation, ainsi que pour la fabrication d'eau de vie (Cognac).

■ Les activités industrielles

Les régions de l'Ouest atlantique emploient près de 550 000 personnes dans l'industrie qui concerne près de 4 000 000 de salariés sur la France entière, secteurs de l'agro-alimentaire et de l'énergie inclus.

Les activités industrielles sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire interrégional. Leur poids en Loire-Atlantique, dans le Maine-et-Loire ou en Ille-et-Vilaine est sans commune mesure avec ce qu'il représente en Charente-Maritime ou dans les Côtes d'Armor.

Exception faite des activités liées à l'armement (ports de Brest et Lorient, sites d'Angoulême et Ruelle, manufacture de Châtelleraut) l'industrie s'est développée plus récemment en Bretagne et en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire où la fabrication d'acier, les conserveries, la construction navale, le raffinage ont forgé tout au long du XX^e siècle l'image industrielle de la Basse Loire.

D'une manière générale, les territoires de l'Ouest ont été un lieu privilégié des grandes évolutions engendrées, au cours des « trente glorieuses » par la politique volontariste de décentralisation industrielle alors conduite ou encouragée par l'État, afin de désenclaver les régions et de freiner l'exode des jeunes. La mise en œuvre du plan routier breton, la décentralisation d'établissements dans l'automobile (Citroën à Rennes, Fonderies du Poitou, filiale de Renault dans la Vienne), l'implantation et l'essor de l'électronique et des télécommunications (Lannion, Brest, Rennes) ont produit, à partir des années 50, un véritable renouveau économique, favorisé par

ailleurs par un dynamisme démographique certain, par des traditions locales actives et par une organisation territoriale équilibrée.

Dans leur ensemble, les trois régions ont su profiter de cette volonté politique de rééquilibrer vers l'Ouest le développement économique du territoire.

Trois secteurs se comportent en grands donneurs d'ordre et jouent ainsi un rôle essentiel sur l'économie locale en alimentant directement, et à des degrés divers selon la conjoncture, de très nombreux sous-traitants.

Il s'agit de la construction et de la réparation navale (Saint-Nazaire, Brest et Lorient), de la construction automobile (Le Mans, Rennes, Angers, Châtellerauld, la Rochelle, Cerizay...) et de ses fournisseurs (Valéo à Châtellerauld, Michelin à Vannes, Cholet, la Roche-sur-Yon et Poitiers), de l'aéronautique (avec EADS à Saint-Nazaire, Nantes et Rochefort).

L'exemple du secteur automobile illustre bien ce type d'organisation et de fonctionnement.

Avec plus de 400 entreprises et un effectif de 60 000 employés, le pôle automobile de l'Ouest est l'un des plus importants en Europe, avec la présence de grands constructeurs et d'un réseau très développé d'équipementiers.

Ce pôle automobile s'est développé à l'origine en liaison avec les usines des grands constructeurs implantés dans l'Ouest : PSA Peugeot-Citroën à Rennes, Renault (devenu ACI) au Mans, puis Scania à Angers.

Cette présence d'un réseau très important et très diversifié d'équipementiers automobiles, qui alimente l'ensemble de l'industrie automobile en Europe, constitue aujourd'hui une des grandes caractéristiques et une véritable force de ce secteur dans le Grand Ouest. C'est ainsi qu'avec plus de 7 000 salariés, le Grand Ouest constitue le premier pôle français de l'industrie du caoutchouc, en particulier pour l'usage technique avancé de ce matériau, et, avec plus de 8 000 salariés, le deuxième pôle pour la plasturgie.

L'Ouest joue aussi un rôle pionnier en France dans le développement du véhicule électrique et hybride, en développant des programmes ayant pour but d'accroître l'autonomie des véhicules, en approfondissant des recherches spécifiques dans le domaine des batteries, des matériaux, de la chaîne de traction, des moteurs électriques, et en conduisant des actions liées à l'usage de ce type de véhicule et à sa popularisation (des coopérations interrégionales se nouent dans ce domaine entre Poitou-Charentes et Aquitaine).

Mais pour l'essentiel, le tissu industriel de l'Ouest est constitué de PMI, c'est-à-dire d'entreprises de moins de 500 salariés. En termes d'emploi, leur poids dans chacune des trois régions est proche de 60 % des effectifs industriels, pour une norme française voisine de 55 %.

Ces PMI présentent des caractéristiques majeures : l'une, qui vient d'être mentionnée, est de dépendre de donneurs d'ordre qui, en période favorable, tirent leurs activités et leur développement ; l'autre est de s'inscrire dans le prolongement d'activités artisanales anciennes autour des métiers du bois et du papier (deux fois plus importants, en termes d'emploi, en Poitou-Charentes qu'en moyenne nationale) ou du cuir, textile, habillement (deux fois et demie plus importants qu'au plan national dans les Pays de la Loire, avec une forte concentration dans le Choletais).

Exposées à la concurrence des pays à bas salaires, ces entreprises souvent individuelles ou familiales éprouvent des difficultés à fournir les nécessaires efforts de recherche et d'innovation comme à conquérir des marchés à l'exportation. Les PMI manufacturières de l'Ouest sont parmi celles qui exportent le moins : 17 % de leur chiffre d'affaires contre une norme nationale de 25 %.

Dans ce paysage contrasté et fragile, il faut souligner la réussite spectaculaire du secteur de l'industrie nautique, dont les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et aussi du Morbihan ont fait une spécialité. Avec 60 % des établissements français du secteur, 65 % des effectifs et plus de 50 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'exportation, l'Ouest occupe une place de leader mondial.

Les activités à forte valeur ajoutée et à contenu technologique élevé sont encore relativement peu développées dans l'Ouest.

Toutefois dans ce domaine de sérieux atouts existent : École des Mines de Nantes reconnue sur le plan international pour ses travaux sur la programmation-objet et les systèmes informatiques enfous ; Ecole nationale supérieure des Télécommunications de Brest ; France Telecom Recherche et Développement à Lannion. Cette spécialisation a attiré plusieurs grands noms de l'équipement électronique à vocation civile ou militaire : Alcatel, Matra, Thalès. Secteurs public et privé confondus, ce sont près de 6 000 chercheurs qui en Bretagne travaillent dans ces domaines.

Mais cette exception sectorielle, qui au demeurant n'est pas exempte de fragilité, ne saurait masquer le décalage entre un niveau de formation initiale plutôt bon des universités reconnues et une industrie qui affiche globalement des taux de valeur ajoutée, d'encadrement et des niveaux d'investissement très moyens.

■ L'insuffisance des services

Hors administrations publiques et activités associatives, les trois régions de l'Ouest totalisent 805 000 emplois dans les services marchands concurrentiels. En référence aux moyennes nationales, les activités de recherche/développement sont moindres, tandis que les services liés à la finance, aux télécommunications, à l'éducation, à la santé ou à l'action sociale sont relativement plus développés. D'une manière générale, on constate une sous-représentation du secteur des services supérieurs, qui, par ailleurs, se trouvent concentrés dans les principales aires urbaines.

Toutefois, cette appréciation d'insuffisance doit être nuancée selon les domaines. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les banques et les assurances, les trois régions ne sont dépourvues ni de ressources ni de savoir-faire. Près de 80 établissements de crédits y ont leur siège ; le réseau bancaire lui-même étant complété par des acteurs financiers spécialisés comme l'Institut de participation de l'Ouest, qui accompagne notamment les entreprises de la façade atlantique.

Dans le secteur des assurances, Niort et Le Mans ont une notoriété nationale due au fait que de nombreuses mutuelles y ont leur siège, ce qui ne signifie pas pour autant une absence de dépendance vis à vis de grands prestataires parisiens. Enfin, Nantes est la troisième place boursière de France après Paris et Lyon.

En matière de conseil-assistance, l'Ouest accuse un retard certain, avec un emploi pour trente salariés, la moyenne nationale hors Ile-de-France s'établissant à un pour vingt trois. Toutefois, cette situation semble en pleine évolution. En effet, depuis 1995, les emplois dans ce secteur croissent deux fois plus rapidement que sur l'ensemble de la France, notamment en Bretagne et en Pays de la Loire, les services informatiques étant les principaux bénéficiaires de cet essor.

Le conseil-assistance est très concentré dans les principales villes : Nantes, Rennes, Angers, qui réalisent à elles trois 35 % de la production du secteur dans le Grand Ouest. Avec Poitiers, Brest, Le Mans, Lorient et Saint-Nazaire, on atteint 50 % du poids économique de ces entreprises.

On retrouve des caractéristiques analogues en ce qui concerne les services opérationnels (centres d'appel, location de matériels, routage, sécurité, propreté...). Les sociétés de services sont naturellement fixées à proximité de leurs clients, c'est à dire dans les bassins industriels, près des zones portuaires ou des pôles tertiaires. Dans l'Ouest, 40 000 personnes travaillent aujourd'hui dans ce secteur en expansion, même si le rythme de création d'emplois entre 1995 et 1998 y a été moindre qu'en moyenne nationale.

Maillon indispensable de la vie économique, le transport routier de marchandise connaît un fort développement dans les trois régions, essentiellement en Bretagne. Les Pays de la Loire développent de façon complémentaire les activités logistiques comme l'organisation du fret, la manutention, l'entreposage. Dans l'extension du flux tendu aussi bien au commerce qu'à l'industrie, Nantes est devenue une plate-forme logistique pour de nombreux distributeurs.

■ L'économie portuaire

Dans une perspective de croissance continue du marché mondial, le trafic maritime, déjà principal mode de transport à cette échelle (90 % du commerce planétaire en volume), devrait être appelé à poursuivre son développement.

Dans cette conjoncture, les régions de l'Ouest atlantique, dont sept départements sur treize ont une façade maritime, paraîtraient a priori bien placées, d'autant qu'elles sont à l'entrée maritime du secteur Manche – Mer du Nord qui voit passer l'essentiel de ce trafic mondial.

Pour autant, les ports concernés, éloignés du cœur économique de l'Europe, ne sont pas des ports de premier rang à l'échelle européenne (Rotterdam, par exemple, reçoit autant de fret maritime que tous les ports français réunis).

Sur la façade atlantique française, trois régions ont leur activité maritime principalement centrée sur un seul port : l'Aquitaine avec le port autonome de Bordeaux (9,3 millions de tonnes en 2000), Poitou-Charentes avec le port d'intérêt national de La Rochelle (7,6 millions de tonnes en 2000) et les Pays de la Loire avec le port autonome de Nantes/Saint-Nazaire, qui a un volume de trafic supérieur, à lui seul, à l'ensemble des autres ports de la façade atlantique (32 millions de tonnes en 2000).

A l'inverse, le trafic maritime de la Bretagne se répartit sur différents ports, avec principalement trois ports d'intérêt national dont le niveau d'activité est très proche : Lorient (2,7 millions de tonnes), Brest (2,1 millions de tonnes) et Saint-Malo (2,1 millions de tonnes en 2000). En revanche, les ports bretons ont une activité passagers importante vers le Royaume-Uni et l'Irlande (Saint-Malo et Roscoff totalisent ainsi plus d'un million de voyageurs).

■ La vocation touristique

Le tourisme occupe une place importante dans l'économie des régions de l'Ouest. Au-delà des plages de l'Atlantique, les richesses et la diversité du patrimoine naturel (îles, marais, fleuves et rivières, parcs naturels), historique et culturel (châteaux, musées, festivals), les parcs de loisirs et les manifestations sportives internationales constituent de nombreux atouts. Pour la plaisance et la thalassothérapie, l'offre du Grand Ouest est de premier plan et de la meilleure qualité.

Cette économie touristique se caractérise par :

- une clientèle avant tout française, essentiellement familiale et de proximité ;
- une saisonnalité fortement marquée ;
- une offre vieillie qui, à quelques remarquables exceptions près, semble avoir du mal à s'adapter.

A une capacité d'accueil totale de 864 000 places, il convient d'ajouter le nombre des résidences secondaires (18 % du parc national).

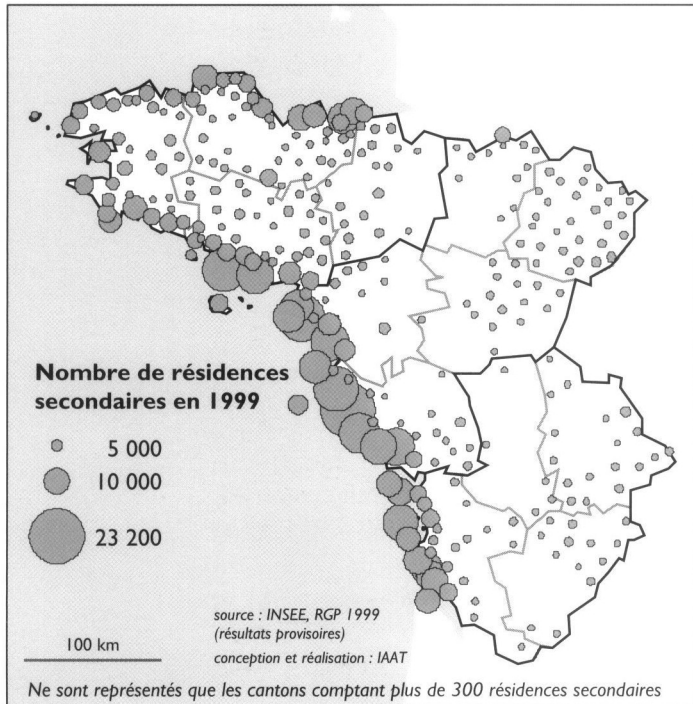
Les atouts et l'hébergement disponible ont attiré en 1999 une clientèle importante. On a enregistré en effet près de 17 millions de nuitées en hôtel (10 % du marché national, soit une part équivalente au poids en termes d'infrastructures), et 27 millions de nuitées en camping (27 % du marché national pour un poids relatif de 25 % en terme d'infrastructures).

Comme le camping fonctionne uniquement grâce au tourisme de loisirs, à l'inverse de l'hôtellerie qui dispose d'une forte clientèle d'affaires, ces bons résultats témoignent d'une forte vocation touristique locale, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes se situant respectivement aux 4^e, 5^e et 6^e rangs des régions de France pour la fréquentation des campings.

Pour l'ensemble des modes d'hébergement, les Britanniques, les Néerlandais et les Allemands constituent dans l'ordre les trois premières clientèles étrangères.

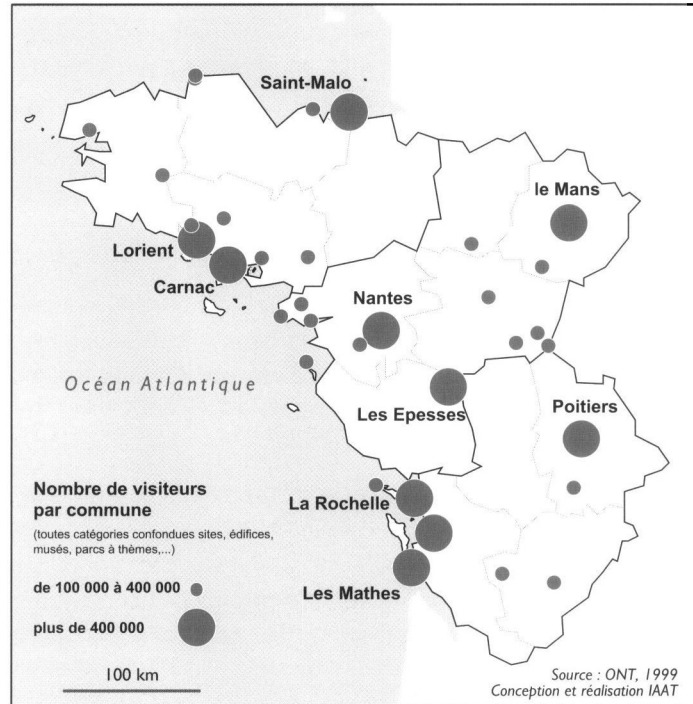
Tourisme

Répartition des résidences secondaires par canton

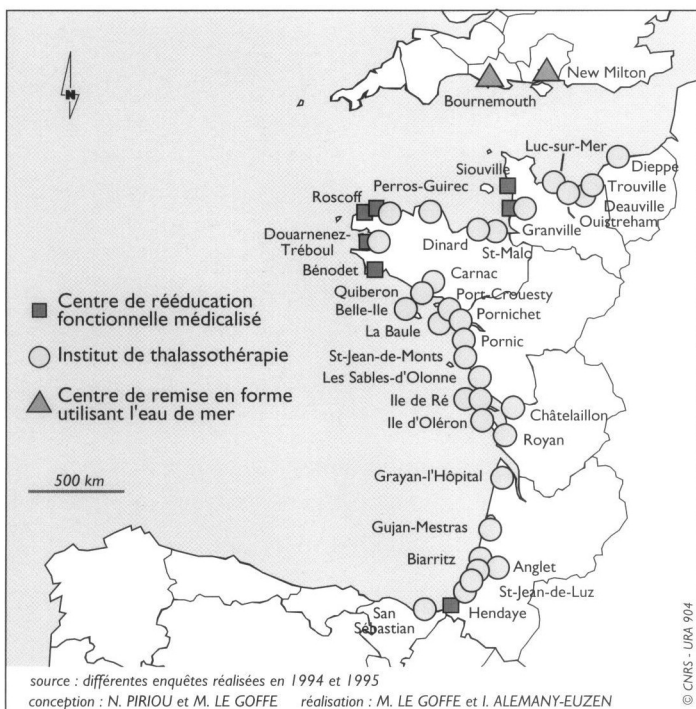


Fréquentation touristique

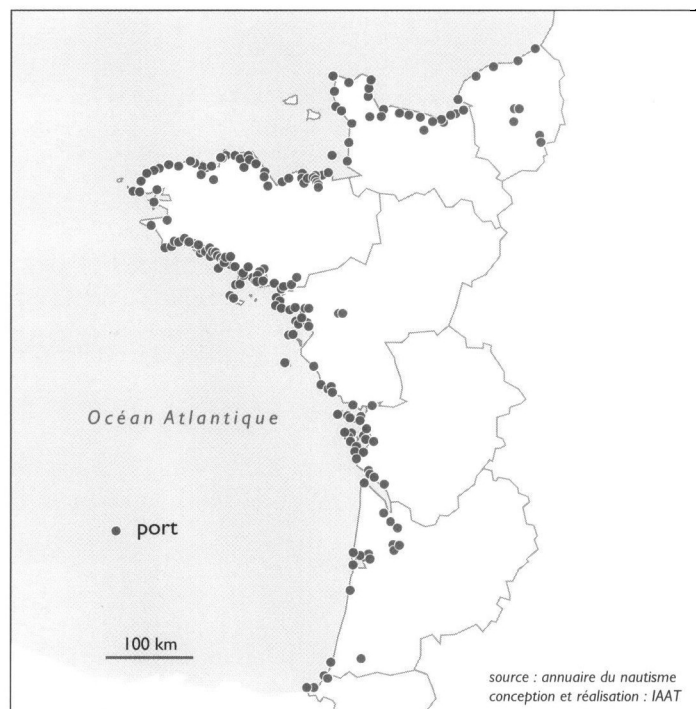
Communes ayant reçu plus de 100 000 visiteurs en 1999



Les cures marines sur la façade Atlantique



Ports de plaisance (1999)



■ Au total, une évolution économique originale ...

L'évolution des activités économiques dans les territoires du Grand Ouest se révèle originale à plus d'un titre.

D'un espace rural dédié à l'agriculture, sous-industrialisé, le Grand Ouest s'est transformé en un espace industrialisé, structuré par un réseau urbain relativement équilibré. En à peine deux décennies, on y a enregistré une variation nette très importante de l'emploi salarié industriel. Cela se traduit aujourd'hui par un taux de localisation de plus de 14 % de l'emploi salarié industriel national et par un taux de spécialisation industrielle de 29,6 % contre 25,3 % France entière (ce taux de 29,6 % était de 11,58 % en 1987).

La variation nette entre 1987 et 1999 est un solde positif de près de 34 000 emplois industriels salariés, soit une augmentation de 6,84 % alors que dans l'industrie l'emploi a globalement régressé en France de 12,51 %.

Nous sommes en présence d'une illustration claire de « la France inverse » décrite par René Ulrich dans les années 70, d'autant plus qu'à cette évolution favorable de l'emploi industriel s'ajoute une croissance de l'activité tertiaire supérieure à la moyenne française (de 1987 à 1999 la progression des emplois dans ce dernier secteur a été de 39,27 % dans le Grand Ouest contre 30 % pour l'ensemble de la France). L'effet multiplicateur des emplois tertiaires induit par la création d'emplois industriels s'est conjugué avec l'effet d'attraction du littoral (retour de retraités, résidences secondaires devenues principales, fréquentation touristique) qui a favorisé le développement d'une économie résidentielle.

Le taux d'augmentation globale de l'emploi salarié dans le champ Industrie-Commerce-Services pour le Grand Ouest par rapport à la France est pour la période 1987-1999 de 27,21 % contre 15,80 % (source Unedic). Cette évolution favorable résulte de plusieurs facteurs dont les effets se conjuguent dans un processus vertueux :

- la mutation industrielle marquée par la régression de l'industrie lourde a favorisé la diffusion d'une industrie légère dans le Grand Ouest ;
- la politique de décentralisation industrielle a facilité le transfert de certaines activités productives (par exemple dans le secteur automobile à Rennes et au Mans...) ;
- les implantations d'établissements décentralisés se sont produites sur un terrain favorable qu'un tissu de PME-PMI avait déjà contribué à enrichir, générant un développement endogène ;
- les gains en emplois dans les secteurs tertiaires tel que la recherche et les services aux entreprises, supérieurs à la progression moyenne nationale, atteste les renforcements des capacités de développement industriel.

Par ailleurs, il existe dans l'Ouest une dynamique non négligeable de création d'entreprises : 28 000 y ont été créées en 2000, soit 11% des créations nationales. Même si le Grand Sud-Est (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) en a créé 67 000 (avec 12,3 millions d'habitants), il faut surtout noter que le taux de survie de ces entreprises nouvelles est, dans l'Ouest, supérieur de trois points à la moyenne nationale.

Cette montée en puissance de l'activité industrielle a renforcé l'attractivité des territoires du Grand Ouest qui bénéficiaient déjà de l'attrait du littoral. Sont arrivés non seulement des retraités et des touristes, mais également des actifs jeunes.

Parallèlement, l'évolution de l'économie résidentielle se révèle aussi très positive : pour preuve la progression des emplois salariés dans les activités liées à la satisfaction des besoins des populations (construction, commerce de détail, banque, santé, culture et sport ...). L'indice 1987-1999 du Grand Ouest est dans ces secteurs presque toujours supérieur à la moyenne française, de plus de dix points dans plusieurs domaines.

On constate donc un réel dynamisme industriel et un rattrapage en cours du retard en matière tertiaire. Mais on constate aussi un manque de productivité et, dans certains secteurs parmi les plus dynamiques, un manque de main d'œuvre. Il y a donc nécessité de mieux adapter certaines formations initiales aux besoins de l'économie et de qualifier davantage, et en même temps, les emplois en développant la formation permanente dans les entreprises.

■ ... mais une internationalisation insuffisante

L'Ouest comptait, fin 1998, 760 établissements de plus de 20 salariés à participation étrangère majoritaire. Ils représentaient 15,4 % des établissements de ce type, employaient 24 % des effectifs et bénéficiaient de 28 % des investissements.

L'Ouest se trouvait à cet égard moins bien placé que l'ensemble des régions françaises qui enregistrait des taux respectifs moyens de 22 %, 30 % et 36,7 % ; les régions frontalières étant naturellement au premier rang.

En ce qui concerne les investissements étrangers, vingt sept projets étaient recensés dans le Grand Ouest fin 2000, sur 563 au plan national. Ils devraient générer à échéance 2003-2004, 2 800 emplois dans les trois régions. Mais dans le même temps, ce sont 4 700 emplois qui sont prévus pour la seule Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 170 en Lorraine et 3 000 en Rhône-Alpes comme dans le Nord-Pas-de-Calais.

2. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX

L'analyse diagnostique du Grand Ouest et de ses composantes montre une situation contrastée entre l'évolution démographique et la trajectoire économique de cet ensemble interrégional.

Sur le plan démographique, outre un réel pouvoir d'attraction sur des populations non actives que l'on observe en particulier sur le littoral, de nombreuses villes font preuve d'une croissance dont les effets devraient se faire positivement sentir sur le renouvellement de la population active.

Cette dynamique de population contraste singulièrement avec les résultats des indicateurs de compétitivité économique.

En dépit d'implantations parfois spectaculaires et de réussites brillantes dans les secteurs de haute technologie, la persistance de deux facteurs structurels continue de maintenir en-deçà de la moyenne nationale la compétitivité globale de l'Ouest :

– en premier lieu, l'héritage d'une industrialisation récente, inspirée d'une stratégie volontariste de décentralisation industrielle, a effectivement contribué à la modernisation du tissu économique, mais tend aujourd'hui à pérenniser la position périphérique et la situation de dépendance économique du Grand Ouest par rapport à la région parisienne ;

– parallèlement à cette industrialisation orchestrée de l'extérieur, le développement de secteurs traditionnels, endogènes, tels que l'agro-alimentaire, ne semble pas avoir suffisamment suivi, à ce jour, un processus de remontée de filière vers les activités à plus forte valeur ajoutée.

La convergence de ces deux facteurs structurels explique le positionnement encore insuffisant de l'Ouest sur les secteurs en croissance où se mesure aujourd'hui le degré de centralité économique d'un territoire.

Au final, la productivité globale des trois régions demeure assez faible, les activités, pour beaucoup, relativement peu qualifiées, et les salaires peu élevés.

En outre, les déficits en ce qui concerne les activités de recherche et les services stratégiques, la dépendance vis-à-vis de la région parisienne qui en résulte (qu'il faut commencer à nuancer en ce qui concerne Nantes), les conséquences écologiques et sanitaires de l'agriculture intensive, auxquelles s'ajoutent les effets d'une occupation littorale de plus en plus importante, font désormais peser sur ces territoires des pressions de plus en plus difficilement acceptables.

2.1 Une situation contrastée

Un devenir porteur de risques

Le contexte de transition sociale et économique dans lequel s'inscrit l'évolution actuelle du Grand Ouest est source de tensions et de déséquilibres qui pèsent sur la qualité de l'environnement et qui peuvent menacer le maintien de la cohésion sociale.

Parmi les facteurs de menace, le tropisme métropolitain des catégories sociales les plus aisées est un facteur d'inégalités spatiales et accentue le cloisonnement social de la ville. En outre, le mouvement de périurbanisation, s'il n'est pas régulé, risque également d'aggraver l'évolution duale et l'écart dans le rythme de développement des territoires sous influence urbaine et des zones rurales fragiles encore nombreuses dans cet ensemble interrégional à faible densité de population.

Outre les tensions sociales qu'elle pourrait générer, la poussée d'une urbanisation insuffisamment maîtrisée porte également atteinte au cadre de vie, en particulier sur le littoral où les espaces de peuplement en forte croissance côtoient des milieux naturels fragiles.

Parmi les autres interrogations sur le devenir du Grand Ouest, la capacité du littoral à tirer parti de son attraction démographique au bénéfice non exclusif de la fonction récréative et résidentielle conditionnera la maîtrise de son développement et l'évolution de sa centralité économique.

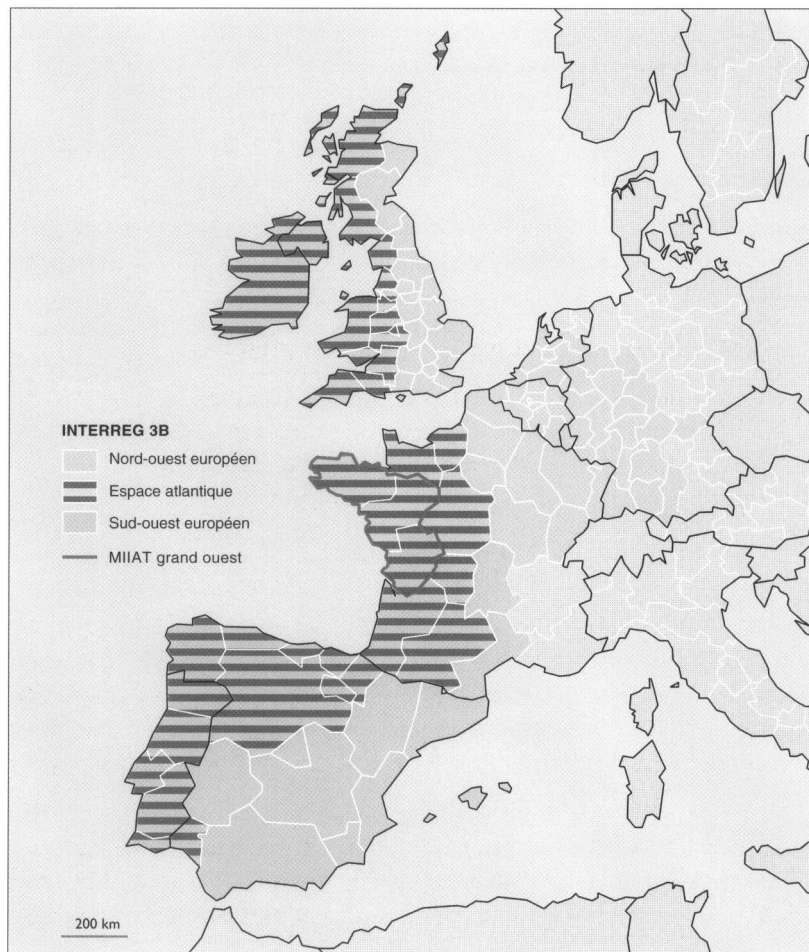
Longtemps porté par la disponibilité de l'espace et d'une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée, le développement des régions d'industrialisation diffuse et des districts industriels apparaît aujourd'hui incertain et largement conditionné par la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre et le maintien des activités de production dans les secteurs traditionnels.

Un devenir porteur de chances

Les dynamiques littorale et urbaine dans le Grand Ouest, si elles se prolongent, ouvrent une nouvelle perspective de centralité à un ensemble interrégional qui a longtemps été associé à une image de finistère laissé à l'écart des cercles des régions prospères. La réalisation de ces nouvelles perspectives dépendra de l'évolution des trajectoires littorale et urbaine, et plus précisément :

- de la capacité d'entraînement de la croissance démographique sur l'économie du littoral ;
- de la transformation du mouvement de polarisation urbaine en un véritable processus de métropolisation qui entraîne le Grand Ouest vers le haut en terme de compétitivité globale et d'ouverture internationale.

Les espaces INTERREG 3 B



La périphéricité : handicap ou atout ?

L'éloignement des grands centres de décision et des principales aires de développement nationaux et européens est habituellement perçu et présenté comme l'un des handicaps majeurs dont les territoires de l'Ouest ont à pâtir. Y aurait-il pour autant une fatalité de la périphéricité ? Comme cela a été rappelé en introduction, il n'en a pas toujours été ainsi. Et la mondialisation de l'économie, comme le développement des TIC et la nécessité de trouver, dans les années qui viennent, une alternative à la saturation des voies de communications terrestres (essentiellement routières) sont de nature à permettre la création d'une nouvelle centralité à l'Ouest.

De ce point de vue, à l'échelle nationale, l'éloignement de Paris n'a pas eu que des effets négatifs. En effet, la conjonction de la mobilisation locale et du volontarisme de l'État a permis que les territoires de l'Ouest se développent sans être dans la dépendance immédiate et exclusive de la région capitale, donc sans être victimes des effets destructurants parfois constatés dans le Bassin parisien. C'est ainsi qu'a pu émerger un système interrégional reposant sur des problématiques communes, des interdépendances régulièrement affirmées, des coopérations multiples.

Par ailleurs, au plan européen, au titre du programme Interreg IIIb, la majeure partie des territoires du Grand Ouest (régions de Bretagne et Pays de la Loire) est intégrée à la zone du Nord-ouest européen, ce qui relativise singulièrement leur situation périphérique par rapport aux territoires les plus actifs de l'Union. Dans ce contexte, le bi-pôle métropolitain à constituer entre Nantes et Rennes devra relever le défi de s'articuler étroitement avec ce cœur de l'Europe qui concentre l'essentiel de la richesse. Le Poitou-Charentes étant pour sa part intégré à la zone Sud-ouest européen, le Grand Ouest a ainsi vocation à redevenir un espace central stratégique de liaison dynamique entre le Nord-ouest et le Sud-ouest de l'Union européenne, à être la véritable « porte océane » de la zone « Euro ».

2.2 Une vision interrégionale, pour identifier le Grand Ouest

Face aux chances et aux risques de ce devenir, il appartient aux acteurs publics de traduire le champ des possibles en ambition commune et partagée pour l'ensemble des territoires de l'inter-région.

C'est ce à quoi entend contribuer l'État par les réflexions présentées ici.

La situation paradoxale du Grand Ouest a mis en lumière un certain contraste entre, d'une part, son pouvoir de séduction et sa capacité d'attraction démographique et, d'autre part, ses résultats assez décevants en terme de compétitivité économique. L'ambition de faire converger les dynamiques démographiques et économiques en renforçant la diffusion des facteurs et des espaces de développement correspond à une perspective globale qui peut servir de finalité pour l'action interrégionale de l'État en matière d'aménagement du territoire.

Cette ambition, pour qu'elle soit partagée et acceptée, exige cependant une déclinaison sectorielle et territoriale des enjeux.

Au-delà des facteurs d'explication macro-économiques sur lesquels les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique n'ont plus beaucoup d'effet de correction, la nécessité d'une élévation de la compétitivité globale pose la question d'une formalisation interrégionale de l'enjeu de l'attractivité économique.

Enjeu transversal du point de vue de l'État sur le Grand Ouest, la plus-value d'une perception interrégionale de l'attractivité économique repose en premier lieu sur la recherche d'une plus grande lisibilité de cet ensemble de territoires en direction des acteurs du développement économique.

Enjeu transversal de la stratégie de l'État pour le Grand Ouest, le parti pris de l'internationalisation n'obéit pas à une logique sectorielle circonscrite au monde de l'entreprise et met en jeu le soutien à l'ensemble des territoires et des facteurs susceptibles de renforcer la connexion du Grand Ouest aux réseaux de prospérité de l'économie mondialisée et globalisée.

C'est en ce sens qu'il importe de poursuivre deux dimensions et deux objectifs dans le défi de l'internationalisation :

- centralité et attractivité économique : soutien à la localisation et au développement des équipements, des secteurs et des emplois dont la dimension stratégique repose sur des effets d'entraînements se mesurant à une échelle supra-régionale et supra-nationale ;
- organisation des territoires : développement prioritaire des lieux de lisibilité internationale en renforçant leur pouvoir de diffusion interrégionale et en cohérence avec les aménités et l'image d'équilibre du Grand Ouest.

Pour cet ensemble interrégional, la réponse aux nouveaux défis suppose donc la construction et l'affirmation d'une véritable image de l'Ouest atlantique visible et lisible au plan national, européen et mondial par le renforcement de l'attractivité des territoires qui le composent et l'accroissement de leur compétitivité économique.

L'atteinte de ces objectifs dépendra de la capacité des décideurs et des acteurs, publics et socio-économiques, à agir pour assurer les conditions d'un développement durable, c'est à dire :

- concilier, sur les territoires les plus fragiles que sont le littoral, les estuaires et les zones humides, l'accroissement de population, le développement d'activités dont les logiques se contrarient parfois, entraînant de sérieux conflits d'usage, et la préservation d'une qualité naturelle essentielle à l'affirmation d'une image positive et à l'attractivité ;
- permettre aux filières agricoles et agro-alimentaires de s'adapter sur le plan économique face à l'élargissement de l'Europe, à l'évolution de la PAC et à la concurrence mondiale, et de répondre aux exigences environnementales (qualité de l'eau) et sanitaires (traçabilité, sécurité alimentaire) ;
- développer les capacités des ports de l'Ouest atlantique à répondre, de manière coordonnée, à l'accroissement des échanges internationaux par voie maritime, et améliorer les communications terrestres et aériennes avec le reste de l'Europe. A cet égard, l'aéroport de Notre-Dame des Landes constituera un atout essentiel.

Mais il faut également retenir et attirer les talents.

Les efforts destinés à combler les retards en matière de recherche et de transfert de technologie doivent être intensifiés, et la spécialisation constatée en ce qui concerne les activités de la connaissance liées aux TIC mise à profit pour affirmer l'Ouest atlantique comme le territoire d'excellence dans ce domaine, en particulier pour ce qui est des usages, des processus pédagogiques et d'apprentissage.

Cette recherche d'une plus grande autonomie de développement par rapport à Paris nécessitera également la poursuite de l'effort de qualification et de formation en direction des activités à haute valeur ajoutée, particulièrement pour les filières maritimes et littorales. La création récente du réseau des neuf universités de l'Ouest s'inscrit bien évidemment dans cette perspective.

Enfin, il conviendra de veiller à encourager et à accompagner le phénomène de métropolisation que connaît notamment la ville de Nantes, et qui est indispensable à la nécessaire autonomisation de l'Ouest atlantique. Il conviendra, en particulier, de veiller à ce qu'il ne se développe pas outre mesure et au détriment des autres villes de première importance et de l'ensemble de l'organisation urbaine et territoriale équilibrée, qui caractérise cet ensemble interrégional et qui participe fortement à son attractivité par la dimension humaine et la qualité de vie de ses différentes composantes.

Bref, l'enjeu est de vérifier si, dans un contexte d'internationalisation économique et d'émergence d'un ensemble métropolitain, le système urbain en vigueur, par l'intensité relationnelle qu'il suscite, peut constituer un modèle alternatif de développement du territoire.

2.3 L'accessibilité : une condition indispensable de l'accélération du développement du Grand Ouest

L'amélioration continue de l'accessibilité de l'Ouest conditionne en grande partie le succès des politiques qui seront conduites par ailleurs pour y améliorer la compétitivité des entreprises et des territoires.

L'organisation encore très centralisée des infrastructures entraîne un certain nombre de conséquences sur la desserte des territoires, qui s'organise essentiellement via Paris. La rareté des points de connexion et l'importance des chaînons manquants accusent ce phénomène.

■ Les relations voyageurs à grande distance (liaisons aériennes)

L'accroissement des échanges de personnes à moyenne et longue distance et singulièrement le raccordement de l'Ouest au cœur de l'Europe font partie des enjeux de développement les plus importants pour la période qui s'engage.

Concernant les infrastructures aéroportuaires de l'interrégion, sont actuellement programmées ou projetées l'extension et l'adaptation de l'aéroport de Brest-Guipavas et la création d'un nouvel aéroport à Notre Dame-des-Landes, au nord de Nantes en direction de Rennes. Les capacités de ce futur aéroport seront adaptées à sa vocation de plate-forme d'échanges entre l'Ouest atlantique et les autres pôles européens, et, comme les principaux aéroports français, il devra développer sa vocation internationale. Ses dessertes terrestres, notamment ferroviaires (vers Nantes et Rennes), seront aménagées.

Une série de questions doit retenir l'attention :

- en premier lieu, l'articulation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes avec, d'une part, les aéroports du Bassin parisien et, d'autre part, l'aéroport de Bordeaux, qui est déjà, sur la façade atlantique, un site de dimension internationale ;
- en second lieu, la prise en compte des complémentarités entre les aéroports de l'Ouest, qu'il s'agisse des aéroports bretons ou de la relation avec celui de Poitiers qui, en raison de l'éloignement de la capitale du Poitou-Charentes de tout grand aéroport, devra faire l'objet d'une attention particulière.

■ Les liaisons maritimes et les infrastructures portuaires

Le schéma de services collectifs de transport, en même temps qu'il souligne la nécessité du développement concerté de l'activité maritime portuaire, retient l'importance pour ce faire d'améliorer les dessertes terrestres des ports, aussi bien routières que ferroviaires. Les dispositifs ainsi prévus d'amélioration de l'approche terrestre des ports devront être complétés par le développement de plates-formes logistiques et de chantiers de transport combiné.

Pour l'Ouest atlantique, le schéma a retenu trois enjeux stratégiques dont deux concernent directement la problématique des liaisons maritimes et des ports. Il s'agit :

- de l'écoulement des flux internationaux nord-sud ;
- de l'amélioration des liaisons reliant la façade atlantique à l'est de l'Europe, en valorisant la façade maritime et portuaire ;
- du fonctionnement des principaux pôles d'échange, dont Nantes/Saint-Nazaire.

Dans cet esprit, et avec l'objectif général d'ouvrir vers l'est leur hinterland, les ports regroupés au sein de l'association PNOA (Port du Nord Ouest atlantique) ont souhaité que soit étudiée la faisabilité d'un « port sec » à Vierzon (il s'agit d'une zone de massification, regroupement-dégroupage de marchandises en provenance ou à destination de ces ports). A cet effet, une convention d'étude a été signée début 2000 entre le président du conseil régional de la région Centre, la SNCF et le Port Autonome de Nantes/Saint-Nazaire (au nom des membres de l'association PNOA).

Cette étude traite des sujets suivants :

- desserte ferroviaire de l'Atlantique vers Vierzon ;
- estimation du trafic ;
- aspects réglementaires et administratifs (notamment douaniers).

Ce site a été envisagé en raison de sa position de carrefour ferroviaire et de la disponibilité de terrains anciennement occupés par la SNCF.

Dans le même objectif de valoriser l'Ouest atlantique dans ses échanges avec les autres pôles européens et avec les grands ensembles régionaux en renforçant l'efficacité de la chaîne intermodale, le schéma de services collectifs de transports prévoit la modernisation, notamment pour le fret, de la liaison ferroviaire transversale de Saint-Nazaire/Nantes vers Angers et Lyon.

■ Les liaisons terrestres

Dans le domaine ferroviaire, les actions inscrites dans le premier projet de schémas de services collectifs de transport concernant l'Ouest étaient de nature à améliorer les liaisons nord-sud principalement sur les axes ferroviaires situés en retrait de la façade atlantique, plus que sur la façade elle-même. L'inscription dans la version définitive de l'aménagement de la ligne ferrée Rennes-Nantes-Bordeaux répond à une très forte préoccupation : améliorer la liaison de la façade littorale à la péninsule ibérique. La prise en compte de cette priorité résulte d'une forte mobilisation au niveau interrégional. Dans l'immédiat, l'objectif doit être le maintien du niveau de service actuel pour les voyageurs sur la ligne Brest-Quimper-Nantes-La Rochelle-Bordeaux. Il faut rappeler par ailleurs que le schéma de services collectifs prévoit la réalisation des liaisons ferroviaires à grande vitesse de Tours à Bordeaux et du Mans vers Angers et vers Rennes (avec amélioration des lignes vers Brest et Quimper assurant ainsi la continuité de la ligne à grande vitesse Paris-Rennes).

En ce qui concerne les relations ouest-est, est également retenu au schéma de services collectifs, par-delà l'aménagement de la ligne ferroviaire existante entre Massy et Valenton, qui devrait être réalisé pour 2006, l'engagement des études préalables à la réalisation d'une infrastructure nouvelle d'interconnexion entre la ligne à grande vitesse atlantique et le contournement ferroviaire à grande vitesse d'Ile-de-France.

Dans le secteur routier, l'objectif est double : d'une part permettre au trafic de transit d'éviter l'Ile-de-France, d'autre part accélérer l'intégration de la façade atlantique dans les échanges européens afin d'assurer l'ouverture internationale de l'Ouest et de ses ports.

A cet effet, les priorités sont les suivantes :

- contournement du bassin parisien vers l'est, soit à partir de Rennes, Nantes et Poitiers via Tours-Orléans-le futur barreau A19 vers Sens et Troyes, soit, plus au sud via Tours-Vierzon-Bourges-Auxerre et Troyes ;
- raccordement vers le couloir rhodanien, la Suisse, l'Italie et la Méditerranée par la Route Centre Europe Atlantique, pour le sud de l'interrégion ; par l'A85 (Angers-Tours-Vierzon) puis l'A71 (vers Clermont-Ferrand) et l'A89 (vers Lyon) pour sa partie nord ;
- raccordement vers l'Espagne, d'une part via l'A83 (Nantes-Niort) puis l'A10 (Niort-Bordeaux...), d'autre part grâce à l'aménagement en route expresse à 2x2 voies de l'axe Nantes-Poitiers-Limoges se prolongeant vers le sud par l'A20.

La mise aux normes autoroutières des liaisons Rennes-Brest et Brest-Lorient-Nantes complètera ce dispositif.

■ Les liaisons internes

Dans l'optique de développer l'offre de transport intermodale (route, transport collectif régional, transport collectif urbain) et de limiter la durée de la congestion routière aux abords des métropoles et autres grandes agglomérations, les schémas de services collectifs de transport ont prévu dans l'Ouest à l'échéance 2020, de nombreuses opérations, tant pour le mode ferroviaire, que pour le mode routier.

En ce qui concerne le ferroviaire, deux questions sont primordiales :

- le maintien et l'amélioration des services grandes lignes hors TGV, qui assurent pour partie des fonctions de desserte intra et interrégionales ;
- la mise en œuvre des concertations et des coordinations nécessaires à ce que la régionalisation des transports ferroviaires de voyageurs, favorable à une amélioration du niveau de service intra régional, ne se fasse pas au détriment de la qualité des continuités interrégionales.

Par rapport à l'ensemble de ce qui est ainsi envisagé, il paraît nécessaire d'améliorer encore certaines relations. Il serait souhaitable à cet égard, qu'une concertation puisse s'organiser avec les conseils généraux pour tenter d'offrir un haut niveau de service sur des liaisons essentielles assurées par des routes départementales, comme c'est le cas entre Rennes et Angers.

3. LES GRANDS ENJEUX

3.1 L'enjeu littoral

Le littoral et les îles, y compris les espaces estuariens ainsi que les zones humides, constituent pour le Grand Ouest des atouts spécifiques, mais ils subissent également de fortes pressions et connaissent des conflits d'usage entre diverses activités porteuses de développement (tourisme, agriculture, aquaculture, ostréiculture, navigation de plaisance, transport maritime,...).

Comme le rappelle à plusieurs reprises le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, l'enjeu est de concilier, sur ces territoires singuliers et fragiles, l'accroissement de la population, le développement d'activités dont les logiques se contrarient parfois et la préservation d'une qualité naturelle essentielle à l'affirmation d'une image attractive.

Face à ces pressions, le premier impératif doit être de préserver la qualité des espaces, dans la mesure même où l'attraction qu'exercent le littoral, les îles et les zones humides, tient à la richesse du milieu naturel et à la beauté des paysages.

Les problèmes les plus aigus sont localisés là où s'exerce une forte pression à proximité de milieux fragiles, tels l'estuaire de la Gironde, l'île de Ré, la baie de l'Aiguillon, la forêt et le cordon dunaire de Vendée, l'estuaire de la Loire, le secteur de Guérande, le golfe du Morbihan, la Presqu'île de Quiberon, le secteur de Carnac à Lorient, la pointe du Finistère, les alentours de Morlaix, la zone Ouest de Paimpol.

Certains de ces secteurs font l'objet de protections importantes (réserves naturelles, propriétés du conservatoire du littoral ou des Départements, sites protégés,...), d'autres, de réflexions en cours concernant la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire ou les conflits d'usage dans le golfe du Morbihan. D'autres encore bénéficient de procédures d'élaboration de schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) qui seront prochainement approuvés : il s'agit du littoral charentais et du bassin d'Arcachon. Il convient de noter également le projet de parc national marin d'Iroise, dont l'enquête publique préalable au décret de création sera réalisée en 2002. De même, le programme de développement global de l'estuaire de la Gironde, élaboré par les départements de Gironde et de Charente-Maritime, par les régions Aquitaine et Poitou-Charentes, et qui a reçu le soutien de l'État, entend concilier préservation et mise en valeur des patrimoines naturel et culturel et actions de développement économique.

Concilier les activités économiques permanentes et la préservation des milieux naturels, maîtriser l'urbanisation, développer les activités qui génèrent de l'emploi, au premier rang desquelles le tourisme, tout en gardant à l'esprit les impératifs de l'aménagement du territoire et du développement durable, tels sont les défis.

■ La nécessaire maîtrise de l'urbanisation

L'urbanisation du littoral résulte de trois phénomènes :

- la croissance démographique qui nécessite la construction de logements ;
- le dynamisme économique ;
- le développement touristique, notamment à travers la construction de résidences secondaires ou l'implantation de parcs résidentiels de loisirs (mobil-home).

Au total, on constate une dynamique forte de cette urbanisation des communes littorales, le plus souvent sous une forme pavillonnaire qui favorise l'étalement urbain et exerce donc une forte pression sur les milieux naturels.

La construction de logements individuels, que ce soit à destination d'habitation principale ou secondaire sur des parcelles de taille importante, est fortement consommatrice d'espace. Les consommations les plus importantes sont situées en Vendée : Saint Gilles-Croix-de-Vie, Talmont-Saint-Hilaire, Les Sables d'Olonne, et en Loire-Atlantique : Guérande, Pornic ; les plus fortes progressions se constatant en Charente-Maritime (Ars en Ré et La Rochelle).

En Aquitaine, les problèmes principaux se posent sur les territoires situés dans le prolongement des agglomérations de Bordeaux et de Bayonne.

La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements construits dépasse 50 % dans la moitié des cantons littoraux en Pays de la Loire, un sixième en Poitou-Charentes et dans seulement deux cantons en Bretagne. La présence massive de résidences secondaires pose certains problèmes :

- elle peut altérer les caractères spécifiques à l'origine de l'attractivité du site ;
- elle accentue une ambiance d'abandon pendant la saison creuse ;
- elle entraîne des dysfonctionnements de certains équipements (stations d'épuration...).

Par ailleurs, la création de certaines zones d'activités aux entrées d'agglomérations ou le long des principaux axes de communications, avec leur cortège de panneaux publicitaires, entraîne souvent une banalisation des sites.

Face à cette situation il est nécessaire de poursuivre une politique de maîtrise de l'urbanisation (déjà mise en œuvre, par exemple, par la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine en 1970). Aujourd'hui, une telle politique suppose une application ferme de l'ensemble de la loi « littoral », notamment le respect des coupures d'urbanisation et une action vigoureuse pour enrayer le processus de mitage des espaces naturels, ainsi que l'encouragement à une urbanisation économe en espace et orientée vers les secteurs rétro-littoraux. Cette nécessaire maîtrise de l'urbanisation doit résulter de réflexions et d'actions concertées entre les services de l'État, les collectivités locales et les responsables socio-professionnels. C'est notamment l'enjeu de la DTA Estuaire de la Loire.

La réflexion doit également intégrer les données en termes de sécurité publique : protection du littoral contre l'érosion et défense contre l'incendie dans les espaces forestiers notamment.

■ La rénovation de l'offre touristique

Le tourisme est une activité en forte croissance, qui représente en même temps une chance pour les régions atlantiques et un risque par son impact non négligeable sur l'équilibre des milieux naturels. Si pendant longtemps leur développement touristique y a été plus faible que celui des régions méditerranéennes, elles bénéficient depuis les années 80 d'une demande accrue pour des vacances plus actives. Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration certaine de l'accueil (mais des marges de progrès existent), d'une multiplication d'investissements lourds (ports de plaisance, terrains de golf, établissements de thalassothérapie ...). Toutefois des fragilités demeurent : certains équipements ont vieilli, la professionnalisation est insuffisante, les produits proposés ne sont pas toujours adaptés à la demande actuelle (particulièrement en provenance de l'étranger), enfin les pollutions diverses menacent. Tout cela peut expliquer le tassement de la consommation touristique enregistré ces dix dernières années.

Pour maintenir une dynamique touristique, il s'avère nécessaire de mettre en place de nouveaux produits et mieux ciblés : tourisme-nature, tourisme culturel, croisières..., tout en cherchant à réduire le phénomène de saisonnalité en visant des segments particuliers de clientèle (scolaires, 3^e âge).

Cela suppose au préalable que soient étudiées et analysées, d'une part, les raisons profondes du tassement de la consommation touristique, d'autre part, les attentes de la clientèle existante ou potentielle.

Si l'on considère que la capacité d'accueil et le niveau d'équipement du littoral sont globalement suffisants, les enjeux sont plus qualitatifs que quantitatifs. C'est un véritable travail de requalifi-

cation de l'offre qui doit s'opérer, dans un strict respect des données environnementales qui constituent l'atout principal de ce littoral. La qualité des prestations peut être obtenue en améliorant le confort des hébergements, en réhabilitant certaines stations balnéaires qui ont vieilli, en réorganisant la circulation automobile. La mise en place d'équipements légers pourrait également répondre aux exigences grandissantes de la clientèle : plans de plage, pistes cyclables, cheminements côtiers ...

La clientèle touristique est également à la recherche de « lieux authentiques ». La satisfaction de ce besoin passe par la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et monumental. Plusieurs actions pourraient être menées : valorisation des manifestations culturelles, renforcement des liens entre le tourisme littoral et le tourisme intérieur.

Enfin, il faut souligner que le nautisme constitue un des principaux attraits du littoral. Le Grand Ouest a une vocation exceptionnelle pour la pratique des activités nautiques. En 1995, les trois régions comptaient près de 300 000 navires immatriculés, soit un tiers de la flotte de plaisance française. Le littoral du Grand Ouest a largement participé à la multiplication des équipements portuaires et on y retrouve les principaux chantiers de construction de bateaux de plaisance (80 % de la production française sort de ces chantiers). Cependant, la plupart des ports de plaisance affiche complet. On est donc face à une contradiction majeure : d'un côté la nécessité d'augmenter l'offre portuaire pour répondre aux besoins, de l'autre une raréfaction des sites naturels aisément aménageables et une quasi impossibilité de créer des nouveaux équipements lourds.

Plusieurs pistes peuvent toutefois être envisagées : une gestion portuaire visant à optimiser l'offre existante, un réinvestissement d'un certain nombre d'anciennes villes-ports actuellement délaissées par la plaisance ou encore la relance des réflexions sur l'usage du bateau et la possibilité de créer des ports secs.

■ La régénération de la filière pêche

La filière pêche et aquaculture n'est pas, comme certains pourraient le croire de prime abord, le reliquat d'une activité archaïque. Ce peut être au contraire un secteur d'avenir, compte tenu de l'importance que pourraient prendre les protéines animales d'origine aquatique dans l'alimentation humaine de demain. La ressource halieutique des côtes nord-européenne et atlantique notamment est l'une des plus importantes au monde.

Pour autant, cette ressource s'amenuise du fait du développement des modes intensifs de pêche imposés par le marché et des conditions de rentabilité de plus en plus difficiles à atteindre.

L'activité pêche du Grand Ouest a un poids essentiel dans les résultats nationaux : la Bretagne, à elle seule, représente plus de 50 % des apports, suivie des Pays de la Loire. En termes d'effectifs de marins pêcheurs, la Bretagne représente plus du triple de ceux qu'on trouve en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes ; ensemble, les trois régions dominent nettement toutes les autres régions de la façade Manche Atlantique.

Le Grand Ouest dispose également d'une armature portuaire de pêche très dense, surtout en Bretagne. Tout cela correspond à une activité économique qui se maintient malgré les aléas du marché et la crise des années 92-95, même si la baisse continue des effectifs de marins pêcheurs s'inscrit dans une tendance séculaire. Et si la flottille ne cesse de baisser depuis les années 80, la pression exercée sur les stocks halieutiques place les contingences de gestion de la ressource au premier plan. Cette contingence s'impose pour l'éventail des métiers exercés par les flottilles du Grand Ouest dont il importe de préserver la diversité et la richesse au sein des pêches françaises ainsi que le rang européen : de la pêche côtière porteuse d'authenticité des produits et vecteur d'animation du tissu tout au long du littoral à la pêche hauturière essentiellement artisanale (conjuguée aux structures d'armement surtout présentes en Bretagne) sans omettre la flotte thonière tropicale.

Il faut ajouter à cela, le fait que le Grand Ouest possède l'essentiel des bassins ostréicoles (Cancale, Quiberon, baie de Bourgneuf, Marennes-Oléron ...) et mytilicoles (baie du Mont Saint Michel), que la pisciculture se développe fortement grâce à des positions pionnières sur le plan international, avec une valeur ajoutée élevée.

Par ailleurs, un fort développement de l'aquaculture hors-sol, qui constitue une hypothèse plausible, ne serait pas sans conséquence sur l'activité de pêche en mer.

La régénération de la filière passe nécessairement par :

- une meilleure gestion des ressources halieutiques : sélectivité des captures, renforcement de la recherche et développement, appui aux organisations professionnelles en ce domaine, gestion intégrée de la bande côtière ;
- la préservation du potentiel de production par le renouvellement maîtrisé des flottilles intégrant valorisation des captures, amélioration des conditions de travail et sécurité ;
- une meilleure connaissance de la filière : encouragement à la création de « centre de ressources » conjuguant compétences scientifiques, professionnelles et économiques ;
- le soutien à la commercialisation : valorisation des produits, partenariats commerciaux avec les autres régions européennes (en sécurisation des approvisionnements et consolidation des débouchés) ;
- la valorisation et la promotion des métiers de la filière (renouvellement des ressources humaines déterminant pour la pérennité de la pêche) ;
- l'encouragement à la coopération transnationale ;
- l'inscription de l'activité pêche comme vecteur d'aménagement global du littoral ;
- l'harmonisation des législations nationales au plan communautaire sur des domaines qui présentent des distorsions en terme de concurrence (régimes sociaux) ou une inégalité de traitement (contrôles et sanctions des infractions pêche).

■ Une économie portuaire en devenir

Au cœur d'une réflexion globale sur les réseaux de communication en Europe, les ports de commerce s'imposent comme des maillons essentiels de la chaîne de transport, moteurs de l'activité économique et de l'emploi. Ce sont des points d'interconnexion entre les modes de transports maritime et terrestre.

A l'échelle européenne les ports atlantiques français ne pèsent pas lourd face aux grands ports de la Mer du Nord. En 1996, le tonnage de marchandises transitant par Rotterdam représentait plus de dix fois celui de Nantes/Saint-Nazaire, celui transitant par Anvers, près de cinq fois. L'armature et la puissance des ports du Bénélux et de l'Allemagne du nord sont impressionnantes et expliquent le fait que tout le quadrant nord-est de la France achemine plus de 25 % de ses exportations maritimes par les ports étrangers.

Les ports de la façade atlantique sont néanmoins des leviers essentiels pour la compétitivité et la visibilité internationale du Grand Ouest.

Acteurs du développement des grandes filières régionales (agro-alimentaire, bois, automobile...), ils constituent une alternative face à la saturation croissante des corridors routiers et ferroviaires desservant les façades maritimes du nord et du sud de l'Europe.

(A cet égard, les aménagements prévus au contrat État-région Pays de la Loire du site de Donges-Est, qui permettront la poursuite du développement du port de Nantes/Saint-Nazaire, contribueront à la réalisation de ces objectifs).

Au carrefour des routes océaniques reliant l'Europe aux autres grandes zones économiques mondiales, ils sont en mesure, par leur taille raisonnable, de permettre une meilleure limitation des risques d'accidents et de pollutions (qui sont objectivement plus grands sur les méga plates-formes portuaires) et de mieux garantir une prévention des nuisances ainsi qu'un respect de l'environnement efficace.

Pour qu'ils puissent effectivement jouer ce rôle il est nécessaire de qualifier l'offre globale de services (logistique, entreposage, manutention) et de disposer d'infrastructures terrestres de qualité, ferroviaires et routières, permettant l'accès aux grandes zones d'échanges, de production et de consommation.

La constitution de l'association des Ports du Nord-Ouest Atlantique et les partenariats déjà noués sur le projet d'un éventuel port sec en région Centre (à Vierzon) sont à cet égard de bon augure. Cette initiative doit être soutenue dans ses programmes d'action.

Parallèlement, la relance du cabotage, comme alternative aux transports de marchandises par voie routière, est également un enjeu fort pour la façade atlantique, qui possède, de ce point de vue, un potentiel portuaire tout à fait intéressant.

Enfin, une autre piste pour l'avenir pourrait porter sur le transport maritime de passagers sous au moins deux aspects : d'une part, les liaisons trans-Manche, voire France de l'ouest vers l'Espagne, pourraient être développées en combinant par exemple marchandises et passagers et en assurant des continuités terre-mer efficaces, d'autre part, une action concertée entre les ports de l'atlantique pourrait favoriser le développement des croisières, en particulier côtières.

■ Vers une évolution des politiques publiques

Comme l'a réaffirmé le CIADT de Limoges du 9 juillet 2001, partout dans le monde, les zones littorales au sens large (c'est à dire parfois à plus de 50 kilomètres vers l'intérieur des terres) sont les lieux de développement les plus dynamiques des nations maritimes.

Ces dernières réhabilitent et reconvertissent leur littoral dans des opérations d'envergure, faisant toute sa place à la qualité du cadre de vie. Le monde est engagé dans un mouvement de « maritimisation », c'est à dire d'utilisation de toutes les formes d'activités, de toutes les ressources et agréments qu'offrent les océans et leurs rivages ; d'ici vingt ans les trois-quarts de la population du globe vivront près de la mer. La France, pour anticiper ce mouvement général, doit réorienter sa politique du littoral vers la gestion intégrée en dépassant les approches strictement juridiques et réglementaires fondées sur la contrainte pour déboucher sur des logiques contractuelles et de partenariat.

Les décisions arrêtées à l'occasion du dernier CIADT traduisent cette volonté de l'État. La réforme du cadre juridique des schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), qui doit intervenir d'ici la fin 2001, permettra notamment aux communes et aux groupements de communes d'en être des acteurs confirmés. Dans le même esprit, la préfiguration de la mise en place d'une mission interministérielle d'aménagement du littoral aquitain associera la Région et les Départements.

Par ailleurs, le renforcement des dispositifs d'observation, décidé par les CIADT de Nantes du 28 février 2000 et de Limoges permettra d'améliorer sensiblement la connaissance et l'analyse de l'évolution de l'état du littoral.

Enfin, les conclusions du rapport sur « le règlement des conflits d'usage dans la zone côtière entre pêche professionnelle et autres activités », rendu au printemps 2001 par M. Dupilet, parlementaire en mission, proposent un certain nombre de pistes qui semblent de nature à contribuer au nécessaire renforcement de la coordination de l'action de l'Etat sur le littoral.

3.2 Les défis de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Comme pour le littoral, le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux définit clairement un aspect essentiel de la problématique en matière agricole : généraliser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources en eau.

Dans le Grand Ouest et en particulier en Bretagne et Pays de la Loire, l'économie agricole s'est inscrite depuis une quarantaine d'années dans une logique productiviste encouragée à la fois par les instances nationales et européennes. Cette orientation a permis de contenir la dépopulation des campagnes et de faire émerger de véritables filières de production spécialisée qui font de l'Ouest la première région agricole française. En même temps, comme dans l'ensemble de la

France, l'autonomie de l'exploitant, fortement dépendant des firmes agro-alimentaires, s'est, d'une certaine manière, réduite et les dégâts environnementaux se sont aggravés, en particulier en matière de pollution par des produits azotés, avec des effets de chaîne sur la qualité de l'eau et les activités conchylicoles.

■ Une agriculture dynamique tournée vers des productions intensives

Le Grand Ouest, à l'instar de l'agriculture française dans son ensemble, s'est orienté vers un modèle intensif, fortement intégré et exportateur. L'intensification y est particulièrement marquée, du fait d'une forte pression démographique dans les campagnes et du refus de nombreux jeunes de quitter leur région. Le tissu associatif, syndical et coopératif, en passant par les caisses de Crédit agricole, a poussé les jeunes vers des choix permettant le maintien d'une population agricole relativement nombreuse, tout en encourageant le développement d'industries agro-alimentaires. Au demeurant, cette politique a bénéficié de soutiens publics importants.

Des activités ayant un impact fort sur l'environnement

L'intensification de l'agriculture a débouché sur des crises régulières de surproduction à l'échelle européenne, des pollutions, des problèmes sanitaires et un risque de banalisation de paysage (destruction du bocage).

La surproduction provient des difficultés qu'ont les acteurs à réguler le sur-dimensionnement de l'appareil productif. En outre, le modèle exportateur se heurte aux offensives des Etats-Unis contre les exportations agricoles communautaires. Et bientôt l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale apportera à l'Union européenne 30 % de consommateurs supplémentaires, mais 30 % à 40 % de la surface agricole utile en sus. De ce fait, les risques de délocalisation d'unités de production agro-alimentaire ne sont pas à exclure.

Le système intensif produit chaque jour des effluents en importantes quantités, qui proviennent aussi bien d'élevages que de cultures et qui libèrent azote, phosphore, potasse, ainsi que des produits phytosanitaires qui vont polluer les nappes, les rivières et le littoral.

Ce phénomène est particulièrement localisé en Bretagne et dans certaines zones des Pays de la Loire. Le Poitou-Charentes connaît, lui aussi, d'importants problèmes de qualité de l'eau (en particulier les Deux-Sèvres), liés d'une part à l'élevage intensif et d'autre part aux pratiques de cultures intensives. A ces problèmes s'ajoutent ceux liés à l'irrigation et à la disponibilité de la ressource. La réforme de l'Agenda 2000, qui aligne les aides au tournesol sur celles au maïs, risque d'entraîner une aggravation de ces phénomènes.

■ Le défi d'une mutation globale orientée vers la qualité des produits et le maintien d'une économie agricole viable

L'agriculture du Grand Ouest a pu dans les années 60 se moderniser et augmenter très fortement sa productivité pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire des pays européens. Mais le système intensif à moindre coût a engendré des excès : dégâts sur l'environnement, problèmes sanitaires et surtout prise de conscience collective des limites du système. Aujourd'hui, le Grand Ouest doit gérer une situation difficile : le cœur du système qui a permis son développement est remis en cause. L'avenir de la Politique agricole commune, l'élargissement de l'Union européenne, les négociations commerciales mondiales, les exigences en matière de sécurité et de santé sont les éléments d'un contexte qui conduit à s'interroger sur les évolutions que vont connaître les productions de masse à prix modérés du Grand Ouest, surtout de la Bretagne.

Il faut donc que l'agriculture des trois régions parvienne à assurer une profonde mutation, qu'elle devienne plus pérenne et durable en intégrant plus fortement les attentes sociales et environnementales. Cette mutation ne sera pas facile à opérer car les produits bénéficiant de signes de qualité, tels que les appellations d'origine contrôlées, sont encore en nombre insuffisant dans ces régions : il est permis d'avancer l'idée que l'essor du volume des productions a trop souvent été privilégié par les acteurs au détriment de l'amélioration de la qualité des produits. Cependant, la région Pays de la Loire, par exemple, a pu développer des labels en matière de production de volailles et de porcs, des AOC et des productions certifiées. Des exemples similaires existent dans les autres régions. De même, l'agriculture biologique tient déjà une place honorable dans le Grand Ouest et bénéficie de bonnes possibilités de développement. C'est ainsi que la région Pays de la Loire a enregistré sur les trois dernières années l'un des plus forts taux de conversion en agriculture biologique.

L'élevage en « zone humide » mérite également une attention particulière. Une superficie importante des zones humides européennes est localisée dans le grand Ouest, contribuant ainsi à la biodiversité. Mais cette bio-diversité n'est souvent pérennisée que par des systèmes de gestion hydraulique dont l'entretien n'est plus toujours assuré. L'élevage sur prairie naturelle pourrait constituer l'utilisation privilégiée des zones humides à condition que des aides ciblées soient accordées, ce qui suppose, au préalable, d'asseoir leur légitimité auprès des autorités communautaires.

L'agriculture périurbaine pourrait également se maintenir, voire se développer, ce qui nécessite des produits de qualité et l'organisation d'un marché direct producteurs-consommateurs. De ce point de vue, la perspective d'une politique en faveur de l'agriculture périurbaine, qui a fait l'objet de récentes décisions en CIADT, pourrait représenter une piste intéressante et atténuer les antagonismes entre l'agriculture et l'urbain. Toutefois, son développement éventuel demeure lié à la question de la maîtrise du coût du foncier bâti.

En tout état de cause, la mutation de l'agriculture devra tenir compte du fait qu'elle a permis de maintenir une fraction importante de la population active dans le domaine agricole. En effet, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représente 10 % de l'emploi total en Bretagne et Poitou-Charentes, 8,3 % en Pays de la Loire contre 4,8 % en moyenne française. Il faudra donc tenter de concilier réorientation de l'agriculture et maintien d'un maximum d'agriculteurs.

■ L'avenir de l'agro-alimentaire

Dans le prolongement de son importante contribution à la production agricole de la France, le Grand Ouest s'est doté d'une industrie agro-alimentaire puissante. La présence de ports atlantiques, comme Nantes, La Rochelle mais aussi Lorient et Saint-Malo, entre pour beaucoup dans l'explication de ce dynamisme. L'importation, par ces ports, d'aliments pour animaux, notamment de produits de substitution aux céréales, a permis aux élevages de l'Ouest, grâce à leur densité et à leur proximité, d'obtenir un différentiel de coût alimentaire important par rapport aux autres régions françaises. Le Grand Ouest s'est ainsi affirmé dans la transformation des produits animaux (lait et viande) et aussi dans la fabrication des aliments pour animaux. Ce secteur agro-alimentaire est très tourné vers l'exportation grâce aux filières viandes et commerces de viandes et alcools (notamment le cognac dont 90 % de la production est exportée).

L'avenir de l'agriculture et celui des industries agro-alimentaires (IAA) ne peuvent pas être dissociés. Le développement des IAA n'a été possible que grâce à la conjonction d'au moins trois facteurs : la présence sur place de matières premières agricoles à transformer, la continuité de la chaîne du froid et l'existence de centres de décisions locaux (coopératifs ou non). La présence de denrées à transformer dans le Grand Ouest demeure donc indissociable du développement des IAA.

C'est donc une mutation commune et concertée que vont devoir engager l'agriculture et les IAA.

Depuis quelques années, la prise de conscience des problèmes est réelle ; en témoigne la bonne adhésion des agriculteurs aux programmes environnementaux nationaux ou européens. Par ailleurs, si certaines productions du Grand Ouest ont déjà une image traditionnelle de valeur (vins, alcools...), il est indiscutable que la promotion de la qualité est une préoccupation croissante ; d'autant que ces régions ont un atout indéniable : celui de posséder une forte identité « nourricière » perçue de l'intérieur par sa population, mais également hors du territoire.

■ Une démarche concertée pour une nouvelle politique : l'exemple breton

Le CIADT du 9 juillet 2001 a réaffirmé la volonté de l'État de « réorienter l'agriculture et l'agro-alimentaire au service d'un développement économique pérenne et respectueux de l'environnement ».

Partant du constat que les limites du contrat proposé par la politique agricole commune dès les années 60 étaient aujourd'hui atteintes, une démarche a été engagée en Bretagne autour des axes suivants :

- maîtriser, adapter et mieux valoriser les productions ;
- afficher et mettre en place la chaîne d'excellence en qualité et en sécurité alimentaires et environnementales ;
- dynamiser les actions pour la reconquête de la qualité de l'eau ;
- préparer et provoquer le changement.

Ces objectifs stratégiques font l'objet d'une charte signée le 14 mai 2001 par l'État, la région, les départements, les organisations consulaires, et de nombreux responsables socioprofessionnels et économiques. Le CIADT du 9 juillet 2001 a décidé la poursuite du débat sur l'évolution de l'agriculture et de l'environnement en Bretagne et a confié au préfet de région la tâche de structurer les modes de concertation associant l'ensemble des acteurs concernés, afin que soit élaboré un plan d'action fondé sur les orientations suivantes :

- réorientation de l'agriculture et de l'agro-alimentaire garantissant durabilité et maîtrise de l'environnement ;
- renforcement de l'efficacité et plus grande transparence de l'action publique en matière de lutte contre les pollutions agricoles ;
- définition de conditions et d'objectifs réalistes d'une nouvelle impulsion à la politique de maîtrise des excédents.

Ce plan d'actions pluriannuel doit être élaboré de manière concertée dans les tout prochains mois.

Compte tenu du poids des activités agricoles et agro-alimentaires non seulement en Bretagne, mais aussi en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, comme cela a été rappelé dans le diagnostic, une extension adaptée de la démarche et du plan d'actions à l'ensemble des trois régions pourrait être envisagée à brefs délais. Il conviendra de s'appuyer à cette occasion sur un bilan préalable de la démarche engagée en Bretagne.

3.3 Le pari de l'intelligence

■ Les universités

Dans les trois académies de Rennes, Nantes et Poitiers, la proportion de bacheliers par rapport à une classe d'âge donnée est supérieure à la moyenne nationale, qu'il s'agisse des baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels.

Les taux de réussite à cet examen et d'accès à l'enseignement supérieur le sont également.

Avec, au total, cent onze sites abritant des formations supérieures, dont vingt deux villes universitaires, le Grand Ouest forme en la matière une entité homogène, même si les échanges d'étudiants entre les trois académies demeurent limités.

Avec neuf universités organisées sur le territoire selon un mode multipolaire, de très nombreuses écoles d'ingénieurs et une forte présence de l'enseignement supérieur court (STS et IUT), l'Ouest compte environ 250 000 étudiants et représente ainsi 12 % des effectifs nationaux (alors que sa part dans la population totale est de 13 %).

Si chacune des trois régions et des neuf universités détient des pôles d'excellence, on ne saurait pour autant parler de spécialisation, tant est large le spectre des formations offertes, notamment dans le secteur culturel (écoles régionales des Beaux-Arts, écoles d'architecture).

Les bons résultats au baccalauréat, la nature du système productif industriel et, sans doute, un modèle culturel propice à inciter les jeunes diplômés à entrer rapidement sur le marché du travail expliquent à la fois la sur-représentation des étudiants inscrits en enseignement supérieur court et la sous-représentation des troisièmes cycles.

En effet, même si elle a augmenté depuis cinq ans, la part des étudiants de troisième cycle demeure inférieure à la moyenne nationale, ce qui explique pour partie le retard global en matière d'activités de recherche ; les trois régions regroupant 9 % des chercheurs et enseignants-chercheurs publics et produisant 7 % des thèses et publications scientifiques.

Dans le contexte actuel, chacune de ces universités prise isolément ne saurait faire face aux grands enjeux résultant de l'avènement des nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement, du développement de la formation tout au long de la vie, des logiques de professionnalisation accrue qui pèsent fortement sur l'orientation de l'appareil de formation, et de la nécessité d'organiser la mobilité internationale des enseignants et des chercheurs.

Par ailleurs, les données disponibles sur le tassement durable des effectifs étudiants et les incertitudes liées au renouvellement de toute une génération d'enseignants montrent la nécessité d'adopter des mesures coordonnées en jouant la complémentarité plutôt que la concurrence.

Surmonter les handicaps liés à la concentration des grands investissements scientifiques dans la région parisienne et dans quelques autres régions françaises, et donner aux universités de l'Ouest la possibilité de compter davantage dans une compétition qui ne cesse de s'intensifier constitue un impératif, non seulement pour la survie des universités elles-mêmes, mais aussi pour permettre au Grand Ouest d'améliorer la compétitivité de son tissu économique, d'accroître son attractivité, de jouer activement son rôle dans un contexte où, plus que jamais, l'intelligence, l'inventivité, la capacité d'innovation sont des facteurs essentiels de développement.

La nature et l'importance des questions doivent conduire les responsables à engager les évolutions nécessaires en choisissant le niveau d'analyse et de proposition approprié, en l'occurrence le niveau interrégional.

C'est le choix opéré par l'État à l'occasion de l'élaboration du schéma de services collectifs. C'est également celui des universitaires, dans le cadre du réseau des universités de l'Ouest atlantique. La coordination des politiques et des choix stratégiques, en même temps que la volonté partagée de piloter des projets communs, est un élément essentiel du développement des formations supérieures et de la recherche scientifique dans les trois régions.

La bonne répartition territoriale des établissements dans le Grand Ouest, fondée sur des raisons historique, géographique et culturelle, a amené les acteurs à anticiper et à tenter très tôt l'expérimentation du fonctionnement en réseau avec, à leur actif, déjà un certain nombre de réussites qui prouvent la pertinence de la démarche.

Cette volonté d'accroître l'attractivité et l'efficacité de l'appareil universitaire par l'effet réseau peut principalement concerner :

- la qualité des offres de formation ;
- l'ouverture à l'international ;

- la mise en œuvre d'une université numérique ;
- la conception de projets de diplômes de troisième cycle communs ;
- l'élaboration de projets de recherche ;
- l'intégration dans le processus de développement local.

Dans le panorama universitaire national et européen, le Grand Ouest doit émerger comme un espace médiateur entre l'établissement, trop étroit, l'espace national, trop réducteur, et l'espace mondial, trop vaste. C'est dans la recherche d'orientations communes, dans l'émergence et le portage de projets partagés que s'y épanouira une coopération universitaire respectueuse de la personnalité des établissements et de leurs liens avec d'autres groupements.

Le schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit résolument dans cette perspective et salue du même coup le regroupement des neuf universités des trois régions dans le réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA), dont les projets pourront bénéficier aussi bien d'aides au démarrage de la part de l'État que de financements européens, en particulier au titre du programme Interreg III B.

■ La recherche : une activité insuffisante

Comme cela est affirmé dans le schéma de services collectifs, l'implantation des organismes de recherche dans le Grand Ouest n'a pas suivi le même rythme que le développement universitaire, même si de grands organismes comme le CNRS, l'INRA et l'IFREMER sont présents sur l'ensemble du territoire interrégional. Le renforcement de la présence des établissements publics scientifiques et techniques sur quelques projets forts est donc un objectif majeur.

Facteur fondamental d'attractivité des territoires, la recherche demeure étroitement associée à l'université. A ce titre le développement quantitatif et qualitatif des formations de troisième cycle constitue un impératif, au même titre qu'une meilleure insertion dans les réseaux et les programmes nationaux et européens, et une articulation plus étroite avec le monde industriel. A cet égard, il serait souhaitable d'associer à la construction de ces entités de recherche les écoles d'architecture, les écoles d'art et les établissements d'enseignement artistique pour leurs capacités à développer la prospective de gestion des sols (urbanisation, conservation des ressources patrimoniales) et des champs d'expérimentation (imagerie et cinéma numériques).

Les départs massifs en retraite des chercheurs dans la décennie à venir et le tropisme du monde de la recherche à l'égard de la région parisienne constituent un risque majeur d'affaiblissement de l'activité de recherche dans l'Ouest, vis-à-vis duquel une mobilisation forte s'impose. De ce fait, l'accélération de la coopération interrégionale et inter-sites est un objectif stratégique prioritaire qui doit être relayé par les partenaires institutionnels et économiques, si l'on veut voir prospérer de grands secteurs d'excellence, permettant notamment d'intensifier la recherche-développement et l'innovation industrielle.

Inscrite aux contrats État-région 2000-2006, la consolidation de véritables pôles de recherche dans des secteurs d'excellence concrétise cette volonté de coopération inter-universitaire et de mobilisation des institutions publiques.

La coopération interrégionale dispose ainsi, avec la recherche, d'un large champ d'applications. Les domaines privilégiés concernent notamment :

- les sciences de la mer, le génie maritime, l'environnement littoral et les bassins versants ;
- la post-génomique et le génopôle ouest ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- les matériaux et leurs mises en œuvre ;
- l'agro-alimentaire et le végétal ;
- l'environnement ;
- les sciences humaines et sociales.

De plus, les progrès technologiques et l'innovation sont des facteurs-clés de la compétitivité économique et constituent un gage de croissance, donc de création d'emplois et de richesse. C'est plus que jamais une priorité.

Riche de ses neuf universités et de la présence, même si elle peut être jugée encore insuffisante, des grands organismes de recherche, l'Ouest l'est aussi de nombreux autres établissements de formation et laboratoires : écoles d'ingénieurs relevant soit des universités soit, plus directement, de divers ministères (éducation nationale, industrie, agriculture, défense, équipement,...), présence du Cnam dans chacune des trois régions, etc... .

Les liaisons entre ces établissements et le monde de l'entreprise sont essentielles au renforcement de la valeur ajoutée produite dans l'ensemble des secteurs économiques. Elles sont, dans chacune des régions, de plus en plus importantes, et le soutien à des programmes de diffusion technologique, permettant de développer de nouveaux procédés ou de nouveaux produits, figure dans chacun des contrats État-région conclus en 2000.

Les dispositifs sont nombreux (pôles de compétences, centres techniques, incubateurs, plates-formes...), qui organisent ces partenariats destinés à rapprocher la recherche de l'entrepreneuriat.

Compte-tenu de la part importante des PME-PMI et des très petites entreprises dans le tissu économique de l'Ouest, un effort soutenu des collectivités publiques est indispensable pour assurer la bonne percolation entre les besoins de ces entreprises et les possibilités offertes par ces établissements en matière de développement et d'innovation.

Comme l'affirme le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, la dynamisation de l'offre interrégionale des CRITT, CRT, centres techniques, CNRT, plates-formes technologiques, ERT et incubateurs doit être renforcée. Dans le secteur agricole, la recherche est fortement présente dans les trois régions et l'action de centres techniques permet également de générer une activité de développement fondé sur le transfert et l'innovation au service des professionnels.

■ La nécessaire adaptation de l'appareil industriel : innovation et transfert technologique

L'Ouest est confronté à des mutations industrielles sectorielles qui s'ajoutent aux fragilités structurelles (manque de fonds propres, valeur ajoutée et présence à l'international insuffisantes).

Cela touche tous les types de secteurs, qu'il s'agisse des industries de défense, des télécommunications, de l'agro-alimentaire.

Dans les deux premiers cas, les entreprises de sous-traitance se retrouvent très exposées.

Par ailleurs, un des enjeux de l'industrie de l'Ouest réside dans sa capacité à rechercher des effets de synergie par des politiques transversales telles que les mises en réseau, les transferts de savoir-faire. Pour favoriser au niveau local la constitution ou la consolidation de réseaux de petites et moyennes entreprises, la Datar a lancé un appel à projet sur les systèmes productifs localisés. Onze ont été retenus pour l'Ouest, qui appartiennent à trois types :

- les SPL à fort contenu technologique (par exemple le nautisme) ;
- les SPL reposant sur des activités traditionnelles (tel le textile-habillement) ;
- les SPL fondés sur des activités de sous-traitance (liés au génie naval).

Le développement de l'innovation et des transferts technologiques est dans le Grand Ouest, comme ailleurs, un impératif absolu. Mais des stratégies particulières doivent résulter du poids très important que les PME-PMI et les très petites entreprises ont dans le tissu économique.

Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies (CRITT) contribuent, entre autres, à ce développement par un soutien allant de l'activité de conseil jusqu'à la fourniture de prestations techniques aux entreprises.

L'Ouest en compte une trentaine, qui se répartissent selon diverses filières d'excellence :

- les biotechnologies et l'environnement (douze) ;
- la mécanique (huit) ;
- la chimie et les matériaux (sept) ;
- la santé (deux) ;
- la communication (un).

La fertilisation de ce tissu de PME-PMI est un enjeu économique et territorial majeur, comme cela a été écrit précédemment. Et les CRITT jouent à cet égard un rôle complémentaire de celui des structures de recherche-développement, qui ont tendance à se concentrer dans un nombre restreint de zones d'emploi.

Bien qu'il faille le considérer avec une certaine prudence, l'indicateur « demandes de dépôt de brevets », l'un des plus favorables de France, semble attester d'une réelle efficacité du dispositif.

Par ailleurs, l'État appuie largement, à travers les DRIRE des trois régions, une politique interrégionale de diffusion des techniques, complétée par un observatoire des centres de compétences technologiques, outil de recherche en ligne à la disposition des PME-PMI de l'Ouest.

Il existe en réalité de multiples initiatives et actions qu'il convient de conforter et de coordonner sans relâche pour répondre de mieux en mieux et de plus en plus rapidement aux demandes et aux besoins des entreprises qui doivent recevoir un soutien particulièrement adapté en raison de leur taille et de leur localisation. La possibilité de compléter les dispositifs existants par une offre interrégionale d'appui à l'innovation et de soutien à la promotion mériterait d'être envisagée pour les grandes filières de l'Ouest.

Le secteur du textile en fournit un excellent exemple.

L'industrie de la mode (habillement, cuir, chaussure) est en effet une activité traditionnelle et importante de la région des Pays de la Loire (29 000 salariés, 3^e pôle industriel régional derrière l'agro-alimentaire et la mécanique, 1^{ère} région française pour la chaussure, 2^e pour l'habillement) mais est également très présente sur les autres régions du Grand Ouest (Bretagne, Deux-Sèvres). Confronté depuis de nombreuses années à une situation concurrentielle difficile (mondialisation des échanges, tensions sur les prix...), ce secteur industriel connaît une baisse continue de ses effectifs de production.

Suite à un travail prospectif conduit avec les chefs d'entreprises en Pays de la Loire, les trois défis majeurs ci-après de la filière mode ont été révélés :

- développer une politique marketing ;
- mutualiser certaines compétences ;
- maîtriser la délocalisation.

Une réponse à ces défis est de permettre aux PME-PMI de s'adapter aux marchés et proposer des produits à plus forte valeur ajoutée en intégrant toutes les opportunités liées aux technologies de l'information et de la communication. Ainsi, l'intégration de ces technologies (télétransmission, stockage de données personnelles, services logiciels...) aux vêtements classiques permettra d'apporter de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux usages : ce sont des vêtements « intelligents ».

Le projet d'un centre technique sur les vêtements intelligents implanté dans le bassin choletais, au cœur du système productif local identifié par la Datar, est de nature à favoriser l'appropriation des TIC intégrés aux vêtements par les industriels de la mode. L'idée est de faire travailler ensemble des designers, des concepteurs d'objets électroniques et des stylistes, couturiers, façonniers, chausseurs et fabricants d'accessoires.

Cette opportunité de mutualiser des compétences dans le domaine des TIC et celles des industries de la mode et de leurs structures d'appui (Ouest Mode Industrie, Groupement régional des industries de la chaussure, centre technique du cuir, institut français du textile et de l'habillement,...) devrait permettre à ce centre de ressources sur les vêtements intelligents de

conforter les synergies interrégionales. Il va de soi que le rayonnement de ce centre ne devra pas se limiter au Grand Ouest mais sera appelé à devenir un correspondant privilégié sur ce domaine au plan national voir international.

■ Les technologies de l'information et de la communication, filières stratégiques

La filière TIC dispose dans l'Ouest d'un fort potentiel : télécommunications, électronique grand public, industrie de la connaissance (à travers la présence de nombreux acteurs tels que le CNED), génie logiciel et technologies embarquées.

Plus de 10 000 étudiants et de 2 500 ingénieurs sont formés chaque année dans ces secteurs.

Deux défis doivent en permanence être relevés :

- celui de la matière grise et du savoir-faire : le Grand Ouest doit être en mesure de fournir une main d'œuvre hautement qualifiée, qui constitue un facteur de localisation d'activités relevant des TIC ;

- celui des réseaux, qui doivent permettre un accès équitable de l'ensemble du territoire au processus de développement des TIC.

(Concernant ce dernier point, la mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire du Grand Ouest fait procéder actuellement au recensement et à la cartographie des réseaux haut débit sur le territoire des trois régions. Ce travail sera accessible au public très prochainement).

Au-delà de ce que prévoient dans ces domaines les contrats de plan et le schéma de services collectifs, les coopérations interrégionales déjà mises en œuvre à l'initiative des collectivités semblent appelées à se renforcer sur des champs d'application où elles trouvent leur pleine efficacité. On peut citer à titre d'exemples :

- la recherche appliquée pour conforter les avances technologiques sur des segments différenciés ;

- les dispositifs d'information sur les transferts technologiques, les échanges de données, à destination des PME-PMI ;

- l'accès aux services d'intérêt général, dans les domaines de la formation (centres de télé-enseignement tels que le CNED de Poitiers), de la culture et du tourisme, considérés ici comme des secteurs de développement à part entière.

Concernant précisément le secteur culturel, il convient, pour alimenter l'attractivité d'un territoire, de doter les établissements (bibliothèques, musées, centres d'interprétation, mais aussi équipements dédiés au spectacle vivant) de réseaux informatiques pour le traitement et la mise en ligne des données artistiques et des ressources patrimoniales en vue d'une exploitation directe (numérisation des collections et des fonds), ainsi que pour la production de produits dérivés destinés à l'enseignement, à la recherche, au divertissement.

En relation directe avec ces derniers points, la problématique des activités de la connaissance, traitée à l'échelle interrégionale, pourrait constituer pour le Grand Ouest une piste de développement et de spécialisation susceptible de contribuer au renforcement de l'image d'un territoire résolument moderne, ouvert et tourné vers l'avenir. Elle pourrait utilement s'appuyer sur le réseau des universités de l'Ouest atlantique.

Cela concerne une multitude de partenaires (collectivités : chacune s'y intéresse déjà fortement, universités et centres d'enseignement et de recherche, entreprises...). Et l'un des atouts majeurs de l'Ouest ne réside-t-il pas précisément dans la présence sur l'ensemble du territoire d'organismes spécialisés dans ces domaines des activités de la connaissance liées aux techniques nouvelles d'information, de communication, d'enseignement à distance, d'imagerie... ?

C'est un vaste secteur où la concurrence est vive, mais dans lequel chacune des trois régions dispose de compétences, de capacités, bref, d'une réelle avance qu'il conviendrait à l'évidence de conforter et d'additionner.

La coopération interrégionale, gage de visibilité internationale et d'efficacité, s'étendrait ainsi, au-delà de la formation de haut niveau et des réseaux, aux questions liées aux contenus et aussi aux usages, aux processus d'apprentissage, aux incidences de la généralisation des TIC sur les comportements individuels et collectifs.

Les préoccupations liées à la qualité apparaissent en effet primordiales pour qu'existent les meilleures conditions d'une appropriation pertinente des TIC dans l'éducation et dans la formation. Le souci de qualité doit être reconnu comme une composante clé d'un système global au sein duquel les acteurs (prescripteurs, auteurs, producteurs, éditeurs) sont amenés à faire évoluer leurs interventions. Des réflexions sont déjà amorcées par tel ou tel partenaire. Elles doivent être poursuivies et approfondies en proposant à l'ensemble des acteurs de se regrouper et de croiser leurs approches. Du côté de l'État sont directement concernés tous les services et organismes œuvrant dans les domaines de la formation initiale et continue. La responsabilité des régions en matière d'apprentissage et de formation professionnelle rend leur adhésion indispensable à la validité de la démarche. Les universités et les laboratoires de recherche ainsi que les entreprises impliquées dans ce secteur sont également les partenaires obligés d'un tel projet.

3.4 L'armature urbaine et l'internationalisation

Si le grossissement des centres urbains durant la période des « trente glorieuses » avait pu faire naître l'espoir pour bien des villes d'atteindre une « taille critique » quelque peu mythique, l'exode urbain des vingt dernières années, qui a substitué le développement de la périurbanisation à l'extension urbaine en tache d'huile, a changé la perception des problèmes. Peu à peu, l'obligation d'une solidarité active entre les villes et le rural proche périurbanisé a pénétré les esprits.

Parallèlement, se sont amplifiées les concertations interurbaines, entre cités de même niveau ou de niveau différent.

Ce phénomène est particulièrement marqué dans le Grand Ouest, comme en témoignent la vigueur de la coopération intercommunale (quelles qu'en soient les formes) et l'émergence des articulations entre les villes ou les agglomérations et les pays qui les entourent et les prolongent à la fois.

Compte tenu de l'occupation de l'espace et de l'organisation de l'armature urbaine, c'est par la structuration d'ententes de ce type dans chaque région et à l'échelle de l'interrégion que le poids réel du Grand Ouest sera perceptible dans l'ensemble national et européen.

■ Métropolisation et polycentrisme

L'un des faits les plus marquants de ces dernières années dans l'Ouest est l'affirmation d'un processus de métropolisation des villes chefs-lieux de région : Nantes, Rennes et Poitiers. Un phénomène analogue s'est produit sur d'autres grandes villes de l'Ouest : Angers, Brest, La Rochelle. Il résulte essentiellement de la conjugaison de facteurs démographiques, économiques (dynamique portuaire, essor des chantiers navals et de l'aéronautique pour Nantes/Saint-Nazaire ; développement des fonctions tertiaires de niveau supérieur et moyen pour l'ensemble des villes). La priorité à la culture, la médiatisation d'opérations lourdes d'urbanisme, parfois l'implantation réalisée ou en cours de réseaux de transport en site propre, la réputation de qualité du cadre de vie, ont concouru à la création d'une image positive de ces cités à l'échelle nationale, voire européenne pour les principales d'entre-elles.

Cette dynamique doit être fortement encouragée et soutenue.

Rien, en effet, ne semble suffisamment et définitivement acquis. En dépit des évolutions favorables qui ont pu être enregistrées, le recentrage de l'emploi salarié dans le secteur industriel vers le secteur des services ne s'accompagne pas encore d'une croissance des emplois stratégiques à hauteur de ce que l'on constate dans les autres métropoles régionales, telles que Lyon, Toulouse ou Grenoble. Il convient donc de poursuivre les efforts engagés en faveur de l'attractivité des villes de l'Ouest pour que les services rares s'y localisent en plus grand nombre et plus rapidement.

Car il serait paradoxal que la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse se traduise pour le Grand Ouest par un retour vers une plus grande dépendance vis-à-vis de Paris et de l'Île-de-France.

L'ensemble métropolitain de dimension européenne constitué par Nantes/Saint-Nazaire et Rennes doit contribuer au développement économique du Grand Ouest dans son ensemble, sans faire ombre aux autres villes et sans déstabiliser un réseau urbain précieux pour assurer le redéploiement économique sur une majorité de territoires (l'histoire récente de l'Ouest illustre bien ces dynamiques locales qui s'appuient sur des villes qui ont su dégager des marges de spécialisation).

Le développement des relations entre villes permettra de transcender la dualité apparente entre renforcement métropolitain et maintien d'un maillage urbain équilibré.

Aujourd'hui encore, les réseaux de villes, tel le réseau des grandes villes de l'Ouest, qui regroupe notamment Nantes, St Nazaire, Brest, Rennes, Angers et Le Mans, ou AIRE 198, qui réunit les quatre villes chefs-lieux de département de la région Poitou-Charentes, demeurent essentiellement des outils de valorisation collective et de promotion externe. La réalité des relations directes y est d'intensité variable, parfois modeste.

En revanche, la spécialisation fonctionnelle des agglomérations évoquée précédemment dans la partie diagnostique peut légitimement suggérer l'hypothèse d'une complémentarité entre des agglomérations proches les unes des autres se partageant éventuellement les fonctions directionnelles sur un espace commun.

A ce titre, l'émergence de bi-pôles, officialisés ou non, peut représenter à l'Ouest une voie originale, déclinant le polycentrisme au sein de l'interrégion. Nantes/Saint-Nazaire, Nantes-Rennes et Nantes-Angers en premier rang, mais aussi Poitiers-Châtelleraut, La Rochelle-Rochefort peuvent constituer l'épine dorsale de territoires recomposés et fonctionnant en complémentarités.

Cela est d'autant plus vrai que ces coopérations bi-polaires sont souvent porteuses de projets concrets et structurants. On peut citer à titre d'exemples, dans le domaine culturel, le projet de création d'un Opéra commun à Nantes et Angers, et dans un domaine plus général, la volonté affichée par les élus d'établir un schéma de cohérence territoriale (SCOT) unique sur l'axe Nantes/Saint-Nazaire.

La réponse doit donc pouvoir se trouver au-delà des réseaux de villes bâtis sur des objectifs de promotion externe et d'édification de contre-pouvoirs, dans le renforcement de ces réseaux de proximité qui prennent corps petit à petit sur de véritables champs de coopération et des réelles complémentarités (Nantes/Saint-Nazaire, La Rochelle-Rochefort...) et qui peuvent éviter la captation des investissements, privés ou publics, au bénéfice exclusif des villes les plus puissantes.

Dans ce cadre, les réseaux de villes ne seraient plus des réseaux virtuels, mais procéderaient de relations de négociation entre entités urbaines déjà fortement constituées, s'inscrivant nécessairement dans les débats régionaux et interrégionaux.

Au final, la métropolisation, à l'œuvre sur Nantes et Rennes mais aussi sur Angers, Poitiers et La Rochelle, si elle se confronte avec la nature de l'armature urbaine du Grand Ouest, très structurée et en même temps peu propice à faire émerger des villes de tout premier plan, non seulement ne serait pas contrariée, mais, loin de se développer au dépend du maillage, le renforcerait, notamment par des bi-pôles, et contribuerait ainsi au positionnement souhaité par le Grand Ouest dans le concert international.

■ Les enjeux de l'internationalisation

L'internationalisation est avec l'accessibilité, et les deux sont liés, un facteur essentiel de réponse aux grands enjeux.

L'analyse diagnostique a fait état de la situation de sous-représentation des emplois stratégiques dans l'Ouest par rapport au reste de l'hexagone, notamment dans le domaine des services marchands de haut niveau (métiers de conseil-assistance). Cette situation est particulièrement préjudiciable car l'on sait que ces emplois exercent une incidence très favorable sur le développement des économies urbaines.

Cette sous-représentation est étroitement liée à la nature du système productif qui se caractérise par :

- l'importance relative du secteur primaire (pêche et agriculture) peu propice en lui-même, à l'éclosion de services marchands supérieurs et véhiculant des valeurs socioculturelles qui jouent peut-être à leur tour sur la construction du secteur industriel ;
- la prédominance d'activités industrielles à pourcentage relativement élevé de main-d'œuvre peu qualifiée. Toutefois, si l'électronique et les télécommunications font exception à la règle, il faut noter que certains secteurs traditionnels sont maintenant potentiellement demandeurs de services supérieurs, c'est le cas de l'agro-alimentaire en quête croissante d'innovation, de qualité, de sécurité, et aussi, par exemple, des activités maritimes de fret et du tourisme ;
- la forte densité des PME-PMI : 64 % des effectifs salariés sont représentés par des entreprises de moins de 200 salariés. Leur taux d'investissement moyen est inférieur de près de quatre points à celui des grandes entreprises, ce qui limite du même coup l'émergence de nouveaux produits issus de la recherche appliquée et de l'innovation technologique et, donc, l'appel à des emplois dits « stratégiques ». Des exceptions sont toutefois à signaler, notamment pour les filières plasturgie, nautisme de plaisance, électronique...

Par ailleurs, on note que les PME-PMI pratiquent plutôt moins l'externalisation de services, même si l'on observe une évolution en la matière. Pour autant, elle correspond en général à un registre de mise à niveau des établissements (informatique) ou de recours à des services banals qui requièrent peu de hauts niveaux de compétence.

On constate néanmoins un comblement de ce retard, avec une vigueur porteuse de perspectives très favorables. Il s'accompagne d'une polarisation spatiale qui bénéficie aux plus grandes villes. C'est ainsi que les agglomérations nantaise et rennais regroupent respectivement 46 % et 26 % des emplois de services aux entreprises de haut niveau.

La tendance à la polarisation spatiale que l'on observe dans le Grand Ouest s'explique par plusieurs facteurs : les niveaux de qualification demandés et les contacts fréquents qu'entretiennent ces services stratégiques avec les centres de décisions publics ou d'entreprises.

Les enjeux liés à ces services sont plus importants que ne le laisserait supposer leur poids statistique et sont en cela directement actifs dans le processus de métropolisation économique. Ils contribuent largement à la compétitivité et aux fonctions internationales et de commandement des villes.

En intervenant à des moments clefs (contrôle juridique et financier, recrutement de cadres, marketing...), la dynamique des services supérieurs accroît les chances de localisation de quartiers généraux d'entreprises.

Le premier enjeu consiste donc à développer les « relations d'assurance » qui permettront de retenir et d'attirer des activités et des emplois qui se caractérisent par de fortes contraintes de localisation.

Le développement de ces relations d'assurance renforce également les vecteurs d'internationalisation et les fonctions de commandement des villes.

Réussir à traduire une dynamique tertiaire sectorielle en véritable dynamique globale de développement constitue un second enjeu.

Le pari de la compétitivité suppose une forte imbrication entre le monde de la production et celui des services. Cette imbrication est aujourd'hui imposée par la pénétration croissante des services dans l'organisation industrielle et, parallèlement, par le renforcement des lieux de coordination à une échelle internationale (« villes globales ») et des territoires qui réussissent à organiser et à pérenniser les réseaux de partenariat entre le privé et le public, la recherche et l'industrie, les PME et les groupes.

Le soutien actif apporté par les pouvoirs publics aux TIC et aux réseaux qu'elles génèrent dans l'ensemble du Grand Ouest est sans doute un facteur favorable au processus de développement des services marchands de haut niveau, d'abord parce qu'elles en créent pour elles-mêmes, ensuite parce qu'elles constituent un outil de pénétration des milieux industriels plus traditionnels, souvent dominés par les PME-PMI.

Il importe également de souligner que certains services aux personnes revêtent une dimension stratégique par leur rareté et leur valeur ajoutée. Directement liée à la présence de revenus élevés, leur existence participe aux effets vertueux de la dynamique tertiaire et peut faire l'objet d'une stratégie de développement construite autour de la fonction résidentielle.

L'évolution constatée de la dynamique tertiaire dans le Grand Ouest témoigne d'un processus qui tend notamment à renforcer le rayonnement sur l'interrégion d'un ensemble métropolitain dont la diversité du portefeuille d'emplois stratégiques est en mesure d'amplifier et de pérenniser les effets de cette dynamique. C'est l'affirmation de ce phénomène qui contribuera à l'intégration de l'ensemble des territoires de l'Ouest aux réseaux de l'économie globalisée.

Face à ces perspectives, il convient de coordonner les efforts pour, d'une part, crédibiliser ce mouvement de métropolisation économique dans le Grand Ouest, d'autre part, renforcer les vecteurs d'intégration des services au sein de cette économie métropolitaine en émergence.

Il est primordial de développer une « politique d'image » à l'échelle du Grand Ouest.

Le pouvoir d'attraction des métropoles sur les emplois de services de haut niveau comporte en effet une part d'irrationalité, que traduit assez bien le tropisme francilien et les bénéfices que les familles de cadres accèdent ou non à un territoire dans sa capacité à proposer à la fois un cadre de vie séduisant, des possibilités de formation et de mobilité professionnelle. Dans cette perspective, un travail de promotion et de crédibilisation du Grand Ouest comme un nouvel espace de garantie des aspirations personnelles et professionnelles peut constituer un premier axe d'action, destinée à être menée aussi bien au sein de l'espace interrégional qu'à l'extérieur. Sur le plan économique, l'objectif doit être d'amplifier les effets d'entraînement de la concentration tertiaire sur l'émergence d'une économie métropolitaine dont la compétitivité repose sur un degré élevé de valeur ajoutée et d'innovation.

Il est de la responsabilité de l'action publique de créer les équipements, de favoriser les partenariats et, si possible, d'infléchir les comportements de manière à ce que soit renforcée la pénétration des services dans l'économie urbaine.

4. PROJETS ET CHANTIERS

4.1 Dans l'Ouest, la coopération interrégionale est une réalité

Les coopérations interrégionales existent dans le Grand Ouest depuis plusieurs années, et répondent à des logiques de différentes natures :

- historique et géographique, se traduisant par des complémentarités de proximité ;
- stratégique et tactique, visant à affirmer des solidarités ;
- technique, cherchant la valorisation croisée de compétences face à des problématiques communes.

Ces coopérations concernent en général trois types de préoccupations :

- les interventions relatives à des espaces limitrophes constituant des entités homogènes (Marais poitevin par exemple) ;
- le développement d'équipements structurants (projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes..., ligne à grande vitesse, ...) ;
- la mise en place de politiques concertées sur une thématique donnée (prospection d'investisseurs étrangers, développement des TIC...).

Aménagement du territoire et développement économique, le champ de l'interrégionalité, même subsidiaire, demeure vaste. Il concerne à coup sûr et de manière générale les transports (infrastructures et services), et les TIC (infrastructures et usages) ; le soutien à l'activité économique (amélioration de la compétitivité, recherche d'investisseurs, conquête de marchés ...), et l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie ; le maintien et le renforcement des aménités et de l'attractivité des territoires (qui peuvent ressortir aux politiques de l'environnement, de la culture, du tourisme et des loisirs, de l'éducation et de la santé).

Dans le Grand Ouest, une attention toute particulière doit être portée aux spécificités sectorielles et territoriales que représentent le fait littoral, les activités agricoles et agro-alimentaires, la qualité des ressources humaines, le maillage des territoires et le phénomène de métropolisation.

Ce sont là des domaines où les enjeux sont particulièrement forts, et qui nécessitent un approfondissement de la réflexion.

Trop souvent appréhendé et traité de manière fractionnée, le littoral est un patrimoine commun dont l'avenir peut être porteur des risques de voir encore dénaturer et fragiliser des espaces aux vocations diverses, subissant des pressions d'usages susceptibles de remettre en cause des potentiels que l'on ne saurait limiter à une dimension environnementale. Mais l'avenir du littoral peut aussi être porteur de chance, si on le considère à sa juste nature d'espace stratégique, source d'innovation et de reconquête de centralité.

La problématique de l'agro-alimentaire revêt également pour l'Ouest une importance fondamentale.

Ses territoires ont en effet une image étroitement liée à une certaine agriculture, à une certaine réussite où se mêlent produits de références et pratiques contrastées.

Le secteur est un enjeu prioritaire compte tenu notamment des éléments suivants :

- l'une des « grandes peurs » actuelles porte sur la qualité et la sécurité des aliments ;
- le Grand Ouest se trouve naturellement en première ligne dans cette quête de certitudes et dans le réexamen approfondi des pratiques passées, car, plus qu'un simple domaine d'activité, si important soit-il sur le plan économique, c'est l'ensemble d'une société et sa culture qui sont en question ;
- en définitive, ce qui est en jeu relève autant de la survie des activités et des emplois que de la modernité.

C'est pourquoi on peut considérer que les fonctions et les services stratégiques relatifs à l'agro-alimentaire constituent l'un des principaux défis économiques et territoriaux pour la décennie à venir dans le Grand Ouest. Il s'agit de favoriser dans ce secteur un processus de remontée de filière en créant les équipements susceptibles de répondre à la présence croissante des services de haut niveau (par exemple en matière de qualité et de contrôle).

Pour ce faire, il importe sans doute de conduire une réflexion, puis une action globale, impliquant l'ensemble des filières et des institutions afin de transformer un risque en atout, en permettant la création, la diffusion, puis la banalisation, dans l'intérêt durable du plus grand nombre, de pratiques qualitatives et sécurisantes.

Littoral et agro-alimentaire montrent bien que les enjeux d'aménagement du territoire ne sauraient être limités à une vision univoque des problématiques et des tendances observées. Hors des aires métropolitaines, les territoires du Grand Ouest ne sont pas des déserts en quête d'une simple discrimination positive.

C'est pourquoi il faut porter la plus grande attention à la compatibilité entre, d'une part, la poursuite et l'amplification du phénomène de métropolisation indispensable au renforcement des capacités d'auto-développement et, d'autre part, le maintien à un haut niveau de la capacité des territoires ruraux à produire eux aussi de l'innovation et du stratégique. L'essentiel est ici en terrain on ne peut plus favorable en raison de l'organisation de l'espace, de l'articulation villes campagnes, de la vigueur de la coopération intercommunale, de resserrer et d'enrichir ce maillage producteur d'efficacité et de cohésion.

Les coopérations interrégionales sont anciennes et les acteurs de l'interrégionalité sont nombreux. On peut véritablement parler à propos du Grand Ouest de l'existence d'une culture de la coopération interrégionale. Cette partie du territoire français a semble-t-il joué un rôle pionnier dans ce domaine. Et à l'heure où les territoires se recomposent à de nouvelles échelles, cette culture peut constituer un atout décisif. Une étude récente a recensé plus de cent coopérations de natures diverses, qui traduisent cette envie et cette volonté de « faire ensemble » au-delà des frontières régionales et, souvent, par delà les frontières sectorielles. Elles constituent autant d'atouts à valoriser dans la compétition entre les ensembles territoriaux et dans la constitution des réseaux, qui structurent de plus en plus les économies et les sociétés contemporaines.

Il n'est pas question de prétendre opérer ici un inventaire de ces coopérations ni de leurs acteurs, mais seulement de donner quelques exemples.

Depuis plus de trente ans maintenant, Ouest atlantique, à l'origine Commissariat à l'industrialisation, ayant aujourd'hui recentré ses interventions sur la prospection à l'étranger d'investisseurs et d'entrepreneurs, réunit dans un effort commun au service du développement économique des trois régions, l'État, les collectivités, au premier rang desquelles les Régions, et les entreprises.

Dès 1990, les conseils économiques et sociaux régionaux de l'arc atlantique (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) se sont engagés dans une stratégie de réflexions et de propositions d'actions que les régions pourraient mener de concert pour mieux assurer leur promotion et accélérer leur développement. Ils ont ainsi apporté des contributions essentielles à la réflexion sur la réforme de la politique agricole commune, sur le transport maritime et la problématique générale du littoral, sur le tourisme, etc. Leurs récents travaux sur les nouveaux facteurs d'attractivité des territoires concernent une question clef pour l'avenir du Grand Ouest.

Les conseils régionaux sont très directement impliqués dans de multiples organisations et programmes de coopération (CRPM et arc atlantique, Ouest atlantique déjà cité, Interreg...), qui concernent des périmètres géographiques et des objets variés. Les catastrophes de décembre 1999 (pollution résultant du naufrage de l'Erika et tempêtes) ont conduit les régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes à resserrer leurs liens au sein de l'association Ouest atlantique solidaire.

Les chambres consulaires ne sont pas en reste. On peut citer à titre d'exemple les chambres régionales d'agriculture de l'arc atlantique, de la Normandie à l'Aquitaine, regroupées en association depuis 1995, mais travaillant en commun depuis 1989, et qui conduisent ensemble réflexions et projets innovants.

Au-delà des grands organismes institutionnels, de très nombreux secteurs d'activités donnent lieu à coopération interrégionale, qu'il s'agisse de la recherche, de la formation, de la production (on peut citer à titre d'exemple, dans un domaine aussi primordial que le secteur agricole, le pôle Agrena, associant les établissements de Rennes, Nantes et Angers).

L'étude commandée par la MIIAT en novembre 2000 a montré l'ampleur et la diversité du phénomène.

Pour conclure sur ce point, il convient d'accorder une mention particulière à la formalisation, par la création d'une association, de coopérations concernant deux domaines clefs : les ports et les universités. Il y a là l'illustration de la capacité à transformer les risques qu'engendrerait la concurrence en atouts de développement résultant de la valorisation des complémentarités.

Travaillant en regroupement informel depuis 1994, les responsables des ports de Brest, de Lorient, de Nantes/Saint-Nazaire et de La Rochelle ont créé l'association des Ports du Nord-Ouest Atlantique en précisant ainsi leurs objectifs : « développer une coopération inter-portuaire pour constituer un pôle logistique puissant dans l'Ouest européen et renforcer le dynamisme et les spécialités de chaque port ; agir pour l'amélioration des réseaux terrestres nécessaires aux compagnies maritimes les desservant, pour offrir une réponse logistique jusqu'au cœur de l'Europe ».

Cette association, ouverte à l'accueil des autres ports de la façade atlantique, a bien entendu vocation à être l'un des partenaires premiers de l'État et des collectivités dans toutes les réflexions et les actions relatives au Grand Ouest.

Il en est de même de l'association « réseau des universités de l'Ouest atlantique », fondée en 2001, et qui officialise le réseau informel constitué en 1998.

Ce regroupement des neuf universités des trois régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes a pour objet de « favoriser la coopération des universités dans tous les champs d'activités : accueil des étudiants, recherche, formation continue, développement des réseaux haut débit et de l'enseignement à distance, échanges internationaux ».

4.2 À enjeux communs, projets communs

Les enjeux étant identifiés, les principaux acteurs étant connus, leur volonté et leur capacité de faire ensemble dans le secteur qui est le leur étant constatées, il faut s'interroger sur la manière dont on peut faire franchir un nouveau pallier à ces coopérations, pour être en mesure d'apporter des réponses efficaces aux grandes questions que pose la situation du Grand Ouest.

L'objectif est simple à énoncer : il s'agit à brève échéance (2003-2004), d'une part, d'élaborer des propositions argumentées permettant d'actualiser et d'améliorer les schémas de services collectifs, d'autre part, de concevoir des projets et de construire des programmes qui justifient la négociation et la mise en œuvre de véritables contrats interrégionaux conclus entre l'État et les régions (regroupées, le cas échéant et si la loi le permet, au sein d'établissement de coopération interrégional) ; ces contrats pouvant faire l'objet, pour tout ou partie, de co-financements européens.

Une telle démarche présente pour tous ceux qui la conduisent ou qui s'y associent des avantages évidents, y compris pour la maîtrise de la dépense publique. On pourrait sans doute assez aisément appréhender et analyser les coûts de l'absence de coopération interrégionale ou de la non prise en compte du territoire à l'échelle interrégionale, qu'il s'agisse des coûts strictement financiers, des manques d'efficacité, du déficit d'image. Mais, pour rester sur le plan des finances publiques, il est bien évident que la dimension interrégionale participe directement à la maîtrise de la dépense publique, que ce soit pour des équipements de recherche, de formation supérieure, dans le domaine de la santé ou en ce qui concerne les grandes infrastructures, tout en améliorant globalement l'équipement des régions.

La réussite de l'entreprise suppose que la volonté de « faire ensemble » trouve son prolongement et son aboutissement dans l'élaboration d'un projet global de développement et d'aménagement interrégional, au sein duquel chaque coopération sectorielle trouverait enrichissement et mise en perspective.

Cela suppose une adhésion à la démarche et une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs, en priorité des collectivités publiques.

Compte tenu des questions à débattre et de la répartition des leviers de l'action publique, l'ensemble des collectivités devrait, selon des modalités à définir en commun, être impliqué aux côtés de l'État et des régions. Cela concerne bien entendu les départements mais aussi les pays et les agglomérations. Il s'agit, face aux grandes évolutions, de participer à la création d'une nouvelle intelligence collective qui permette d'apporter des réponses adaptées à la conjugaison de deux enjeux aujourd'hui essentiels :

- l'enjeu de la proximité autour d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin d'activité ;
- l'enjeu de la globalisation.

Le développement plus rapide de l'intercommunalité et la présence d'une culture de la coopération interrégionale plus étendue qu'ailleurs représentent pour le Grand Ouest autant d'éléments de réussite.

L'élaboration en commun d'un projet interrégional, dans le cadre d'un large partenariat associant l'État, les collectivités, les responsables socio-professionnels et économiques et des acteurs privés, passe par un diagnostic partagé, préalable à des travaux qui, pour que chacun puisse jouer efficacement son rôle, doivent s'appuyer sur des outils de connaissance et d'analyse qui soient à la disposition de tous. C'est pourquoi, le CIADT de Nantes du 28 février 2000 a décidé la création d'un système d'information territorial interrégional atlantique, dans le but de permettre des échanges transversaux d'information entre l'État et ses partenaires.

Cet outil, dont la conception et la mise en œuvre ne sauraient être envisagées sans tenir compte de l'existant, notamment l'Atlas atlantique permanent, élaboré par l'Institut atlantique d'aménagement des territoires (IAAT) sous l'égide de la Datar, pourra constituer un moyen d'animation indispensable.

4.3 Et maintenant ?

Propositions pour aller plus loin ensemble

■ La poursuite et l'amplification des travaux relatifs aux activités maritimes et littorales

Lancée en 1994, la réflexion interrégionale de l'État, d'abord conduite en interne au sein du groupe de prospective maritime et littorale de la façade atlantique, s'est élargie en 1998 aux quatre régions de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. Les résultats de ces travaux menés en commun, et qui ont porté sur quatre thèmes (les ports, la pêche, la recherche et le tourisme), ont fait l'objet en 2000 d'une présentation aux autres collectivités concernées : départements et villes.

Une réunion tenue à Nantes le 25 avril 2001 a conduit l'ensemble des partenaires à envisager de poursuivre la concertation pour actualiser les données mises à la disposition de chacun, approfondir certains thèmes, apprécier la prise en compte des premiers résultats de la réflexion prospective dans les documents et les décisions émanant des divers acteurs.

Le principe en ayant été inscrit à l'avenant au contrat État-région des Pays de la Loire, une première série d'études relatives aux conditions de la relance et du développement du cabotage a été commandée en 2001. Tout naturellement, et pour qu'elles prennent d'emblée tout leur sens, l'État et la région des Pays de la Loire ont souhaité inscrire cette démarche dans une perspective interrégionale. C'est pourquoi il a été proposé aux autres régions Bretagne, Poitou-Charentes et Aquitaine de s'associer au suivi de ces études, qui devraient être complétées par des travaux auxquels pourraient être associées, dans le cadre du programme Interreg III, les régions concernées du Royaume-Uni, d'Irlande, d'Espagne et du Portugal.

Le gouvernement a récemment rappelé la nécessité d'une concertation stratégique entre les ports relevant de la compétence de l'État situés sur une même façade maritime (ports autonomes et ports d'intérêt national). Sont concernés sur la façade atlantique : Saint-Malo, Brest, Concarneau et Lorient en Bretagne, Nantes/Saint-Nazaire en Pays de la Loire, La Rochelle en Poitou-Charentes, Bordeaux et Bayonne en Aquitaine.

Il a été décidé, d'un commun accord entre les préfets de ces régions, de conduire dans un premier temps une phase de concertation interne dans les régions où cela se révèle nécessaire, c'est à dire en Bretagne et en Aquitaine qui disposent chacune de plusieurs établissements portuaires, puis, dans un second temps, de procéder à la concertation interrégionale associant les responsables des ports et les acteurs locaux (collectivités territoriales et responsables socio-économiques intéressés).

Au-delà de ces approches particulières, il est envisagé d'engager la réalisation d'un état des lieux du littoral qui ne soit pas limité aux aspects sectoriels. Il s'agit de produire des réflexions qui ne soient pas la simple reprise d'initiatives précédentes et qui intègrent une approche globale débouchant sur des propositions. Bien entendu, la spécificité des divers types de territoires littoraux devra être prise en compte à ce stade.

■ Le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Il est proposé de conduire prioritairement une réflexion sur l'élevage, en raison, d'une part, du caractère prépondérant de cette activité commune à l'ensemble des régions du Grand Ouest, d'autre part, de l'acuité des questions qui se posent à propos des relations entre :

- l'élevage et le territoire (occupation du sol) ;
- l'élevage et les structures agricoles (formation, installation) ;
- l'élevage et l'environnement (pollutions...) ;
- l'élevage et les industries agro-alimentaires (recherche, innovation ...).

Il est envisagé de procéder en trois étapes :

- l'état des lieux ;
- une étude prospective ;
- une réflexion sur les politiques publiques et leur impact.

(Dans un second temps, comme indiqué supra, pourra être envisagé – moyennant les évaluations et les adaptations nécessaires – le transfert aux deux autres régions du type de démarche actuellement conduite en Bretagne).

■ Étudier les emplois stratégiques dans les agglomérations du Grand Ouest

On a vu précédemment l'importance que revêt la problématique des services et emplois stratégiques pour le développement des trois régions de l'Ouest, qui comptent onze aires urbaines de plus de 150 000 habitants, parmi les cinquante et une de France métropolitaine. Nantes, Rennes, Poitiers figurent parmi les agglomérations les plus dynamiques de France pour ce qui est de la croissance démographique ou de l'emploi.

L'objectif premier est d'étudier le positionnement des principales aires urbaines de l'Ouest, en termes d'emplois stratégiques, dans la hiérarchie des grandes agglomérations françaises.

En complément, il faut tenter de répondre à une autre préoccupation : mieux connaître les fonctions urbaines spécifiques assurées par les villes moyennes et leur rôle dans le maillage du territoire, appréhender la réalité des fonctionnements en réseaux.

En effet, dans une économie mondialisée les réseaux ont de plus en plus d'importance. Si les réseaux de communication jouent un rôle dans ce processus (liaisons à grande vitesse, TIC), les réseaux en tant que systèmes relationnels d'échanges non hiérarchisés, parfois informels, en tout cas flexibles, ont une place de plus en plus déterminante.

C'est ainsi qu'a émergé, il y a une dizaine d'années, le concept de réseau de villes en référence aux relations coopératives plus que concurrentielles qu'entendaient nouer des villes, plutôt proches et de tailles comparables, désireuses de regrouper leurs forces pour tenter de faire jeu égal avec les métropoles de taille supérieure. Mais le fonctionnement en réseau ne se limite pas à cela. L'objectif est de détecter les différents aspects de ce fonctionnement, en particulier sous ses formes non institutionnelles (réseaux professionnels, associatifs, d'entreprises...).

Une attention particulière sera apportée aux réseaux vis-à-vis desquels les politiques publiques peuvent avoir des capacités d'initiative et de soutien.

Par ailleurs, à l'initiative des trois directions régionales de l'équipement, un état des lieux de l'armature urbaine du Grand Ouest va être réalisé. Cela consistera principalement à :

- montrer comment cette armature urbaine s'est progressivement affirmée au fil des vingt cinq dernières années ;
- mettre en évidence les réalités économiques permettant de caractériser les profils des principales agglomérations et de leurs aires urbaines et d'appréhender ainsi des situations de spécialisation, de dépendance ou de rayonnement ;
- mesurer le degré de fragilité de l'espace rural confronté à l'expansion des pôles urbains et d'apprécier ainsi sa vitalité spécifique ;
- mesurer l'évolution de l'offre en transport inter-cités et de la demande à l'intérieur et hors de l'espace interrégional.

■ Les autres champs de la coopération interrégionale

A ces principaux chantiers, pourront s'ajouter des premières réflexions sur le développement coordonné des activités de la connaissance liées aux TIC, ainsi que sur les programmes de coopération interrégionale susceptibles de voir le jour concernant l'implantation de grands équipements ou la mise en place de politiques dans les domaines de la culture et des loisirs, de la promotion et des produits touristiques, des sports, de la santé ...

Dans le domaine de la culture par exemple, il sera proposé d'établir un état des lieux et un diagnostic concertés entre les trois régions. On peut d'ores et déjà supposer qu'une réflexion particulière devra être nommée concernant le patrimoine maritime et les relations avec les continents africain et américain.

■ L'aménagement du territoire au service de ses habitants

Le contexte démographique et socio-économique doit conduire à réfléchir aux potentialités spécifiques des régions du Grand Ouest dans une optique d'amélioration de la productivité et, partant, d'amélioration du niveau et des conditions de vie de ses habitants.

A cet égard quelques pistes de réflexions méritent sans doute d'être approfondies :

- cartographie et analyse qualitative (atouts, faiblesses et risques potentiels, perspectives...) des activités industrielles à forte valeur ajoutée et de leurs effets induits en termes d'emploi ;
- cartographie et analyse qualitative des activités tertiaires (en particulier services aux entreprises et tertiaires de haut niveau, potentiel de recherche) ;
- étude approfondie et prospective de la structure des emplois (qualifications, catégories socio-professionnelles, compétences, pyramides des âges ...) ;
- état des lieux de la formation initiale et professionnelle continue (en relation avec les plans régionaux de développement des formations professionnelles – PRDF - des jeunes élaborés par les conseils régionaux).

■ Propositions pour un dispositif partagé d'observation

L'État n'a plus le monopole de la compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement.

La loi la partage avec les collectivités territoriales, en premier lieu avec les régions. Mais à l'heure de la globalisation, les pouvoirs publics doivent, pour garantir l'efficacité de leurs décisions et de leurs actions, penser, concevoir et agir le plus possible en concertation avec l'ensemble des acteurs. Dans ces conditions, il est indispensable que chaque catégorie d'acteurs et chaque niveau de décision dispose des mêmes données et d'outils d'analyse communs, et il paraît souhaitable qu'existe un lieu partenarial d'échanges et de réflexion, permettant ainsi à chacun d'apporter sa contribution à la construction d'un projet qui ne saurait être que partagé.

Dans le Grand Ouest, les conditions semblent favorables à la mise en place d'un tel dispositif. Si le principe en était admis, les modalités pratiques resteraient bien entendu à définir, mais les aptitudes à la coopération déjà mentionnées et les expériences des uns et des autres permettent d'envisager la chose avec optimisme.

La construction d'un dispositif d'observation en réseau sur l'ensemble du Grand Ouest, véritable lieu-ressource atlantique, pourrait marquer ainsi le début d'une nouvelle étape dans la coopération entre l'État et les régions du Grand Ouest atlantique.

Par exemple, un outil interrégional d'observation spécifique au secteur de la culture pourrait s'appuyer sur les capacités de l'IAAT en lien avec un réseau de laboratoires universitaires ou du CNRS implantés dans les Pays de la Loire ou en Bretagne compétents dans de nombreux domaines de l'action culturelle. Ainsi une démarche innovante d'observation culturelle des territoires pourrait se mettre en place dans le Grand Ouest en liaison avec les trois directeurs régionaux pour les affaires culturelles (DRAC) et les collectivités intéressées.

4.4 Quatre chantiers pour trois régions

A partir du diagnostic présenté dans la première partie de cette contribution, des enjeux identifiés et analysés dans les deuxième et troisième parties du texte, des études et observations envisagées ci-dessus, il est proposé d'ouvrir concrètement quatre chantiers destinés à concevoir et à élaborer, en liaison avec les collectivités publiques et les organismes socioprofessionnels, des politiques propres à renforcer l'attractivité des territoires de l'Ouest, à accroître la compétitivité de leur économie, à développer leur internationalisation.

■ Premier chantier : le renforcement de la dimension maritime

Contexte

L'océan Atlantique est par excellence l'élément fédérateur des régions de l'Ouest et de l'ensemble de cette façade maritime française, intégrant la région Aquitaine. Sa reconquête de centralité passe, à n'en pas douter, par une complète réappropriation et par le développement maîtrisé des fonctions maritimes.

Objectifs

- faire émerger, au niveau international, l'existence d'un véritable système portuaire atlantique et promouvoir son attractivité ;
- développer le cabotage ;
- faire de l'Ouest un pôle d'excellence en matière de formation et de sécurité maritimes ;
- maîtriser et réduire les conflits d'usage sur le littoral.

Actions

- améliorer dans les meilleurs délais l'accessibilité terrestre (ferroviaire et routière) de l'espace atlantique, conformément au schéma de services collectifs de transports ;
- encourager et faciliter la concertation inter-portuaire sur la façade atlantique, en mobilisant l'ensemble des acteurs ;
- relancer, de manière expérimentale, une ligne de cabotage sur la façade atlantique (sous réserve de la possibilité de lui apporter un soutien financier sous la forme d'un fonds de garantie expérimental) ;
- créer, en complément des dispositifs existants (l'École nationale de la Marine marchande de Nantes et l'IUT de Saint-Nazaire notamment), un institut pluridisciplinaire des métiers de la mer, consacré aux « nouveaux métiers » ;
- contribuer à l'élaboration par les régions d'un schéma interrégional d'aménagement du littoral. (proposition du secrétariat général de la mer issue des travaux de prospective maritime et littorale de la façade atlantique).

Ces actions devront bien évidemment associer, outre les collectivités, les représentants des professionnels et, au premier rang, l'association PNOA.

■ Deuxième chantier : le développement durable du secteur agricole et agro-alimentaire

Contexte

Les régions de l'Ouest constituent le premier bassin agricole et agro-alimentaire d'Europe. Toutefois, la logique productiviste qui a prévalu dans la seconde moitié du XX^e siècle se heurte aujourd'hui à la nécessité de répondre aux attentes en matière d'environnement, de qualité, de sécurité sanitaire. Par ailleurs, l'élargissement de l'Union européenne, les modifications de la politique agricole commune et l'évolution du commerce mondial peuvent imposer de sérieuses réorientations des pratiques et des politiques auxquelles il convient de se préparer.

Objectifs

- permettre au système agricole et agro-alimentaire de l'Ouest de sortir renforcé des mutations prochaines et d'être moins vulnérable aux crises ;
- garantir la compatibilité des activités agricoles avec le respect de la qualité de l'environnement ;
- répondre aux exigences des consommateurs.

Actions

L'élaboration précise et la mise en œuvre de ce programme d'actions devront naturellement impliquer les partenaires professionnels, producteurs et industriels. Ce programme devrait articuler de façon cohérente des actions destinées notamment à :

- accélérer la résorption des pollutions et la restauration de la qualité de l'eau et des paysages ;
- mettre en place des pôles de compétence scientifique et technique et des programmes de recherche-formation-développement-transfert, susceptibles de répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité des produits, de maîtrise des marchés et de respect des milieux naturels ;
- développer une politique de qualification et d'identification des produits ;
- aider les entreprises agro-alimentaires à effectuer les mutations rendues nécessaires par la modification des comportements des consommateurs, par la prépondérance de la grande distribution et par la concurrence internationale (soutenir les stratégies de marques et signes de qualité, appuyer les performances de la logistique interrégionale de transport et de stockage pour accéder au marché, organiser et maintenir des dispositifs de veille interrégionale sur les marchés et sur les produits, développer des actions de communication collectives) ;
- faire en sorte que les grands groupes agro-alimentaires présents dans le Grand Ouest y conservent leurs centres de décisions.

■ Troisième chantier : La matière grise au service de la modernisation et de l'internationalisation

Contexte

Les neuf universités de l'Ouest atlantique se sont officiellement constituées en réseau. De ce fait, ce qui demeure pour certains ensembles interrégionaux un objectif est dans le Grand Ouest une réalité. On constate en revanche que les activités de recherche y sont insuffisamment développées, qu'il s'agisse de la recherche publique ou de la recherche privée ; la relative faiblesse de cette dernière s'expliquant sans doute en partie par la nature d'un tissu industriel où les PME-PMI ont un poids très important. Cette situation constitue un frein à l'innovation, à la qualification des emplois et à l'accroissement de la compétitivité de ces entreprises. Toutefois, dans le domaine des TIC, l'Ouest n'est dépourvu ni d'atouts ni de volonté, comme le montrent en particulier les initiatives des conseils régionaux.

Objectifs

- soutenir les projets du Réseau des universités de l'ouest atlantique dans leur cohérence avec le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- encourager et faciliter les rapprochements et les échanges entre les organismes de formation supérieure et de recherche et les entreprises afin d'y développer l'innovation et la qualité de la production, d'accroître la qualification des emplois et de renforcer la formation professionnelle des salariés ;

– développer dans le Grand Ouest des pôles d'excellence internationaux, par exemple dans les domaines de l'informatique, des logiciels et des sciences du vivant.

Actions

- renforcer et harmoniser les liaisons à haut débit entre les trois régions, en particulier au bénéfice des universités et de l'ensemble de la communauté éducative, scientifique et culturelle ;
- appuyer la constitution de réseaux d'excellence en matière de recherche pour permettre aux laboratoires de s'impliquer davantage dans les programmes de recherche européens et d'obtenir des contrats avec des grandes firmes européennes (des coopérations sont à développer dans ce domaine avec les universités du Bassin parisien. A cet égard, le département de la Sarthe étant également intégré dans le périmètre de réflexion de la MIIAT du Bassin parisien, l'université du Mans pourra utilement jouer un rôle d'interface, sur la base de propositions concrètes, par exemple dans le domaine des micro-technologies où des projets existent déjà) ;
- développer les actions collectives de rapprochement et de mise en commun entre entreprises d'une même filière de production et/ou d'un même secteur géographique et organiser leur articulation avec le monde de la recherche-développement et de la formation supérieure ;
- soutenir la conception et l'offre de produits de formation en ligne et à distance reposant sur les spécialisations interrégionales (possibilité de coopération entre les universités de l'Ouest et le CNED installé près de Poitiers sur le site du Futuroscope) ;
- créer dans l'Ouest un dispositif de certification de la qualité des processus d'acquisition des connaissances dans le cadre de la formation en ligne, complémentaire des dispositifs nationaux (par exemple l'Institut pédagogique national en ce qui concerne les contenus de formations).

■ La construction d'un ensemble métropolitain à rayonnement international

Contexte

La tendance à la concentration des populations et des activités sur les littoraux et dans les villes est un phénomène historique et mondial qui ne cesse de s'affirmer. Dans une économie mondialisée, au sein d'une Union européenne élargie, seuls les territoires disposant de villes internationalement reconnues resteront compétitifs et seront à même de faire progresser le niveau de leur activité et de leur production de richesses, y compris en dehors des villes.

Objectif

En s'appuyant sur l'attractivité et le dynamisme démographique des principales villes, constituer un ensemble métropolitain qui entraîne un accroissement de la compétitivité globale et une accélération de l'ouverture à l'international des territoires du Grand Ouest.

Actions

- affirmer et faire reconnaître les principales spécialisations des villes de l'Ouest dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche et des échanges internationaux ;
- construire une image internationale de l'Ouest en valorisant le patrimoine maritime et les relations historiques et culturelles entretenues par les trois régions (quatre en associant l'Aquitaine) avec l'Amérique, l'Afrique et l'Orient ;
- encourager et soutenir les coopérations entre les villes, en particulier, les coopérations de ville à ville porteuses de projets concrets. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée à

l'approfondissement et à la structuration des relations entre Nantes/St Nazaire et Rennes, les deux principaux ensembles urbains de l'Ouest. Il s'agit là d'un enjeu interrégional majeur, lié à la réalisation d'infrastructures de communication et d'échanges de grande ampleur (aéroport prévu à Notre-Dame-des-Landes et travaux de dessertes ferroviaire et routière). Le renforcement des liaisons physiques entre les deux villes doit faciliter la réalisation de projets communs ambitieux.

Cette démarche sera complétée par le resserrement des liens entre Nantes et Angers, ainsi qu'entre Nantes et Poitiers.

Conclusion

Comme cela a déjà été indiqué, les chantiers énumérés ci-dessus ne constituent, à ce stade, que des propositions présentées, comme l'ensemble de ces « réflexions préalables », à la concertation des partenaires de l'État que sont les collectivités territoriales et les responsables socioprofessionnels

ANNEXES

ANNEXE 1

Extraits des schémas de services collectifs de transports concernant le Grand Ouest

Les objectifs et actions pour la desserte des territoires

■ Ouest atlantique

Les enjeux stratégiques de ce territoire, qui couvre la Bretagne, les Pays de Loire et la région Poitou-Charentes, sont liés :

- à l'écoulement des flux internationaux nord-sud, entre le nord de l'Europe et l'Espagne,
- à l'organisation de l'Arc atlantique par l'amélioration de la qualité de ses liaisons avec l'est de l'Europe, par la mise en valeur de la façade maritime et par le développement du cabotage maritime à partir de ses principaux ports : Brest, Lorient, Nantes St.-Nazaire, La Rochelle, ainsi que Bordeaux et Bayonne ;
- au fonctionnement des principaux pôles d'échanges, dont Nantes-Saint-Nazaire, premier port de la façade atlantique.

1° Assurer la fluidité de l'axe atlantique pour les trafics à longue distance, notamment pour les flux de marchandises entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe qui posent un problème important de transit sur l'axe Tours-Bordeaux-Espagne, et pour la desserte des ports maritimes.

A cet effet, sont inscrites les mesures suivantes :

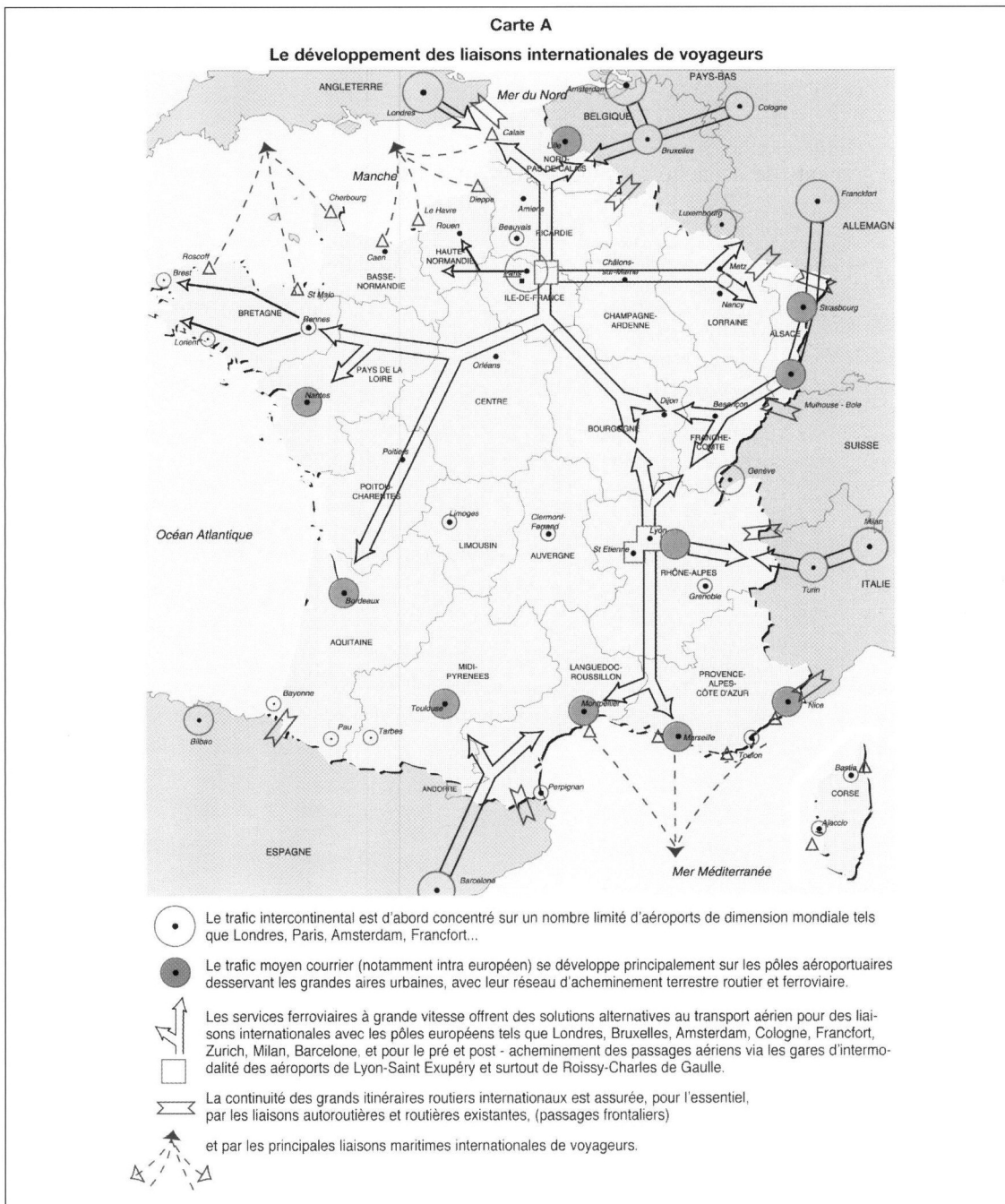
- des aménagements de capacité ferroviaire portant sur les lignes Tours-Bordeaux-Espagne et Nantes-Angers ;
- la création d'itinéraires ferroviaires alternatifs avec l'adaptation au fret des lignes existantes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse-Narbonne ;
- l'achèvement de la RN 10 entre Poitiers et Bordeaux en route express à 2 fois 2 voies avec carrefours dénivelés.

2° Valoriser l'Ouest atlantique dans ses échanges avec les autres pôles européens et avec les grands ensembles régionaux

A cet effet, sont inscrites les mesures suivantes :

- adapter à la croissance des trafics (essentiellement moyen courrier) les capacités aéroportuaires de Nantes ; un nouveau site, déjà réservé à Notre-Dame-des-Landes, sera aménagé pour le Grand Ouest , ainsi que ses dessertes terrestres notamment ferroviaires (vers Nantes et Rennes), et se substituera à l'aéroport actuel ;
- réaliser par étapes les liaisons ferroviaires à grande vitesse suivantes :
 - liaison Tours-Bordeaux, et préparation de son prolongement vers l'Espagne
 - liaison jusqu'à Rennes et vers Angers, dans le respect des exigences de protection des milieux naturels ;
- améliorer les lignes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper assurant la continuité de la ligne à grande vitesse Paris-Rennes ;
- aménager la ligne ferroviaire existante (Massy-Valenton) et réaliser ultérieurement une infrastructure nouvelle d'interconnexion entre la LGV atlantique et le contournement ferroviaire à grande vitesse d'Île-de-France ;
- adapter les ports français de la façade atlantique relevant de l'État aux évolutions du transport maritime et renforcer l'efficacité de la chaîne intermodale ;
- développer les capacités d'accueil des entreprises sur des sites tels que Donges-Est pour le port de Nantes-Saint-Nazaire, dans le respect des exigences en matière de protection des milieux naturels ;

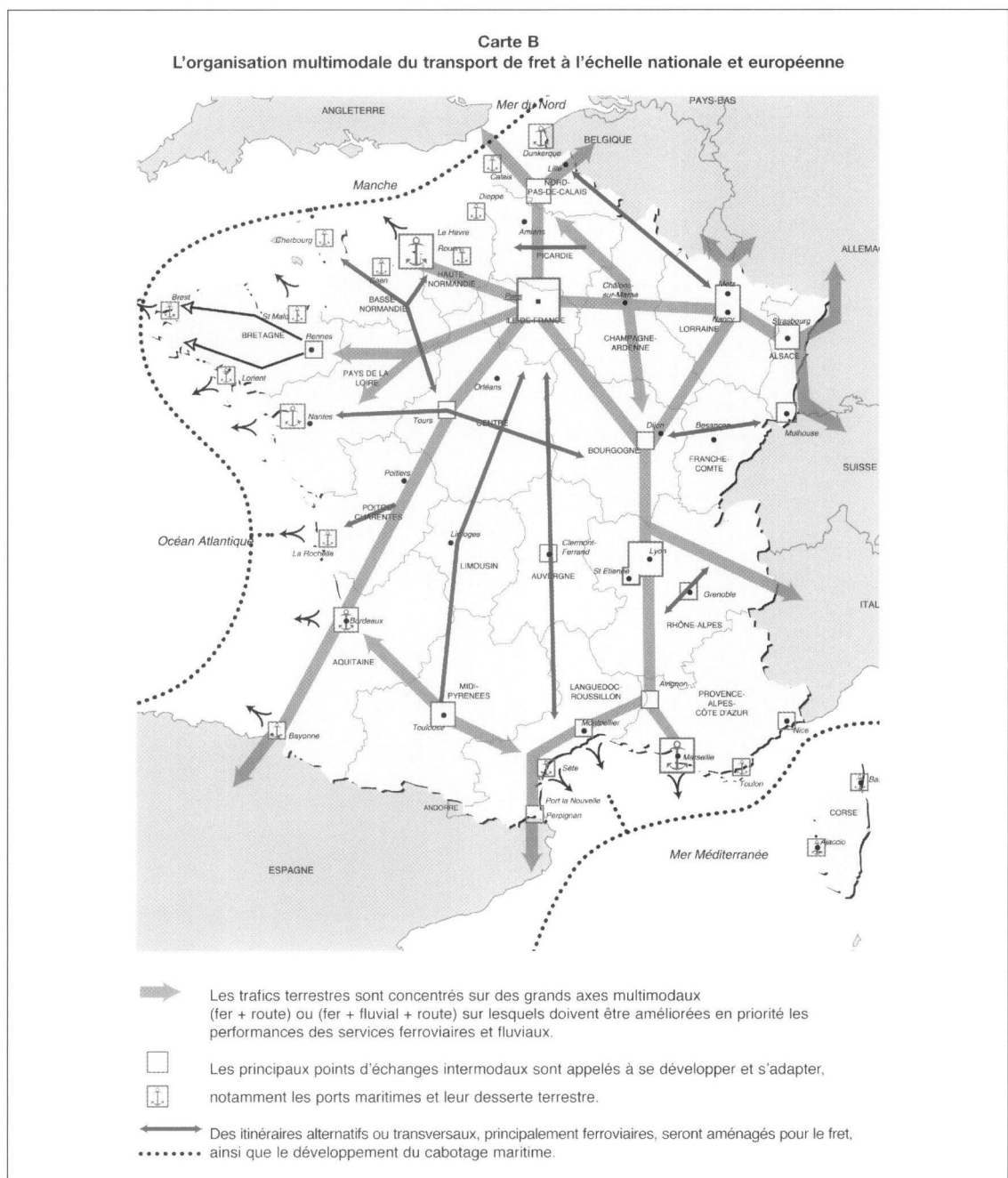
- contribuer à l'amélioration des dessertes terrestres, en particulier la liaison routière entre Saint-Nazaire et l'autoroute A 84 et la liaison ferroviaire transversale de St. Nazaire-Nantes vers Angers et Lyon qui sera modernisée, notamment pour le fret ;
- contribuer au développement et à l'adaptation à la demande des chantiers de transport combiné, notamment des pôles de Nantes-Saint-Nazaire, de Rennes et de La Rochelle .
- étendre les systèmes d'information routière et de gestion du trafic des réseaux de voies rapides du pôle de Nantes-Saint-Nazaire ;
- compléter le maillage routier national de liaisons rapides, notamment pour permettre au trafic de transit d'éviter l'Ile-de-France (voir § 231 2°) et pour assurer des liaisons est-ouest permettant d'intégrer la façade atlantique dans les échanges européens, avec :
 - la Route Centre Europe Atlantique, grande liaison interrégionale d'aménagement du territoire à 2 fois 2 voies reliant la façade atlantique (La Rochelle) à la Saône (Chalon, Mâcon), la Suisse et l'Italie ;
 - les liaisons des pôles de Rennes et Nantes vers l'est européen par Orléans-Troyes (A 19) et par l'itinéraire Langres-A36-Suisse (aménagé progressivement à 2 fois 2 voies), et vers Clermont et Lyon par Angers, Tours et Vierzon (A 85) ;
- la liaison Nantes-Poitiers-Limoges qui sera aménagée en route express à 2 fois 2 voies, en fonction de l'évolution du trafic.



3° Améliorer la desserte et les liaisons internes au territoire de l'Ouest atlantique

Afin de répondre, au sein de cet ensemble régional, aux besoins d'accès des différents territoires (en particulier l'ouest de la Bretagne) aux services supérieurs et aux équipements d'intérêt national, sont inscrites les mesures suivantes :

- contribuer à des améliorations de lignes ferroviaires connectant les territoires au réseau à grande vitesse telles que les liaisons Poitiers-La Rochelle et Rennes-Saint-Malo ;
- améliorer la ligne ferroviaire interrégionale Rennes - Nantes - Bordeaux ;
- améliorer la qualité des liaisons routières renforçant les cohérences régionales ; il en est ainsi de l'achèvement de la liaison autoroutière Angers-La Roche-sur-Yon, de la liaison autoroutière concédée Fontenay-le-Comte-Rochefort ; cet aménagement permettra de répondre aux besoins de déplacements locaux en évitant tout autre aménagement de capacité tant sur le réseau national que sur la voirie locale, de façon à ménager l'environnement sensible des zones traversées ;
- écarter les trafics de transit des zones urbaines, en réalisant des contournements urbains routiers lorsque leur importance le justifie et notamment à Angers, dans le respect des contraintes environnementales.



ANNEXE 2

Extrait du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant le Grand Ouest

■ Le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes)

1. Le diagnostic

Trois régions sont regroupées dans ce « Grand Ouest », la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. Avec 250 000 étudiants et 9 universités, elles représentent près de 12% des effectifs nationaux de l'enseignement supérieur et comptabilisent plus de 6 000 chercheurs publics. La coopération entre ces régions de l'Ouest se confirme dans les contrats de plan en cours. Régions de l'Arc atlantique, elles ont en commun un développement s'appuyant, à la fois, sur un renouveau de l'industrie traditionnelle (agro-alimentaire, transport maritime, automobile, aéronautique et ferroviaire, ...) et sur un renforcement de leurs industries de pointe (électronique, télécommunications, ...) ; par ailleurs, elles font partie des grandes régions pour l'agriculture et la pêche. Les régions des Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes se classent respectivement aux 5^e, 7^e et 16^e rangs nationaux pour leur PIB. Sur le plan scolaire, elles présentent des taux de réussite au baccalauréat et d'accès à l'enseignement supérieur plus élevés que la moyenne nationale.

L'organisation du territoire

Ces régions, à des degrés divers, présentent une organisation multipolaire de l'espace universitaire. Le maillage de l'enseignement supérieur se greffe sur un tissu urbain composé d'un nombre important de villes moyennes, de tradition parfois concurrente et qui constituent des ensembles peu hiérarchisés. Les acteurs témoignent d'une préférence plus marquée pour la coopération que pour les structures pyramidales. Ces régions ont connu un fort mouvement de délocalisation universitaire.

La recherche reste plus concentrée autour de quelques grands centres, mais on assiste à une diffusion des activités avec la création des universités nouvelles de Bretagne Sud et de La Rochelle, et autour des antennes universitaires.

Tableau 1

	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
Nombre de sites abritant les formations d'enseignement supérieur	46	37	28
Nombre de sites abritant des formations à caractère universitaire (universités, IUT, ingénieurs, IUFM...)	11 (Rennes, Fougères, Saint Malo, Saint Briec, Lannion, Morlaix, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, Pontivy)	7 (Le Mans, Laval, Angers, Cholet, Nantes, Saint-Nazaire, La Roche sur Yon)	5 (Poitiers, Châtelleraut, Niort, Angoulême, La Rochelle)
Nombre d'étudiants (97-98)	103 000	101 000	44 000
% d'étudiants dans l'agglomération principale	53 %	45 %	64 %
Autres sites de plus de 1000 étudiants	Brest 21500 Lorient 4 400 Vannes 4 600 Lannion 1 600 Quimper 4 100 St Briec 3 600 Guer-Coëtquidan 1 100	Angers 28 800 Le Mans 11 800 Cholet 1 500 Laval 2 200 St Nazaire 3 100 La Roche sur Yon 3 700	La Rochelle 7 500 Angoulême 3 000 Niort 2 000

En Bretagne, l'organisation est nettement multipolaire. La capitale régionale, Rennes, regroupe plus de la moitié des effectifs de l'enseignement supérieur de la région et les étudiants représentent plus de 20 % de la population de l'agglomération rennaise. L'étendue de la région et son peuplement font de Brest le second pôle universitaire avec une palette complète de formations. L'ensemble Lorient-Vannes dispose maintenant de 10 000 étudiants et propose une offre de formation à la fois spécialisée et de proximité. Les implantations de formations supérieures dans les lycées (CPGE, STS) sont réparties sur le territoire régional et contribuent à sa cohésion, notamment dans les bassins des villes moyennes. Les écoles d'ingénieurs sont nombreuses et couvrent un vaste champ d'activités. La présence d'un réseau d'écoles et d'instituts relevant de différents ministères (Agriculture, Commerce, Culture, Défense, Education nationale, Santé, Transports,...) concourt aux missions de l'enseignement supérieur dans cette région.

En Pays de la Loire, l'organisation est, également, multipolaire avec trois pôles universitaires répartis sur un axe de communication autoroutier et ferroviaire de 250 km. Nantes regroupe près de 45 % des effectifs de l'académie, Angers environ 30 % et le Mans 12 %. L'Université de Nantes, qui a résisté à des velléités d'éclatement dans un contexte de fort accroissement démographique, est devenue une des plus grosses universités françaises et la plus grande de province, avec près de 33 000 étudiants. Le site d'Angers, outre une université de taille moyenne (17 000 étudiants), se caractérise par une forte présence d'enseignement supérieur catholique et d'écoles dépendant du ministère de l'Agriculture. Le Mans reste une université de plus petite taille, moins de 10 000 étudiants, qui a su trouver quelques créneaux spécialisés, notamment en sciences. Les autres villes moyennes (Cholet, Laval, La Roche-Sur-Yon, St Nazaire) accueillent IUT, STS et antennes universitaires. Depuis 15 ans, cette région s'est particulièrement distinguée par un développement dynamique des anciennes et des nouvelles écoles d'ingénieurs, en cohérence avec son poids et ses activités économiques.

En Poitou-Charentes, la concentration de la population étudiante sur l'agglomération de Poitiers (près de 30 % de la population de l'agglomération) a conduit, d'une part, à la création de l'université de La Rochelle et, d'autre part, au développement de formations professionnalisées appuyées, parfois, sur des activités économiques ciblées dans les villes moyennes de la région (Niort, Angoulême, Châtelleraut). Bien que jeune (créée en 1993), l'université de La Rochelle s'est développée à grande allure (+ 24 % d'étudiants en trois ans), dans un contexte national de baisse des effectifs et en orientant ses recherches suivant quelques grands axes fédératifs : gestion et tourisme international, sciences du littoral, monde asiatique. Les trois villes moyennes précitées ont développé leurs activités universitaires en forte interaction avec l'environnement économique : le pôle image à Angoulême, la gestion des risques à Niort, le secteur industriel à Châtelleraut, bassin le plus important de Poitou-Charentes.

La structure de l'offre de formation

L'offre de formation dans ces trois régions présente quelques grandes caractéristiques : d'abord, l'importance de l'enseignement supérieur court (STS et IUT), ensuite, la part des formations d'ingénieurs (notamment en Bretagne et dans les Pays de la Loire), enfin, la relative faiblesse du 3^{ème} cycle qui est inférieur, dans les trois académies, à la moyenne nationale, cette situation recouvrant des disparités importantes entre les universités.

Tableau 2

(1997-1998)	CPGE	STS	IUT	Ingénieurs	IUFM	Autres Filières universit.	dont			Autres
							1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	
Bretagne	3,8 %	13,7 %	7,1 %	4,6 %	3,4 %	58,4 %	49,0	39,2	11,8	9,0 %
Pays de la Loire	3,9 %	15,0 %	5,2 %	4,5 %	3,1 %	53,1 %	54,2	33,9	11,9	15,2 %*
Poitou-Charentes	2,9 %	13,4 %	7,1 %	2,7 %	4,6 %	63,1 %	49,0	37,4	13,6	6,2 %
France	3,7 %	11,2 %	5,3 %	3,9 %	3,9 %	61,3 %	48,0	36,0	16,0	10,7 %

Y compris les Facultés Libres de l'Ouest d'Angers, dites « Université Catholique de l'Ouest ».

La Bretagne présente un système d'enseignement supérieur qui associe des pôles universitaires (Rennes, Brest, Lorient et Vannes), des antennes dans des villes moyennes (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion, liées à Rennes ; Morlaix, Quimper, liées à Brest ; Pontivy, liée à Lorient-Vannes) et de multiples implantations d'enseignement supérieur dans des lycées (Education Nationale, Agriculture). A côté des universités et de l'IUFM, existe un réseau important d'écoles et d'instituts (antenne de l'ENS de Cachan, écoles d'ingénieurs, IEP, écoles de commerce, écoles militaires, école d'architecture, ...), qui font partie du monde universitaire ou qui entretiennent avec lui des relations suivies. Les villes bretonnes ont bénéficié de la tradition de forte scolarisation de la région. Ancienne ville universitaire, Rennes est présente dans tous les secteurs, avec un fort pôle industriel en électronique, informatique et communication, devenu, également, l'un de ses axes de développement universitaire. L'université de Bretagne Occidentale conjugue une offre de formation large et des spécialisations scientifiques reconnues (mer, agro-alimentaire, santé, ...). L'université de Bretagne Sud, bipolaire, affirmera son identité dans le choix de ses filières de 2^e et de 3^e cycles et le développement de ses équipes de recherche.

Dans la région Pays de la Loire, les trois universités ont un profil différent. Nantes est une des universités créées en 1966, qui a le mieux réussi en développant des créneaux d'excellence dans la plupart des secteurs. L'université d'Angers, également omnidisciplinaire, peut trouver dans la présence à ses côtés d'écoles d'agronomie et de l'INRA un axe fort de développement. Enfin, la situation géographique du Mans proche à la fois en distance ou en temps de la région parisienne, de Tours, de Rennes et des universités de la région lui a imposé de penser son offre de formation et sa recherche, dans une logique de réseaux et de choix d'une certaine spécialisation.

En Poitou-Charentes, l'université de Poitiers est le type même de l'université pluridisciplinaire dont l'ensemble des facultés recouvre un large spectre de formations. Le développement des formations de sciences pour l'ingénieur (SPI) sur le nouveau site du Futuroscope, à côté du CNED et du parc scientifique, a induit un axe de développement fort. Il s'agit, selon le classement de la direction de la Recherche, d'un des douze meilleurs pôles SPI en France, caractérisé par une collaboration exemplaire entre l'université de Poitiers et l'école nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA). Il faut noter, également, le développement de formations touchant aux industries de la connaissance (sciences cognitives, enseignement par multimédia, traitement de l'image), qui a justifié la proposition de localiser en Poitou-Charentes un CNRT « ingénierie éducative » (cf. infra, § 2). Enfin, il faut souligner l'existence d'un IUFM caractérisé par de bonnes relations avec les universités et de très bonnes performances. L'Université de La Rochelle doit confirmer ses axes actuels de spécialisation en 2^{ème} et 3^{ème} cycles, notamment dans des activités liées à la mer.

La recherche

Les trois régions regroupent plus de 9% de l'ensemble national des personnels de recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs). Elles représentent à peu près 7% des thèses et des publications scientifiques avec une dynamique générale de progression, surtout pour les Pays de la Loire.

La Bretagne connaît une assez bonne implantation des organismes de recherche, elle est au 6^{ème} rang des régions pour le nombre de chercheurs de la recherche publique et au 4^{ème} rang pour le nombre de chercheurs des EPST, autres que le CNRS. Outre l'AFSSA, le BRGM, le Cemagref, l'Inserm, l'IRD et le MNHN, il faut noter la présence marquante du CNRS, de l'Ifremer, de l'Inra et de l'Inria. Les enseignants chercheurs ne représentent que 70 % des effectifs de chercheurs. La Bretagne est présente dans des secteurs comme la biologie appliquée, les sciences de l'univers, la chimie et les sciences pour l'ingénieur.

Les Pays de la Loire, dont le développement universitaire est plus récent, représentent un poids moins important (un peu moins de 3% contre 4% en Bretagne) ; la présence du CNRS y est plus faible. L'implantation d'autres organismes de recherche (Inra, Inserm, LCPC, Ifremer) est significative et en progression constante depuis près de dix ans. Les enseignants-chercheurs y représentent 80 % du potentiel de recherche. Les Pays de la Loire ont pu récemment développer des pôles d'excellence, notamment en biologie (végétal, santé), chimie, en sciences pour l'ingénieur et en sciences humaines et sociales, autour de la MSH Ange Guépin.

Le Poitou-Charentes représente, pour tous les indicateurs, autour de 1% du potentiel de la recherche française ; les chercheurs y sont à 80 % des enseignants-chercheurs, même si des grands organismes de recherche sont présents : INRA et IFREMER, à côté du CNRS. Les pôles d'excellence sont en sciences physiques pour l'ingénieur, chimie, sciences humaines, juridiques et sociales (maison des sciences humaines et sociales de Poitiers).

2. Les objectifs stratégiques

L'enseignement supérieur

De multiples raisons géographiques, historiques et culturelles ont engendré, sur l'interrégion Bretagne - Pays de la Loire - Poitou-Charentes, un développement universitaire équilibré, en lien avec le développement économique et social. Des réseaux ont été constitués, ces dernières années, par exemple le GIP Atlantech en Pays de la Loire, AGRENA entre Pays de la Loire et Bretagne, les IUFM (englobant la Basse-Normandie). Ces expériences serviront à tous les acteurs qui affichent, maintenant, leur volonté de travailler au sein de réseaux dont la composition variera selon les objectifs et les thèmes.

En Bretagne, le contrat de plan a retenu quelques orientations essentielles. Il met en avant un concept nouveau, intégrateur et ouvert, multipolaire et en réseau : l'« Université de Bretagne ». Voulu et soutenue par les partenaires territoriaux, elle correspond à une valorisation du maillage actuel et à une volonté d'amplifier les coopérations entre établissements. Tous, quel que soit leur statut, ont affirmé leur souhait d'y prendre part pour développer des activités communes, telles que la mise en place de formations numériques, le développement de la formation continue, le renforcement de l'action internationale, l'information et l'insertion des étudiants. L'« Université de Bretagne » sera l'un des moyens de mise en œuvre des ambitions pour l'enseignement supérieur dans cette région. L'accroissement de l'efficacité des formations supérieures et leur ouverture sur l'environnement ne tend pas seulement à renforcer les pôles de formations régionaux ; dans un souci d'équité, cet objectif vise, également, à améliorer la réussite et l'insertion des étudiants par des dispositifs d'accompagnement (tels que l'information et le suivi) et à répondre aux attentes que les territoires manifestent, vis-à-vis de l'enseignement supérieur, pour leur développement économique, social et culturel. L'essor de l'enseignement supérieur ne serait pas complet sans l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de travail sur les campus. Un cadre de vie propice aux études s'accompagnera de nouveaux services pour favoriser l'autonomie, améliorer la convivialité et accueillir de nouvelles catégories d'étudiants, français et étrangers.

Dans les Pays de la Loire, la volonté de s'inscrire dans une démarche cohérente d'aménagement du territoire a conduit les différents acteurs, en lien avec les partenaires territoriaux, à mettre en œuvre une stratégie d'ensemble visant à une plus grande lisibilité des formations et de la recherche. Ainsi, ont été prioritairement retenus une approche globale des investissements nécessaires aux établissements situés dans la région et un fonctionnement en réseau des établissements et des laboratoires. Cette stratégie d'ensemble répond aux orientations nationales prônant un maillage équilibré de l'offre de formation ; elle entre, également, dans la perspective régionale d'améliorer l'insertion du système d'enseignement supérieur et de la recherche dans le tissu local et de développer son attractivité et sa compétitivité aux niveaux national et international. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées en ce sens, soit dans le cadre du contrat de plan-U3M, telle, l'accélération donnée aux troisièmes cycles et aux écoles doctorales, soit en dehors du contrat de plan, par exemple, la réhabilitation de logements d'étudiants, l'avancée de la mise en œuvre du campus virtuel et le schéma post-baccalauréat. L'évolution du schéma de services collectifs sera fondée sur deux réflexions générales : la première concerne les grands objectifs scientifiques qui doivent être réaffirmés, pour qu'ils soient en relation avec les pôles de compétences qui fonctionnent ou qu'il serait souhaitable de développer ; la seconde porte, corrélativement, sur la place accordée à l'enseignement supérieur, entre sa mission de création et de transmission des connaissances et sa contribution au développement économique local. Les conclusions tirées de ces réflexions conduiront à définir la politique des centres universitaires, avec leur compétence reconnue, spécifique ou complémentaire, ainsi que les modes d'action pour élaborer,

en concertation élargie, une carte cohérente des habilitations de nouveaux diplômés et soutenir l'amélioration des conditions de travail et de vie des étudiants sur les campus. La stratégie de réseaux associera l'IUFM, dans une perspective de partenariats renforcés, au niveau académique avec les autres établissements d'enseignement supérieur et au niveau interrégional voire national, en particulier pour ce qui concerne le développement de l'enseignement à distance.

En Poitou-Charentes, outre le renforcement des réseaux existants, d'autres réseaux vont se développer associant les universités, le CNAM (qui va s'implanter au Futuroscope) et l'IUFM, sous forme d'opérations diverses alliant les partenaires par deux ou trois :

- l'IFIF - institut de formation à l'informatique (UP, CNAM, CNED)
- le centre national de téléaccueil en formation continue (CNED, CNAM)
- les industries de la connaissance (universités, CNED, CNAM, partenaires hors région)
- le centre multimédia (UP, IUFM)
- le CNRT « ingénierie éducative ».

Par ailleurs, la vie étudiante sera nettement améliorée grâce à des investissements et des opérations spécifiques : cités universitaires, dont deux à caractère international, guichet unique sur chaque université, installations sportives, maison de l'étudiant, aménagement des campus, bibliothèques universitaires. Enfin, l'insertion professionnelle des étudiants et le suivi de leur devenir seront pris en compte au travers de la création d'un observatoire régional de l'information et de l'orientation.

En plus des coopérations propres aux trois régions, d'autres liens se créent entre les universités du Grand Ouest pour rechercher des orientations communes, faire émerger des projets collectifs et mieux structurer leurs collaborations. Cette perspective nouvelle se matérialise par le regroupement des neuf universités des trois régions dans le « réseau des universités de l'ouest atlantique » (RUOA).

En cohérence avec ces orientations, les principales opérations du CPER 2000-2006 sont les suivantes :

En matière de bibliothèque et de vie étudiante

	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
bibliothèques	extension (UBO, UBS, UR1, UR2, INSA)	extension BU 3 universités	UP : sites de Poitiers et Niort
logement	aménagement des résidences du CROUS et de l'INSA	(hors contrat de plan)	restructuration des résidences universitaires construction d'une cité à caractère social (pour partie, hors CPER)
restauration	construction de RU sur les nouveaux campus, à Quimper et à Vannes	réhabilitation : 2 RU à Nantes et un RU au MANS construction d'un RU à Laval	construction d'un RU à La Rochelle
vie culturelle et sportive	création de structures d'animation (sports, culture, vie associative)	salles et halle de sport structures socioculturelles	installations sportives à Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers
services des universités	UBO et UBS (Lorient et Vannes)	maisons de l'Université, des services, Nantes Angers	ULR : acquisition et aménagement du Technoforum UP : centre universitaire des relations extérieures
aménagement des campus	UBO, UBS, UR2	université de Nantes	UP : sites de Poitiers et Niort

En matière de développement universitaire

	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
organisation inter-universitaire	promotion de l'université de Bretagne (univ. virtuelle, réseaux à haut débit, relations internationales, formation continue, suivi de l'insertion, ...)	programme de services communs pour les écoles agricoles regroupées dans l'association AGRENA : ENITIAA, ENV, INH.	formation continue, suivi de l'insertion
renforcement des pôles de formation	UBO : odontologie et STAPS UBS : sciences et technologie, UR1 : odontologie et philosophie UR2 : sciences humaines et STAPS écoles d'art, école régionale d'architecture (Rennes), ENMM (Saint-Malo), ENSAR (Rennes)	Nantes : médecine - pharmacie, lettres - sciences humaines, STAPS, droit Angers : lettres- sciences humaines - médecine, pharmacie Ecoles du ministère de l'Agriculture : ENITIAA, ENV Nantes, INH Angers	UP : médecine - pharmacie UP-CNAM : formation continue en informatique CNED-CNAM : centre national de téléaccueil UP-ULR : sciences humaines et sociales (MSHS) IUFM-UP : centre de formation de Poitiers (IUFM) et centre multimédia en commun ULR : pôle multimédia CNED, universités et écoles françaises : école d'enseignement à distance UP : maison des langues ULR : pôle gestion et management
soutien à la professionnalisation	universités, écoles d'ingénieurs, IEP, IUFM, antenne de Bretagne de l'ENS de Cachan	IUFM, 3 sites, IUP Le Mans Ecole nationale de la marine marchande	universités, écoles d'ingénieurs, IUFM
développement du réseau des Instituts Universitaires de Technologie	nouveaux départements à Morlaix et Pontivy, aménagement des IUT (Brest, Lannion, Quimper, Rennes) départements de Saint-Brieuc et Saint-Malo en IUT de plein exercice	nouveaux départements à Cholet, la Roche sur Yon, Laval. reconstruction et aménagement des IUT d'Angers, de Nantes du Mans et de St - Nazaire	nouveaux départements à Angoulême et La Rochelle requalification d'un département à Châtelleraut restructuration de locaux à La Rochelle deuxième tranche d'un département à Niort
consolidation de l'offre de formation délocalisée	filière d'ingénieurs en agro-alimentaire à Quimper (UBO) soutien aux formations à Saint-Brieuc et à Saint-Malo		UP : création d'un institut banque-assurances-risques à Niort UP : création d'un institut du marketing et du jouet à Angoulême
modernisation des équipements pédagogiques et scientifiques	universités (dont IUT)	(opérations hors Contrat de Plan)	universités maison des sciences de l'ingénieur de l'université de La Rochelle
développement infrastructures de recherche universitaire	UBS, UR1, INSA, ENSCR	Plateau de recherche en Lettres, U Nantes Instituts de Recherche en Santé : IRIS à Angers et IRT à Nantes	universités, dont l'IUT de La Rochelle, l'IUT d'Angoulême, l'ESIP, l'ENSMA
soutien à la diffusion technologique	plates-formes technologiques, notamment autour des IUT de Brest, Lannion, Pontivy, Quimper création d'un pôle de projets technologiques à l'UR1 plate-forme technologique (INSA et antenne de l'ENS de Cachan) renforcement du CNAM en Bretagne (Saint-Brieuc)	Création de plates-formes technologiques et contrats d'objectifs avec les centres de transfert technologique	création de plates-formes technologiques à Châtelleraut, Niort, Angoulême, Rochefort projet de CNRT « ingénierie éducative » centre technologique universitaire de l'université de La Rochelle
rayonnement international	résidences internationales (Brest, Rennes) maisons internationales (Argentine à Brest, Irlande à Rennes) pôle européen (Rennes)	Maisons internationales : Nantes (Angers, hors contrat de plan)	cités internationales à Poitiers maison de l'Argentine (hors CPER) institut du monde asiatique (ULR) institut d'administration des entreprises à Poitiers

La recherche

L'implantation des organismes de recherche, dans le Grand Ouest, n'a pas suivi le même rythme que le développement universitaire. Le renforcement de la présence des EPST sur quelques projets forts de ces régions devient un objectif majeur qui implique de mettre en œuvre plusieurs actions :

- Le développement, quantitatif et qualitatif, des formations de troisième cycle est un autre moyen de renforcer la recherche en région. Les domaines nouveaux seront particulièrement exploités, en particulier ceux qui font appel à des disciplines transversales (ex : la bio-informatique).
- L'accueil des étudiants en post-doctorat et des chercheurs étrangers sera encouragé.

Une double logique d'excellence et de territorialité présidera au développement de la recherche comme de l'enseignement supérieur. Le Grand Ouest est marqué par une organisation en réseau de villes universitaires qui entretiennent, aussi, de nombreuses relations pour la recherche : Nantes, Rennes, Lannion, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, St Nazaire, Angers, Le Mans, Tours, Laval, Poitiers, La Rochelle. La cohérence et la cohésion de ce réseau sont à maintenir. En outre, les coopérations scientifiques internationales, disposant d'une forte capacité d'entraînement, seront favorisées pour permettre à des ensembles d'équipes complémentaires de se positionner au plan international.

La coopération inter-régionale trouve, avec la recherche, un large champ d'application que l'État favorisera. Les domaines privilégiés concernent notamment :

- les sciences de la mer, le génie maritime, l'environnement littoral et bassins versants (port scientifique à Brest, pôle marine à Nantes-Saint-Nazaire, institut du littoral à La Rochelle, réseau de recherche et d'innovations technologiques en pollutions marines accidentelles) ;
- la post-génomique et le génopole-ouest (mer-santé-agroalimentaire) ;
- les technologies de l'information et de la communication : télécommunications, traitement et compression d'images, réseaux hauts débits, multimédia éducatif, ingénierie éducative ;
- les matériaux et leur mise en œuvre : polymères, biomatériaux, nanotubes / fullerènes,
- l'agro-alimentaire et le végétal : sécurité alimentaire, biotechnologies, procédés, tests sensoriels, horticulture, semences ;
- l'environnement : qualité de l'eau, procédés, déchets d'élevages, lisiers et litières, biotechnologies, protection des espèces ;
- les sciences humaines et sociales (SHS) : lien social, systèmes d'informations géographiques, sciences et techniques de la ville, sciences cognitives.

Pour asseoir cette politique de développement coopératif, des implantations d'équipements structurants seront favorisées, en concertation avec les collectivités territoriales, pour bénéficier à l'ensemble des acteurs du Grand-Ouest.

Cette coopération ne se limitera pas aux relations à l'intérieur de l'interrégion. Selon les thématiques concernées, les coopérations scientifiques seront encouragées avec d'autres régions, notamment les régions limitrophes.

Pour chaque région, les principales actions du CPER 2000-2006, en matière de recherche, sont les suivantes :

En matière de recherche

	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
Pôles de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du vivant appliquée à la santé, à l'agroalimentaire et aux ressources vivantes marines - Génie océanique - Télécommunications et systèmes de traitement de l'information - Maîtrise de l'environnement terrestre et côtier - Pôle matériaux - Pôle Sciences Humaines et Sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication - Agroalimentaire - Végétal - Bio-environnement - Matériaux et leur mise en œuvre - Homme Société Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Transports terrestres (véhicule hybride) et aéronautiques - Biologie – Santé - Eaux (qualité et stockage) - Ingénierie de la connaissance et des images - Biotechnologies agroalimentaires - Sciences de la Mer - Réseau des MSH - Pôle matériaux
Equipements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maison des Sciences de l'Homme (Rennes) et Réseau SHS - Création de surfaces de recherche à l'UBS - Réseau à haut débit - Port scientifique (Brest) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plateaux recherche en SHS au Mans, Angers, Nantes - Institut de Recherche Thérapeutique à Nantes - Institut de Recherche en Ingénierie de la Santé à Angers - Développement MSH à Nantes - Centre régional de Calcul intensif 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre Universitaire des Relations Extérieures de l'Université de Poitiers - Centre de Ressources Multimédia de l'Université de Poitiers - Institut du Littoral de l'Université de La Rochelle - Centre Technologique Universitaire de l'Université de La Rochelle
Collaborations avec les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un CNRT Télécommunications, Images et Multimédias - Conseils technologiques aux PME - Incubateur régional (Emergys) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils technologiques aux PME - Contrats d'objectifs avec les structures de transfert technologique 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats d'objectifs, notamment dans les secteurs : transports, traitement des eaux, biologie-santé, industries de la connaissance, agro-alimentaire - centre d'études et de recherches du véhicule électrique et hybride - CNRT « ingénierie éducative » - incubateur régional

L'innovation et le transfert technologique

La politique actuelle d'innovation et de transfert technologique vers les entreprises sera renforcée sur les points suivants :

- accompagnement du développement quantitatif et qualitatif des PME, amélioration de leur encadrement ;
- développement de l'esprit de recherche technologique, impliquant un continuum de la recherche, des aspects cognitifs jusqu'à la réponse aux demandes professionnelles;
- soutien à la création d'entreprises issues des résultats de recherche, notamment en rapprochant la recherche et l'entrepreneuriat ;
- dynamisation de l'offre inter-régionale des CRITT, CRT, Centres Techniques, CNRT, plateformes technologiques, ERT et incubateurs ;
- développement des actions vers l'Europe et l'international.

L'ensemble de ces actions doit conduire à un accompagnement du développement quantitatif et qualitatif des PME et à une amélioration de leur encadrement.

En matière de relations avec les entreprises, les trois régions insistent sur l'importance de la valorisation de la recherche, l'aide à l'innovation et aux transferts de technologie vers les PME.

Elles ont, toutes les trois, inscrit à leur contrat de plan, la création de plates-formes technologiques :

	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
Plates-formes technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Brest (IUT) - Quimper (IUT) - Pontivy (IUT) - Rennes (INSA Rennes et antenne ENS Cachan) - Lannion (IUT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Saint Nazaire/Nantes - Angers - La Roche-sur-Yon - Laval - Le Mans 	<ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut (traitement de surfaces) - Angoulême (pôle Image) - Niort (techniques de la forme) - Rochefort (plasturgie)

La culture scientifique et technique

L'omniprésence des sciences et des technologies dans la vie quotidienne et leur part croissante dans le débat public conduisent à une redéfinition de leur place dans la culture contemporaine. Avec une spécialisation scientifique technique toujours plus poussée, les risques de clivage de la population s'amplifient, d'où l'enjeu de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le Grand Ouest dispose d'un potentiel important qu'il est nécessaire de renforcer dans son rayonnement et sa capacité de diffusion. L'objectif, à terme, est d'aller à la rencontre de nouveaux publics et d'encourager les vocations scientifiques chez les jeunes. Une mise en réseau interrégionale des centres de culture scientifique utilisant les supports médiatiques modernes, avec une interactivité entre le public et les concepteurs de la diffusion scientifique, sera l'un des moyens privilégié d'action.

Des centres, comme ceux d'Angers, Lannion, Laval, Lorient, Poitiers, Rennes et Sablé proposent des actions scientifiques diversifiées à caractère polythématique. D'autres, tels les muséums d'Angers, La Rochelle et Nantes sont spécialisés sur les sciences de la vie. La découverte des sciences de la mer est proposée par l'Océanopolis de Brest, l'Odyssaum de Pont-Scorff et les aquariums de Concarneau, Dinard, La Rochelle, Le Croisic et Roscoff. Les TIC sont, également, représentées par le musée des télécommunications à Pleumeur-Bodou et, bien évidemment, le Futuroscope à Poitiers.

Par ailleurs, alors que les prochaines décennies verront un renouvellement important des équipes et des matériels, il est nécessaire, dès aujourd'hui, de sauvegarder le patrimoine scientifique et le savoir-faire technologique à des fins pédagogiques et de communication, vers le secteur scolaire et le grand public.

ANNEXE 3

Synthèse d'une étude relative à l'inventaire des actions de coopération interrégionale dans le Grand Ouest

Mars 2001
Réseau conseil
au développement territorial

Les coopérations interrégionales, un atout méconnu du Grand Ouest

Dans la concurrence interrégionale européenne, le Grand Ouest dispose d'un atout : la culture de la coopération interrégionale. Cette partie du territoire français a semble-t-il joué un rôle pionnier dans ce domaine. A l'heure où les territoires se recomposent à de nouvelles échelles : les pays d'un côté, des grandes régions de taille européenne de l'autre, cette culture peut constituer un atout décisif.

Cet avantage s'apprécie d'autant plus à la lumière des difficultés éprouvées par beaucoup d'autres régions françaises pour monter des coopérations et qui, de ce fait, ne profitent pas des bénéfices de l'union.

Pour autant, et paradoxalement, ces coopérations dont le nombre dépasse la centaine, ne sont pas bien connues. Compte tenu d'un premier inventaire et de l'analyse de leur notoriété, on peut considérer que la connaissance de ces coopérations est notablement plus faible que la réalité. Principalement appliquées aux pôles d'excellence des 3 régions d'une part, à la résolution des grands problèmes touchant l'interrégion d'autre part et aux partenariats professionnels enfin, ces coopérations frappent par leur complémentarité. Cette envie de « faire ensemble » au-delà des frontières régionales et sectorielles met plusieurs enjeux en évidence.

- Comment enrichir la complémentarité constatée de ces coopérations et passer à une complémentarité organisée. Autrement dit, comment passer de coopérations constatées à des coopérations coordonnées, et de coopérations coordonnées à des coopérations orientées « projets » en fonction d'objectifs, de stratégies, de projets susceptibles d'améliorer encore le positionnement concurrentiel du Grand Ouest ? Comment donc organiser les coopérations (ou tout au moins certaines d'entre elles) pour permettre à leurs acteurs de mieux tirer parti de leurs complémentarités, de leurs synergies potentielles ?

- Comment augmenter la valeur ajoutée de ces coopérations ? Comment parfois, mieux les faire vivre, comment les développer là où elles pourraient apporter un supplément de développement, de cohérence, moins de concurrence entre des partenaires solidaires d'un même territoire atlantique ?

- Comment résoudre certaines difficultés, comment réguler les dysfonctionnements de l'interrégion (lutttes fratricides, querelles de personnes anéantissant certains projets, connexions terrestres de qualité médiocre, connexions aériennes encore insuffisantes) ?

- Comment donner une dimension européenne à certains réseaux, pour mieux développer l'ancrage international du Grand Ouest français ?

Le Grand Ouest dispose en quelque sorte de 100 coopérations d'avance qui constituent autant d'atouts à valoriser dans la compétition interrégionale européenne et dans la constitution des réseaux qui structurent de plus en plus les sociétés et les économies contemporaines.

■ Une histoire et une culture des coopérations interrégionales dans le Grand Ouest

Les coopérations interrégionales ont une histoire particulièrement dense dans le Grand Ouest. Quelques acteurs, quelques structures ont joué un rôle particulier au premier rang desquels il faut mentionner le CESR des Pays de la Loire et Ouest atlantique d'un côté, les universitaires rennais de l'autre.

Les coopérations interrégionales ont été initiées sur la base d'une culture de la solidarité et de plusieurs constats spécifiques au Grand Ouest :

- L'Atlantique constitue le leitmotiv de ces coopérations, son ancrage culturel et cette propension à la coopération n'est sûrement pas étrangère à la solidarité des gens de la mer. En référence au réseau des villes hanséatiques, elle ne doit pas non plus être étrangère à la culture des réseaux spécifiques aux marins ;

- Si l'ancrage atlantique du Grand Ouest constitue donc le fondement de son identité, son ancrage européen constitue le fondement de ses revendications et une raison d'être des coopérations. L'Europe a paradoxalement accentué la périphéricité du Grand Ouest, encore plus éloigné aujourd'hui des grands centres de décisions et du barycentre économique de l'Union européenne qu'il ne l'était de Paris. Cet éloignement justifie une partie non négligeable des revendications de l'interrégion en matière d'infrastructures ;

- Le poids démographique et économique d'un grand nombre d'autres régions européennes, mieux équipées, mieux organisées et disposant d'une masse critique bien supérieure à celle de chaque région du Grand Ouest met en évidence la nécessité d'une réponse adaptée aux enjeux de la concurrence interrégionale européenne. Le souci de peser aussi lourd que les autres dans les négociations européennes, d'être aussi visible que certains länder allemands motive une partie des coopérations ;

- Plusieurs filières de production spécifiques au Grand Ouest se sont organisées à l'échelle interrégionale et il est logique qu'elles s'accompagnent de structures de coopération interrégionale ;

- Dans certains domaines, les coopérations initiées dans l'ouest ont atteint une dimension nationale.

Ces coopérations dont on peut estimer qu'elles dépassent largement la centaine, sont managées par des acteurs disposant d'une culture du réseau suffisamment rare en France pour qu'elle mérite d'être soulignée.

■ Les coopérations interrégionales dans le Grand Ouest sont structurées dans un certain nombre de secteurs privilégiés et selon plusieurs niveaux :

- les coopérations inter-institutionnelles (régions, départements, chambres consulaires, etc);
- les coopérations qui ont été engagées à l'initiative des « institutions » ;
- les coopérations initiées par des services de l'Etat ou initiées par des services publics et financées en grande partie par des services de l'Etat (association financée par le Ministère de l'Industrie par exemple);
- les coopérations entre partenaires publics et privés.

Les coopérations dans l'Ouest peuvent aussi être classées selon leurs thèmes ou leurs secteurs :

- les coopérations à caractère scientifique,
- les coopérations ayant vocation à transférer des savoir-faire, des technologies nouvelles,
- les coopérations au sein de filières industrielles, agricoles ou de services,
- les coopérations sur des projets d'infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, autoroutières ou encore portuaires,
- des coopérations entre institutions,
- des coopérations entre acteurs de toute nature sur un champ extrêmement vaste. Et, souvent, les coopérations sont elles-mêmes composées de partenaires déjà multi-régionaux : c'est le cas du Club des 1000, composé notamment d'associations professionnelles du secteur de la communication dont certaines couvrent deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) ou encore l'Union des journalistes et des journaux des entreprises de France, ou le Club communication interne,
- il faut enfin classer les opérateurs de réseaux dans un ensemble particulier en raison de leur rôle dans le fonctionnement même des coopérations et des mutations qui sont en train d'affecter leurs acteurs (transports ferroviaires, aériens, électricité, gaz, télécommunications).

On peut aussi les classer selon leurs motivations de base, leurs logiques de fonctionnement :

- obtenir une masse suffisante pour pouvoir monter de nouveaux projets,
- échanger des expériences ou des informations,
- faire du lobbying, être plus visible à l'échelle européenne ou auprès de Paris,
- etc.

■ Une spécialisation géographique des têtes de réseaux

Sur le plan géographique, Nantes et Rennes représentent incontestablement les deux barycentres de ces coopérations, sans que l'on puisse affirmer qu'il ne s'agisse pas d'un effet induit par le champ géographique de l'enquête (Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne).

Par ailleurs, si c'est souvent à Nantes que sont localisées les têtes de réseaux institutionnelles, et que se déroulent des manifestations communes à nombre de réseaux de coopération (séminaires, colloques) et si c'est à Nantes que sont basées les têtes de réseaux de lobbying, nombre de coopération à caractère scientifique et industriel (recherche, transfert de technologie, réseaux professionnels) sont pilotées à partir de Rennes qui semble s'être fait une spécialité dans ce domaine. La complémentarité sectorielle et fonctionnelle des coopérations se double ainsi d'une complémentarité géographique.

■ Une nouvelle orientation des coopérations

- La première génération des coopérations institutionnelles avait un caractère défensif et revendicatif. Le désenclavement du Grand Ouest constituait, de fait, à juste titre, la revendication la plus souvent exprimée.
- Les priorités affichées concernaient plus la connexion de la façade maritime atlantique avec le reste de l'Europe que l'amélioration des connexions internes, jugées, semble-t-il, satisfaisantes.
- La nouvelle génération de coopérations et les réflexions actuellement menées par les structures institutionnelles interrégionales prennent de plus en plus une forme de projet.

■ Des opérateurs de réseaux en mutation

« Sans réseau de communication il ne peut pas y avoir de coopération ». L'évolution des stratégies des opérateurs de réseaux conditionne en partie la qualité des coopérations et des organisations interrégionales.

Or, les opérateurs de réseaux sont en restructurations majeures à l'échelle européenne. Les secteurs de télécommunications, de l'électricité, des transports ferroviaires ou aériens sont en mutation plus ou moins avancée. Ces dérégulations peuvent avoir des impacts importants, en particulier sur les régions périphériques ou à faible densité de population.

■ Une évolution souhaitable des coopérations

Diffuser l'information sur les coopérations

Les structures de coopérations interrégionales ne connaissent pas forcément leurs homologues travaillant sur des domaines voisins ou complémentaires susceptibles d'échanges fructueux.

Une information réciproque peut donc être utile, aussi bien pour le plus prosaïque (échanges de

fichiers d'adresses de partenaires) que pour le plus ambitieux (montage de projets en commun). Cette information réciproque sera aussi utile pour montrer la puissance des coopérations interrégionales dans l'Ouest et faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de l'atout que cela peut constituer. Cette information passe par une animation des réseaux.

Développer les coopérations dans les domaines où le Grand Ouest dispose déjà d'un avantage significatif

Il s'agit en fait de faire franchir un nouveau pallier à ces coopérations, en les inscrivant dans un horizon plus large à la fois au sein du Grand Ouest (plus de partenaires, en particulier au niveau des « pays » et en s'appuyant sur les « pays » comme un relais d'information) et avec d'autres régions européennes (on peut penser à l'océanographie, à l'aéronautique, à la construction navale ou encore en matière de matériaux composites).

Il s'agit encore plus de produire de nouveaux projets innovants, en particulier dans les domaines proches des thématiques de ces coopérations : passer de la recherche et du transfert de technologies à la formation internationale en réseau, passer de la valorisation isolée de certains potentiels patrimoniaux à une valorisation réticulée à l'échelle mondiale de ces potentiels, etc...

Organiser des coopérations

Ces coopérations ne sont pas organisées entre elles mais on peut constater une complémentarité potentielle qui permettrait à la fois de couvrir un grand nombre de domaines et d'organiser une animation-coordination..

On peut imaginer optimiser cette organisation sur cinq plans :

- Optimiser le fonctionnement de certains organismes de coopération. Il serait par exemple utile d'appuyer le fonctionnement de l'IAAT sur un réseau de correspondants susceptibles de faire aussi bien remonter toute l'information utile aux travaux de l'équipe centrale que de faire « redescendre » l'information produite, utile elle aux territoires.

- Organiser les futurs schémas de services collectifs en prenant en compte la dimension interrégionale : transport ferroviaire, production d'énergie, télécommunications,

- Passer de la complémentarité constatée à une complémentarité organisée. Les grandes « têtes de réseaux institutionnelles » couvrent un champ élargi de compétences : aménagement, promotion, prospection, relations internationales, études. Leurs complémentarités évidentes trouveraient une efficacité accrue dans l'analyse détaillée des fonctions à exercer par les uns et les autres dans le cadre d'une stratégie partagée. A titre d'exemple, non exclusif, on peut citer la gestion de la veille sur les coopérations interrégionales et éventuellement son animation, en partant des sources d'informations disponibles mais non exploitées dans cet esprit chez Ouest Atlantique et les autres partenaires. Il y a urgence à remplir cette fonction autrefois dévolue de fait à Ouest Atlantique, qui dispose d'une quantité importante d'informations qu'elle n'est plus en mesure de gérer en raison de son recentrage sur la prospection d'entreprises et le service aux entreprises. En effet « sans animation les réseaux périssent ».

- Passer d'une juxtaposition de coopérations à projets séparés à une coopération structurée en fonction d'un projet collectif, à la fois objectif et moyen de mieux faire fonctionner les coopérations.

- S'appuyer sur les pays pour servir de relais à certaines coopérations. Dans la mesure où les pays sont des lieux de la démocratie participative, ils sont le lieu privilégié d'échanges d'information entre acteurs publics et privés. De ce fait, il serait utile de se servir de ces lieux comme de relais pour la diffusion d'informations en provenance des réseaux de coopération, comme dans leur direction. Mais surtout, l'articulation entre pays et inter-région permet de coupler l'utilité de la proximité à celle du positionnement du Grand Ouest dans le monde.

Encore faut-il que cette optimisation soit acceptée, voulue et s'intègre à un projet dans lequel les « opérateurs de réseau » doivent jouer un rôle important.

Développer les coopérations dans les secteurs où le Grand Ouest aurait intérêt à valoriser ses savoir-faire ou ses positions.

En première analyse, les principaux pôles de compétences spécifiques du Grand Ouest sont couverts par des vraies coopérations. On pourrait cependant améliorer le fonctionnement de certaines d'entre elles et élargir le partenariat d'un grand nombre d'entre elles au-delà de leurs limites géographiques actuelles.

Les secteurs déjà concernés par des coopérations, comme le transport maritime, le tourisme, la culture, mais aussi, la construction navale, ou encore des formations internationales de haut niveau, seraient probablement « améliorables ».

Le domaine de la finance où le Grand Ouest a des positions particulièrement fortes (assurances mutuelles) sans pour autant avoir atteint la position mondiale à laquelle il pourrait aspirer pourrait aussi être concerné.

Réguler certains dysfonctionnements

Même si le Grand Ouest a une longueur d'avance en matière de coopération interrégionale, certains problèmes subsistent, notamment la qualité des communications terrestres au sein de l'inter-région et les querelles « de clochers » entre villes sur des implantations internationales.

A titre d'exemples, la qualité du service ferroviaire, à l'échelle des relations interrégionales, ne s'est pas améliorée pendant ces dernières années. Pour certains, elle s'est même détériorée. La relation entre Nantes et Poitiers, que ce soit par la route ou par le fer, n'est pas à la hauteur. L'agence européenne de sécurité maritime fait ainsi l'objet d'une concurrence entre Cherbourg, Brest et Nantes. On peut imaginer qu'une candidature unique pèserait beaucoup plus lourd auprès de la Commission Européenne.

Internationaliser ses coopérations

C'est l'un des points faibles de l'Ouest européen. Dépourvu de frontière terrestre, hormis celle de la péninsule ibérique, il ne profite pas de l'effet frontière que d'autres territoires ont su valoriser en particulier grâce au programme INTERREG. C'est là le constat du double fractionnement géographique dont est victime le Grand Ouest, à la fois éloigné du barycentre économique européen et séparé des autres régions atlantiques par la mer. Autant un grand nombre de coopérations interrégionales internationales ont été facilement montées dans l'espace rhénan, autant les coopérations sont techniquement difficiles à monter dans l'espace atlantique.

En regard des implantations internationales à caractère scientifique, politique, ou bien encore touchant la finance, la logistique, le sport, la culture, l'Ouest fait figure de parent pauvre. Par rapport à des villes comme Lyon, Strasbourg, Francfort, Genève, Grenoble, Bilbao ou a fortiori par rapport aux capitales politiques européennes, les grandes villes de l'Ouest n'ont pas été choisies pour implanter les organismes internationaux créés dans les deux décennies écoulées.

Au delà de ce constat, il y a probablement une action à entreprendre mettant en jeu un rôle important des « méta réseaux institutionnels ».

Compléter l'analyse des coopérations interrégionales par une étude de l'organisation interrégionale des entreprises

Les besoins des structures de coopérations s'apparentent en théorie à ceux des entreprises à organisation interrégionale. Il serait utile de compléter l'analyse des coopérations par une étude des besoins des entreprises à organisation interrégionale. L'enquête test effectuée auprès de CEGETEL traduit une telle similitude qu'il est nécessaire de la valider auprès des autres entreprises pour en tirer des enseignements en matière de services rares (recherche, formation, finances, etc, d'infrastructures ou d'accessibilité interrégionale ou internationale).

Analyser les enjeux du Grand-Ouest dans le cadre des mutations qui affectent les anciens monopoles des gestionnaires de réseaux : électricité, télécommunications, transports ferroviaires et aériens

Les coopérations interrégionales sont pour partie dépendantes des opérateurs de réseaux. La sensibilité des régions périphériques et des régions à faible densité de population à la stratégie de ces opérateurs va donc s'accroître à mesure de la mise en concurrence de ces secteurs d'activité.

La qualité des coopérations interrégionales passe par l'analyse des enjeux de cette évolution et la mise en place éventuelle d'une stratégie de l'interrégion.

Produire un projet de développement et d'aménagement interrégional

La volonté de faire ensemble constitue la base de toutes les coopérations. Cette volonté peut trouver un prolongement sur des objectifs encore plus ambitieux : la coordination, l'organisation des coopérations peut produire une valeur ajoutée encore plus forte dans le cadre d'un projet global, mobilisant, motivant les acteurs, capable de leur donner un nouvel élan.

Il s'agirait en quelque sorte d'organiser le Grand Ouest par projet, avec toutes les fonctions qui accompagnent et structurent cette ambition :

- animation
- communication
- gestion
- promotion
- pilotage

La production d'un projet commun, élaboré par les structures de coopérations interrégionales, donnerait une position de force au Grand Ouest dans les grandes manœuvres territoriales nationales et européennes actuelles.

■ Conclusion : L'émergence d'une double intelligence collective

Le développement conjoint des pays et des interrégions, ou plus exactement la vocation particulière du Grand-Ouest dans ces nouveaux types de partenariats ne doit rien au hasard.

Il participe de la création d'une nouvelle intelligence collective particulièrement bien adaptée à la conjugaison de deux enjeux :

- l'enjeu de la proximité autour d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin d'activités,
- et l'enjeu de la mondialisation autour de l'idée simple et ancienne que dans ce cadre là, l'union fait la force.

L'articulation entre ces deux niveaux s'établit autour d'un nouveau partenariat commun public-privé qui témoigne d'un décloisonnement, appelé par de nombreux acteurs et concrètement mis en œuvre, de façon plus rapide et plus étendue dans l'Ouest qu'ailleurs.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
1. L'ÉTAT DES LIEUX	11
1.1. Les territoires de l'Ouest	11
Des composantes majeures	11
L'armature urbaine	13
Le bocage	14
Les voies et moyens de circulation	14
Un système interrégional en cours de constitution	16
1.2. Quelques repères démographiques	17
Trois régions attractives... ..	17
... aux comportements migratoires similaires	19
1.3. Les gens de l'Ouest	19
La qualité des ressources humaines : des facteurs de réussite	19
La structuration socio-professionnelle	22
Salaires et emploi	23
Des traditions au service de l'avenir : la solidarité garante de la cohésion	23
1.4. Le poids économique du Grand Ouest	24
Les activités directement liées à la mer	25
La prépondérance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	25
Les activités industrielles	26
L'insuffisance des services	28
L'économie portuaire	29
La vocation touristique	29
Au total, une évolution économique originale	31
... mais une internationalisation insuffisante	32

2. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX	33
2.1. Une situation contrastée	33
2.2. Une vision interrégionale pour identifier le Grand Ouest	35
2.3. L'accessibilité : une condition indispensable de l'accélération du développement du Grand Ouest	37
Les relations voyageurs à grande distance (liaisons aériennes)	37
Les liaisons maritimes et les infrastructures portuaires	37
Les liaisons terrestres	38
Les liaisons internes	39
3 – LES GRANDS ENJEUX	41
3.1. L'enjeu littoral	41
La nécessaire maîtrise de l'urbanisation	41
La rénovation de l'offre touristique	42
La régénération de la filière pêche	43
Une économie portuaire en devenir	44
Vers une évolution des politiques publiques	45
3.2. Les défis de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	45
Une agriculture dynamique tournée vers des productions intensives	46
Le défi d'une mutation globale orientée vers la qualité des produits et le maintien d'une économie agricole viable	46
L'avenir de l'agro-alimentaire	47
Une démarche concertée pour une nouvelle politique : l'exemple breton	48
3.3. Le pari de l'intelligence	48
Les universités	48
La recherche : une activité insuffisante	50
La nécessaire adaptation de l'appareil industriel : innovation et transfert technologique	51
Les technologies de l'information et de la communication, filiales stratégiques	53

3.4. L'armature urbaine et l'internationalisation	54
Métropolisation et polycentrisme	54
Les enjeux de l'internationalisation	56
4. PROJETS ET CHANTIERS	59
4.1. Dans l'Ouest, la coopération interrégionale est une réalité	59
4.2. À enjeux communs, projets communs	61
4.3. Et maintenant ? Propositions pour aller plus loin ensemble	62
La poursuite et l'amplification des travaux relatifs aux activités maritimes et littorales	62
Le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	63
Étudier les emplois stratégiques dans les agglomérations du Grand Ouest	64
Les autres champs de la coopération interrégionale	64
L'aménagement du territoire au service de ses habitants	65
Propositions pour un dispositif partagé d'observation	65
4.4. Quatre chantiers pour trois régions	65
Le renforcement de la dimension maritime	66
Le développement durable du secteur agricole et agro-alimentaire	66
La matière grise au service de la modernisation et de l'internationalisation	67
La construction d'un ensemble métropolitain à rayonnement international	68
ANNEXES	71
Extrait des schémas de services collectifs de transports concernant le Grand Ouest ..	73
Extrait du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant le Grand Ouest	77
Synthèse d'une étude relative à l'inventaire des actions de coopération interrégionales	87

